

Orientations budgétaires pour 1991

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Lors des exercices précédents, le débat d'orientations budgétaires intervenait beaucoup plus tôt dans le calendrier d'élaboration du budget puisqu'il se tenait au mois d'octobre, le budget étant voté au mois de mars suivant.

Ce débat se tenait en conséquence avant que ne s'engage la procédure d'examen des propositions budgétaires (dépenses et recettes) établies par les délégations et avant que ne soient connues les principales décisions de l'État en matière de dotations.

Il était donc difficile, dans ces conditions, de proposer des orientations précises, seules les priorités de l'action municipale pouvant être rappelées.

J'ai donc choisi d'inverser totalement le processus antérieur puisque le débat d'orientations budgétaires interviendra à un moment où les grands choix budgétaires auront été arrêtés par la Municipalité et où les choix de l'État seront mieux cernés sans être toutefois connus avec précision.

En effet, la réforme en cours de la DGF portant sur une modification des critères de répartition entre «communes riches» et «communes pauvres» et l'instauration d'une dotation de solidarité urbaine (DSU) laisse encore planer quelques incertitudes sur cette recette importante.

Cet exemple confirme, s'il en était besoin, la nécessité de connaître les paramètres financiers indispensables, avant de procéder au vote du budget primitif.

Le document d'orientations budgétaires ci-après comprend une analyse des finances communales portant sur les 5 dernières années, l'évolution des principales recettes depuis 5 ans, l'analyse détaillée du programme d'investissement envisagé pour 1991 et enfin les grands axes d'action en matière d'investissement et de fonctionnement proposés par les différentes délégations.

La synthèse des différentes orientations arrêtées par la Municipalité et les grandes tendances budgétaires qui seront reprises dans les documents chiffrés que recevront prochainement les Conseillers Municipaux (pour la commission plénière du budget prévue le 15 février) sont présentées en conclusion.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai demandé cette année au Premier Adjoint, qui a en charge la préparation budgétaire et qui, maintenant, a bien en mains toutes les finances de la Ville -je le remercie de sa sérieuse contribution à tout cela- de vous expliquer les éléments de ce débat d'orientations budgétaires. Il va de soi que ce n'est pas un pré-budget dont nous discutons ce soir, mais d'un débat d'orientations. Certes, il faudra citer quelques chiffres, voir l'évolution, et cela a été rappelé dans ces différentes pages de tel ou tel secteur. Dans une large mesure, nous essaierons de tenir compte de ce débat d'aujourd'hui, des orientations que vous fixerez pour définir et équilibrer le budget qui vous sera proposé dans un mois. On va donc rappeler les principales priorités qui sont les nôtres, qui seront peut-être adoptées par l'ensemble du Conseil Municipal. Nous essaierons de tenir compte également de vos suggestions pour boucler ce budget de 1991. Je voudrais savoir aussi comment vous souhaitez que le débat s'organise.

M. TOURRAIN : Je pense qu'on pourrait procéder ainsi : M. l'Adjoint chargé des Finances explique quelles sont les grandes orientations, puis nous indiquerons quelles sont celles que nous pensons pouvoir proposer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous n'avez pas besoin qu'on vous limite dans vos discussions ?

M. TOURRAIN : Je pense que compte tenu de la faiblesse de l'ordre du jour qui précédait, malgré l'interruption de séance de tout à l'heure, on finira quand même à une heure tout à fait convenable.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'essentiel, c'est que vous ne soyez pas bavards inutilement...

M. TOURRAIN : On ne le sera pas !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Vous serez bavards mais pas inutilement. On vous laisse donc la possibilité de discuter de ce document et le Premier Adjoint répondra aux différentes suggestions que vous pourrez faire.

Je cède la parole à Jean BOICHARD qui va nous présenter d'une manière synthétique ce que seront les grandes lignes du budget en 1991.

M. BOICHARD : Vous avez sous les yeux un document très copieux qui vous a été distribué il y a déjà un certain nombre de jours. C'est une des raisons pour lesquelles je ne m'attarderai pas à le reprendre point par point. Je me contenterai d'insister sur un certain nombre de points plus particuliers, qui sont là pour, justement, alimenter un débat d'orientations.

Ce que je voudrais surtout apporter, c'est un complément d'abord en ce qui concerne un certain nombre de chiffres. Il faut dire en effet que beaucoup de ces chiffres n'étaient pas définitivement connus lorsque ce document a été imprimé. C'est ainsi par exemple que nous n'avons connaissance que depuis vendredi soir des bases d'imposition et que nous avons pu seulement, d'une façon très tardive, faire le calcul de ce que normalement nous pourrions attendre de la voie fiscale, pour le budget de cette année.

Il y a encore d'autres données que nous ne connaissons pas, que peut-être pour certaines nous ne connaîtrons même pas lorsque nous aurons à voter le budget. Nous serons amenés à tenir compte de cet aspect des choses. Par exemple, il est à peu près certain que nous ne serons pas au courant d'une dotation éventuelle, si nous en bénéficions, qui s'appelle la DSU, c'est-à-dire la Dotation de Solidarité Urbaine, puisque la loi qui doit l'établir n'est pas encore votée. Mais nous savons, par contre, qu'elle sera appliquée en 1991, donc on peut en escompter un produit qui sera obtenu en 1991 mais évidemment on ne le connaît pas pour l'instant. La seule chose que je puis dire, c'est que les études du Ministère font apparaître que la Ville de Besançon se trouve au nombre des communes pour lesquelles il y a une espérance qui répond à la définition préalable des villes bénéficiaires, qu'on appelle les villes éligibles. Il est très vraisemblable que nous bénéficierons donc d'une DSU. Elle sera récupérée quand elle nous parviendra et sera bien évidemment incorporée à nos disponibilités.

De la même manière, je ne suis pas sûr que nous serons à ce moment-là aussi au courant de ce qui pourrait advenir par exemple en matière de compensation de la DGF pour l'année dernière. Y en aura-t-il une ? A combien se montera-t-elle ? Si elle se montait à quelques millions supplémentaires, il est évident que ce serait fort intéressant pour l'équilibre définitif de notre budget.

Voilà donc un certain nombre de choses qui m'amènent à vous dire que nous n'étions pas en possibilité, comme l'auraient souhaité certains d'entre vous et M. TOURRAIN est intervenu plusieurs fois dans ce sens, de pouvoir organiser un débat budgétaire longtemps à l'avance et surtout de présenter le budget plus précocement que la date à laquelle il est fixé.

J'ajouterai simplement qu'en ce qui concerne la masse globale du budget, il est très vraisemblable qu'il vous sera proposé une masse équilibrée dépenses et recettes, qui sera en augmentation de l'ordre de 5 à 5,5 % par rapport à ce qui était notre chiffre de l'an passé, lequel, je vous le rappelle, était de 878 MF pour le budget principal. Je pense ne pas m'avancer beaucoup en disant que nous pouvons escompter une progression qui sera de l'ordre de 40 à 45 millions de produits supplémentaires, ce qui ferait à peu près une progression de 1,5 %, peut-être 2 % de plus que la dépréciation monétaire. Nous aurons donc probablement, comme l'année dernière, un budget qui en francs constants sera en amélioration, c'est pourquoi il pourra sûrement vous être proposé une amélioration du budget d'investissement de l'ordre de 7,5 % pour le budget général et de 13,5 % pour le budget principal.

Je passe rapidement sur les recettes secondaires comme le fonds de compensation de la TVA, comme la taxe d'équipement, comme la DGE, elles ne doivent pas varier considérablement par rapport à l'an passé, surtout si l'on tient compte de la dépréciation dont il était question tout à l'heure.

Je voudrais insister quand même sur un point qui est celui de la participation des autres collectivités ; vous pourrez remarquer dans les chiffres qui vous sont donnés qu'elle n'est pas très importante. Est-ce qu'elle évoluera cette année et les années qui viennent ? Je le souhaite. Néanmoins il me semble bien que, compte tenu de ce que nous pouvons attendre des autres collectivités, par exemple pour le tunnel sous la Citadelle, pour le grand programme de voirie si nécessaire qu'est la voie de contournement, les concours des autres collectivités, pour importants qu'ils soient, seront certainement largement équilibrés par la contribution que, nous, nous apportons aux autres collectivités. Je me permets en effet de rappeler que notre participation au 5ème Lycée est de 35 MF.

Enfin quelques mots concernant l'emprunt qui va rester en 1991 comme les autres années, la principale de nos sources d'investissement, probablement un peu plus de 60 % de nos recettes d'investissement. Je précise que dans le document il est fait état de 100 MF d'emprunt globalisé, or je pense que nous ne dépasserons pas les 90 MF, c'est-à-dire très peu supérieur de 3 MF à l'emprunt globalisé de l'an dernier. A signaler d'ailleurs que la réalisation de nos emprunts, au cours de l'année qui vient de s'écouler et surtout des deux précédentes, est allée sensiblement moins vite que d'habitude. Il me semble que l'une des raisons importantes a été la mise en place de toute une série de lignes de trésorerie qui ont été négociées avec nos organismes prêteurs et qui nous ont permis de bénéficier de prêts au jour le jour, nous dispensant d'engager trop prématurément des emprunts négociés préalablement.

Notre dette cumulée à l'heure actuelle est de l'ordre de 731 millions et demi à la fin 1990, soit l'équivalent des 4/5ème d'un budget principal annuel. La dette par habitant, à la fin de cette année, est de 6 113 F. Je vous signale que la moyenne pour les villes de plus de 100 000 habitants est de 6 083 F, c'est-à-dire que nous sommes quasiment sur les positions moyennes. J'ajouterai qu'un audit, demandé gratuitement au Crédit Local de France qui est un de nos principaux organismes prêteurs, a fait apparaître que la Ville de Besançon sur ce point, est fort bien placée au milieu de beaucoup d'autres.

La charge de notre dette a été en 1990 de 115 MF environ, 48,5 MF en capital et 67,4 MF en annuités d'intérêts et de fonctionnement. Je dois dire que depuis quelques années, de nombreuses opérations de compactage, c'est-à-dire de réunions d'emprunts en une masse plus importante, ont fait que nous avons aujourd'hui beaucoup moins de contrats, ce qui est intéressant mais ne nous apporte pas grand-chose de particulier.

Par contre, la renégociation de nos emprunts a été conduite de telle façon qu'aujourd'hui sur les 137 contrats, nous avons un taux moyen de 9,19 % ce qui, en ce qui nous concerne, est quand même relativement intéressant, pour une durée résiduelle moyenne de 11,5 années. Vous constaterez également que nous avons varié en quelque sorte la manière de réaliser nos emprunts, c'est-à-dire que nous faisons progresser les emprunts à taux variable par rapport aux emprunts à taux fixe et il n'est pas impossible, je vous le signale, mais évidemment tout cela dépendra de ce que vous nous direz à ce sujet, que pour la première fois cette année, au moins à titre d'essai, nous contractions un emprunt en devises étrangères, en Deutschmark. Voilà en gros les éléments que je voulais vous dire concernant l'investissement.

En matière de fonctionnement, la première dépense, difficile à comprimer, c'est le personnel. Les dépenses de personnel permanent avec charges annexes, c'est-à-dire avec le COS, avec le treizième mois, avec les primes statutaires, représentent à l'heure actuelle entre 49 % et 50 % de notre budget de fonctionnement, c'est-à-dire que nous exerçons sur ce poste une pression qui n'est pas sans efficacité. Il y a quelques années, nous sommes arrivés à dépasser assez sensiblement les 50 %, nous sommes maintenant de plus en plus sensiblement en-dessous de 50 %. Une lente réduction du pourcentage dans le budget principal est à remarquer.

En 1989, 30 emplois n'ont pas été renouvelés après le départ de leur titulaire. En 1990, on nous avait demandé une réduction de 15 ; nous ne l'avons pas obtenue complètement. Le document vous parle d'une réduction de 5 emplois ; en réalité, il prenait la situation au début du mois de décembre, à la fin du même mois, nous étions arrivés à une contraction de 10. Il nous restera donc 5 récupérations à faire au titre de l'année 1991.

Les mesures actuelles, c'est-à-dire le GVT, la progression des indices et l'amélioration des catégories, le plan DURAFOUR aussi, nous amènent à penser que le budget du personnel augmentera d'environ 4 %, c'est-à-dire un petit peu plus que le taux de dépréciation monétaire.

En matière de subventions, le principe de leur blocage ayant été admis, je ne pense pas qu'elles augmenteront. Il vous sera proposé globalement, si les collègues Adjointes ne modifient pas d'ici là leurs propositions et si le Maire n'accepte pas de nouvelles modifications, une augmentation des propositions des délégations et des services qui avoisinera les 4 % sur un budget global de fonctionnement qui augmentera de 4,3 %, c'est-à-dire qui augmentera très nettement moins vite que le budget d'investissement ; ceci montre que nous avons été à l'écoute d'un certain nombre de critiques de l'Opposition tendant à insister davantage sur l'investissement.

Pour faire face à ces dépenses, quelles sont les recettes ? Eh bien je vous ai dit nous connaissons depuis peu les recettes de fiscalité. Les bases actualisées nous ne les connaissons que depuis trois jours, le taux d'inflation nous le connaissons depuis longtemps je vous l'ai rappelé, il est de 3,4 %. Cela fixe la barre de notre progression du taux de la fiscalité car le Maire n'acceptera pas une augmentation qui soit supérieure à celui de la dévaluation monétaire. C'est pourquoi en 1991, le produit global des impôts devrait être de 334 316 527 F, c'est-à-dire une progression de 17 millions et demi de plus que l'année dernière.

A ce sujet, je voudrais insister sur ces deux points ; il apparaît que l'augmentation du produit de la taxe professionnelle est ce que nous attendions, compte tenu du développement de l'économie bisontine, compte tenu aussi vous le savez de l'exonération de la taxe professionnelle pour un certain nombre de nouvelles entreprises. Nous avons eu une mauvaise surprise, par contre, dans la progression quasiment nulle des bases de la taxe d'habitation. Moi je pensais raisonnablement qu'avec les travaux de construction qu'il y a dans notre ville, avec l'augmentation du nombre des cotes, il y en a quand même plusieurs centaines de plus tous les ans avec les réhabilitations qui ont été nombreuses, aussi bien dans les secteurs sauvegardés qu'ailleurs, nous aurions dû assister à mon avis à une progression des bases de la taxe d'habitation plus élevées, ce qui est facile puisqu'elle n'a quasiment pas bougé ! Alors nous avons donc demandé à la Direction des Services Fiscaux un entretien en présence de la Commission des Finances, c'est-à-dire qu'avant le vote du budget du mois de mars, nous aurons une réunion de la Commission des Finances dans son ensemble en présence du Directeur des Services Fiscaux ou de l'un de ses collaborateurs pour examiner avec lui ce problème. Il y a sûrement quelque chose à faire dans ce domaine parce que je le crois sincèrement, un certain nombre de choses ne doivent pas être convenablement perçues au niveau de l'établissement des bases en ce qui concerne la taxe d'habitation.

Je rappelle aussi, et vous avez pu vous en rendre compte car nous l'avons fait savoir, que les exonérations en matière de taxe d'habitation qui ont donc été ristournées par l'État à la Ville sont de l'ordre de 43 MF et que plus de 25 000 contribuables de la Ville de Besançon bénéficient à l'heure actuelle d'une réduction totale ou partielle de cette taxe. Je crois qu'il faut le souligner parce que c'est un élément très important en ce qui concerne la meilleure justice de la fiscalité locale.

Arrivons-en rapidement aux concours de l'État. On connaît toutes les complications du calcul de la DGF, je ne m'y hasarderai donc pas ! Je dirai simplement que nous aurons droit au minimum cette année, à l'augmentation de 4,12 % prévue en pareil cas, ce qui doit nous apporter un plus de 7 100 000 F au titre de la dotation initiale. Aurons-nous une compensation ? Probablement, mais sera-t-elle de l'importance de celle de l'année dernière ? Nous verrons bien. De toute façon, s'il y a une compensation, nous devrions avoir une progression de la DGF supérieure à celle de l'an passé.

Une inconnue demeure, c'est la Dotation de Solidarité Urbaine. Je pense que nous ne connaissons ces données qu'après le vote du budget. Toutefois, lors de l'examen et du vote du budget, je vous proposerai d'évaluer, si cela est possible, ce que sera cette ressource qui n'aura pas été notifiée et de prévoir d'ores et déjà son utilisation qui se fera essentiellement en investissements.

En ce qui concerne la reprise anticipée du solde du compte administratif qui nous avait été très vivement reprochée les années précédentes, je tiens à préciser à M. TOURRAIN que nous avons été

sensibles à son argumentation et c'est pourquoi j'ai le grand plaisir de vous dire que s'il y a deux ans nous avons fait une reprise de l'ordre de 25 MF, l'année dernière de l'ordre de 15 MF, cette année je vous fais une proposition de l'ordre de 10 MF et l'année prochaine, si tout va bien, nous diminuerons encore dans cette voie afin d'arriver à une disparition prochaine de ces modalités qui ne sont en aucune façon illégales mais qui ont cet avantage ou cet inconvénient d'intervenir au niveau de la fiscalité d'une façon ou d'une autre.

En matière de produit des services rendus, vous avez pu remarquer dans le document qui vous a été remis, que nous attendions une augmentation qui n'est pas négligeable. Nous pensons qu'il pourrait passer de 61 à 65 MF et ce que nous avons vu les années précédentes nous permet de considérer ces recettes comme très saines parce qu'en principe nous avons à peu près toujours obtenu un petit peu plus que ce que nous inscrivions au budget primitif pour les restaurants scolaires, pour l'enlèvement des ordures ménagères, pour les droits d'entrée, etc. De même nous attendons aussi un petit peu plus des produits domaniaux et des recettes diverses.

Si nous avons eu une mauvaise surprise en ce qui concerne les bases de la taxe d'habitation, nous constatons en ce qui concerne les fonds disponibles, qu'ils seront de 3,7 MF plus élevés que l'an passé, 36,9 MF contre 33,2 MF, puisque nous sommes à même, après le mois de janvier, de pouvoir établir ces chiffres. D'ores et déjà nous vous indiquons donc que ces fonds libres vont être assez substantiellement confortés. C'est une des raisons pour lesquelles je vous proposerai, si le Maire en est d'accord, et lors de la discussion budgétaire, de prévoir sur tous ces fonds disponibles, un petit budget supplémentaire qui pourrait être de l'ordre de 7 ou 8 MF et qui serait quasiment composé de programmes d'investissement, afin d'essayer de pousser encore davantage, si la chose était possible, dans cette voie car dans les années qui viennent il ne nous échappe pas, bien évidemment, qu'en matière d'investissement il y aura encore de gros efforts à faire.

Deux mots simplement sur les budgets annexes ; le budget enregistrera deux avancées importantes en ce qui concerne l'usine de Port Douvot pour l'assainissement, la rénovation de l'usine de la Malate pour l'eau potable, décidée par vous le mois dernier. On sait que chacun des budgets annexes doit équilibrer ses dépenses avec ses ressources propres. Néanmoins, comme ce sont essentiellement des dépenses d'investissement, cela conforte encore cette progression dont il était question tout à l'heure.

A titre de conclusion, je dirai que parmi les préoccupations qui sont les nôtres, il y en a d'abord une qui s'impose, c'est la recherche de l'équilibre. Cette recherche de l'équilibre n'a pas été si facile que cela et il a fallu travailler pendant des mois pour réaliser cette progression en direction d'un budget définitif. Aussi il me plaît de rendre hommage au personnel, le Secrétaire Général d'abord et puis le personnel du Service Finances qui ont travaillé énormément. Je suis bien obligé de dire que je n'avais ni les compétences, ni le temps, ni la possibilité de me substituer à cet énorme, à cet immense travail qui a été réalisé par cette équipe. Par exemple, tous les problèmes de renégociation de la dette ont été vraiment conduits, si j'ose dire, de main de maître par le Secrétaire Général et le personnel des Finances. Il me semble que nous devons, à ce sujet, les en remercier vivement, cela représente pour la collectivité incontestablement un bénéfice substantiel.

Notre deuxième préoccupation a été de ne pas trahir les engagements qui sont les nôtres, qui ne sont peut-être pas forcément ceux de tout le monde, car s'il n'y avait pas de différence entre nos engagements et ceux de l'Opposition il n'y aurait certainement pas d'Opposition ni de Majorité. Nos engagements sont ceux que vous savez, c'est-à-dire une constante préoccupation d'une certaine redistribution destinée à ceux de nos concitoyens qui sont les plus défavorisés par l'intermédiaire de toute une série de services que nous faisons fonctionner d'une manière différente du fonctionnement de la libre entreprise ordinaire en ce sens que le quotient familial par exemple est quelque chose auquel nous tenons beaucoup. Il est évident que cela limite incontestablement les possibilités qui pourraient être les nôtres parce que nous n'y toucherons sûrement pas, je le pense en tout cas.

Je terminerai en soulignant qu'un budget comme le nôtre est quelque chose de très lourd, très important. C'est un peu l'image -en cette guerre du Golfe c'est peut-être malvenu de dire cela- d'un super

tanker, d'un gros bateau qui lorsqu'il avance a besoin de beaucoup de temps, d'un certain espace pour changer éventuellement de direction. Lorsqu'on change une direction budgétaire, cela doit se faire lentement, les possibilités de changement étant d'ailleurs réduites comme je l'ai dit tout à l'heure. Ne vous attendez donc pas à trouver dans le budget qui sera présenté à votre vote le mois prochain une révolution fondamentale, mais vous constaterez que par rapport à l'année dernière et à celle d'avant, vous y trouverez déjà une évolution sensible et je ne doute pas qu'avec des efforts et aussi peut-être une conjoncture qui ne sera pas trop défavorable, l'année prochaine nous pourrions continuer dans cette voie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Jean BOICHARD. Vous avez ainsi résumé les orientations qui seront sans doute les nôtres, en tout cas avec les applications qui pourront être apportées tout à l'heure.

Pour répondre tout de suite à M. TOURRAIN, si Jean BOICHARD a parlé de cette image qu'il faut effectivement aller doucement quand on change de direction, cela ne veut pas dire qu'auparavant on a fait des bêtises. Cela signifie simplement qu'en grande partie nous avons tenu compte de vos observations, ce qui prouve, contrairement à ce que vous écrivez Monsieur TOURRAIN, que le mMire ne fait pas fi des propositions du groupe «Une Ambition pour Besançon». Et à ce propos, je voudrais simplement vous faire remarquer qu'il ne faut quand même pas tout prendre à votre profit. J'ai ici sous les yeux la liste de ce que vous avez proposé soi-disant et qui n'a été pas tout à fait admis, mais si j'en juge par ce que j'ai lu très attentivement, tout ce qui se fait de bien est de votre responsabilité, tout ce qui est malvenu est de notre faute. Alors soyez plus modeste à l'occasion Monsieur TOURRAIN ! bien qu'«Une Ambition pour Besançon», c'est vrai c'est très ambitieux, soyez certain que nous essayons de tenir compte de vos observations, c'est ce qu'a voulu souligner Jean BOICHARD tout à l'heure et nous pensons que si nous avançons dans le sens de davantage d'investissements, nous le devons à la grande orthodoxie financière qu'essaie de préconiser notre Adjoint aux Finances.

J'en viens au constat financier, comme les années précédentes, il a semblé intéressant d'établir un tel constat à partir des comptes administratifs des années antérieures, l'objectif étant la mise en évidence des principales tendances d'évolution qui permettront de définir les orientations de notre politique budgétaire.

Seront examinés dans ce document, outre l'évolution du volume des dépenses et des recettes, certains frais significatifs ainsi que les principales recettes.

La dette fera également l'objet d'une étude précise afin de prévoir l'impact, sur les prochains budgets, du programme d'investissements qui sera retenu.

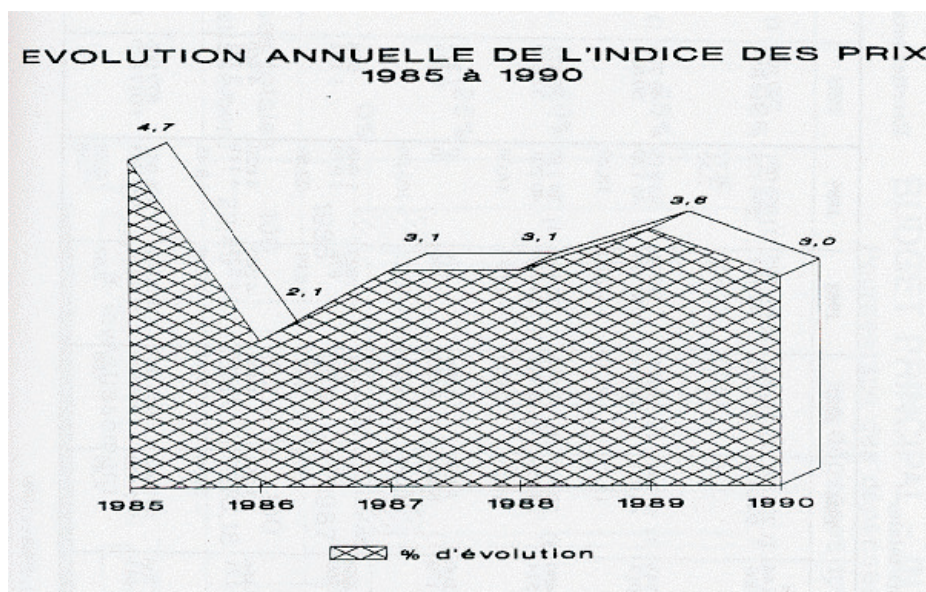
Je vous rappelle que l'activité de la Ville de Besançon ressort de l'examen du budget général (budget principal + budgets annexes). Les dépenses des budgets annexes étant (à l'exception du budget Forêts) couvertes par des recettes propres, le poids de l'impôt dépend essentiellement du volume du budget principal.

En conséquence, le constat financier ci-après reprend tantôt le budget général, tantôt le seul budget principal ou chacun des budgets annexes. Ce document s'exprime en milliers de francs (KF) courants et constants (après neutralisation des effets de l'inflation).

Sauf indication contraire, les pourcentages d'évolution sont calculés sur les montants exprimés en francs constants. Il s'agit de l'évolution réelle au-delà de l'augmentation des prix.

Les conversions en francs constants découlent de l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation des ménages urbains (série France entière). Elle est appréhendée de décembre année N-1 à décembre année N.

Ainsi l'évolution des prix en 1985 correspond à l'évolution de l'indice de décembre 1985 par rapport à l'indice de décembre 1984.



Évolution du montant des comptes administratifs (KF)

De la prépondérance du budget principal, 90,8 % des dépenses totales et 88,9 % des recettes totales découlent les tendances d'évolution du budget général.

La moindre progression des recettes du budget principal s'explique essentiellement par le différé volontaire d'encaissement d'une partie des emprunts prévus.

La mise en place d'une gestion prévisionnelle des flux de trésorerie a permis de retarder l'encaissement d'emprunts et de réduire sensiblement notre fonds de roulement qui est passé de 46 MF au 1er janvier 1989 à moins de 13 MF au 31 décembre 1989.

Il convient de rappeler que les opérations de renégociation de la dette intervenues à partir de 1986 ont été exclues des chiffres mentionnés ci-après, aussi bien en dépenses qu'en recettes pour chacun des budgets concernés.

Évolution des dépenses et recettes au cours des exercices antérieurs

	Dépenses totales					Recettes totales				
	1985	1986	1987	1988	1989	1985	1986	1987	1988	1989
BUDGET PRINCIPAL										
Francs courants	753 144	1) 797 895	1) 775 823	1) 844 325	1) 868 081	790 102	1) 841 426	1) 832 271	1) 882 533	1) 890 184
Francs constants	872 065	904 653	853 095	900 641	894 123	914 859	954 009	915 165	941 398	916 890
% évolution annuelle		3,74	- 5,70	5,57	- 0,72		4,28	- 4,07	2,87	- 2,60
% évolution 1985-1989					2,53					0,22
EAUX										
Francs courants	32 743	1) 37 944	1) 35 721	35 792	1) 43 815	43 773	1) 47 004	1) 45 526	50 515	1) 56 055
Francs constants	37 913	43 021	39 279	38 179	45 129	50 685	53 293	50 060	53 884	57 737
% évolution annuelle		13,47	- 8,70	- 2,80	18,20		5,15	- 6,07	7,64	7,15
ASSAINISSEMENT										
Francs courants	25 489	1) 30 743	1) 39 940	32 538	1) 39 117	32 473	1) 38 477	1) 44 063	42 466	1) 49 559
Francs constants	29 514	34 856	43 918	34 708	40 291	37 600	43 625	48 452	45 298	51 046
% évolution annuelle		18,10	26,00	- 20,97	16,09		16,02	11,06	- 6,51	12,69
ABATTOIRS										
Francs courants	6 200	7 357	3 504	174	0	7 274	6 945	3 689	232	58
Francs constants	7 179	8 341	3 853	186	0	8 423	7 874	4 056	247	60
% évolution annuelle		16,19	- 53,81	- 95,17	- 100,00		- 6,52	- 48,49	- 93,91	- 75,71
SSADPA										
Francs courants	664	739	815	823	1 048	978	941	966	983	1 127
Francs constants	769	838	896	878	1 079	1 132	1 067	1 062	1 049	1 161
% évolution annuelle		8,97	6,92	- 2,01	22,89		- 5,74	- 0,47	- 1,22	10,68
FORETS COMMUNALES										
Francs courants	4 466	3 266	3 499	4 240	4 020	4 466	3 266	3 499	4 240	4 020
Francs constants	5 171	3 703	3 848	4 523	4 141	5 171	3 703	3 848	4 523	4 141
% évolution annuelle		- 28,39	3,92	17,54	- 8,45		- 28,39	3,92	17,54	- 8,45
BUDGET GÉNÉRAL										
Francs courants	822 706	877 944	859 302	917 892	956 081	879 066	938 059	930 014	980 969	1 001 003
Francs constants	952 611	995 412	944 889	979 115	984 763	1 017 870	1 063 571	1 022 643	1 046 399	1 031 035
% évolution annuelle		4,49	- 5,08	3,62	0,58		4,49	- 3,85	2,32	- 1,47
% évolution 1985-1989					3,38					1,29

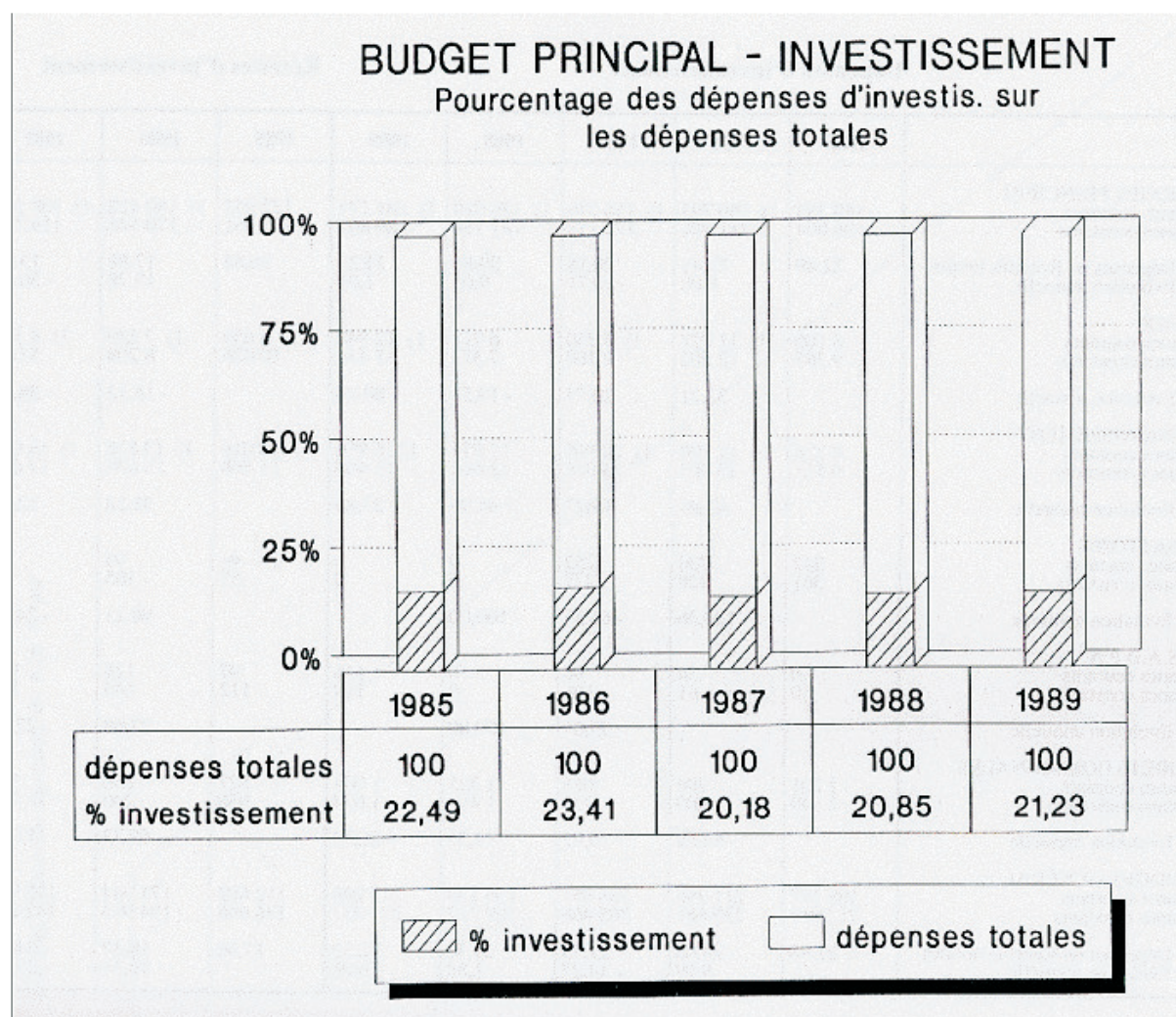
1) Hors renégociation dette pour 1986, 1987, 1988 et 1989

Contenu des comptes administratifs (budget général) - Investissement

Comme l'an dernier, on constate une légère augmentation de la part des dépenses du budget principal consacrée aux investissements, 21,33 % contre 20,85 % en 1988.

Cette tendance s'affirme au niveau du budget général, 22,52 % contre 21,37 %, les investissements des secteurs Eaux et Assainissement ayant progressé très fortement.

Les recettes d'investissement du budget principal sont en réduction pour les raisons évoquées précédemment (emprunts).



	Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
	1985	1986	1987	1988	1989	1985	1986	1987	1988	1989
BUDGET PRINCIPAL										
Francs courants	169 353	1) 186 793	1) 156 576	1) 176 019	1) 184 274	132 957	1) 150 422	1) 108 505	1) 128 188	1) 121 304
Francs constants	196 094	2 11 786	172 171	187 759	189 802	153 951	170 548	119 312	136 738	124 943
% dépenses ou recettes totales	22,49	23,41	20,18	20,85	21,23	16,83	17,88	13,04	14,52	13,63
% évolution annuelle		8,00	- 18,71	9,05	1,09		10,78	- 30,04	14,61	- 8,63
EAUX										
Francs courants	8 105	1) 11 027	1) 8 330	6 912	1) 12 948	8 659	1) 7 239	1) 4 594	6 810	1) 6 057
Francs constants	9 385	12 502	9 160	7 373	13 336	10 026	8 208	5 052	7 264	6 239
% évolution annuelle		33,21	- 26,73	- 19,51	80,88		- 18,13	- 38,45	43,78	- 14,11
ASSAINISSEMENT										
Francs courants	8 226	1) 11 998	1) 20 940	11 874	1) 16 956	10 016	1) 13 828	1) 16 084	16 268	1) 21 752
Francs constants	9 525	13 603	23 026	12 666	17 465	11 598	15 678	17 686	17 353	22 405
% évolution annuelle		42,81	69,27	- 44,99	37,89		35,18	12,81	- 1,88	29,11
ABATTOIRS										
Francs courants	312	730	252	0	0	46	93	72	11	11
Francs constants	361	828	277	0	0	53	105	79	12	11
% évolution annuelle		129,36	- 66,55	- 100,00			98,11	- 24,76	- 84,81	- 8,33
SSADPA										
Francs courants	0	54	98	0	116	97	126	101	155	194
Francs constants	0	61	108	0	119	112	143	111	165	200
% évolution annuelle			77,05	- 100,00			27,68	- 22,38	48,65	21,21
FORETS COMMUNALES										
Francs courants	2 201	794	661	1 325	1 004	827	256	575	563	638
Francs constants	2 549	900	727	1 413	1 034	958	290	632	601	657
% évolution annuelle		- 64,69	- 19,22	94,36	- 26,82		- 69,73	117,93	- 4,91	9,32
BUDGET GÉNÉRAL										
Francs courants	188 197	211 396	186 857	196 130	215 298	152 602	171 964	129 931	151 995	149 956
Francs constants	217 913	239 681	205 468	209 212	221 757	176 698	194 973	142 872	162 133	154 455
% dépenses ou recettes totales	22,88	24,08	21,75	21,37	22,52	17,36	18,47	14,03	15,49	14,98
% évolution annuelle		9,99	- 14,27	1,82	6,00		10,34	- 26,72	13,48	- 4,74

1) Hors renégociation dette pour 1986, 1987, 1988 et 1989

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal affichent un très léger recul en 1989. Cette tendance, si elle doit être surveillée, n'a cependant rien d'alarmant, l'évolution des recettes en dépenses étant très voisine au cours de la période 1985 - 1989 (dépenses + 4,19 %, recettes + 4,08 %).

Seules les dépenses de personnel croissent au-delà de l'inflation, + 2,25 %.

Les frais financiers régressent de 4,18 % par suite des actions menées depuis 1986 : renégociation, compactage, gestion active de la dette, gestion de la trésorerie.

Les recettes affichant une évolution positive sont pour l'essentiel :

- la DGF + 4,17 % (régularisation exercice antérieur incluse),
- les subventions et participations reçues + 17,36 %.

	Dépenses de fonctionnement					Recettes de fonctionnement				
	1985	1986	1987	1988	1989	1985	1986	1987	1988	1989
BUDGET PRINCIPAL										
Francs courants	583 791	1) 611 102	1) 619 247	1) 668 306	1) 683 807	657 145	1) 691 004	1) 723 766	1) 754 345	1) 768 880
Francs constants	675 972	692 867	680 924	712 882	704 321	760 908	783 460	795 853	804 660	791 946
% dépenses ou recettes totales	77,51	76,59	79,82	79,15	78,77	83,17	82,12	86,96	85,48	86,37
% évolution annuelle		2,50	- 1,72	4,69	- 1,20		2,96	1,58	1,11	- 1,58
% évolution cumulée 1985-1989				4,19	4,19					4,08
EAUX										
Francs courants	24 638	1) 26 917	1) 27 391	28 880	1) 30 866	35 114	1) 39 765	1) 40 932	43 705	1) 49 998
Francs constants	28 528	30 518	30 119	30 806	31 792	40 659	45 086	45 009	46 620	51 498
% évolution annuelle		6,98	- 1,31	2,28	3,20		10,89	- 0,17	3,58	10,46
ASSAINISSEMENT										
Francs courants	17 263	1) 18 745	1) 19 000	20 664	1) 22 161	22 457	1) 24 649	1) 27 979	26 198	1) 27 807
Francs constants	19 989	21 253	20 892	22 042	22 826	26 003	27 947	30 766	27 945	28 641
% évolution annuelle		6,32	- 1,70	5,50	3,56		7,48	10,09	- 9,17	2,49
ABATTOIRS										
Francs courants	5 888	6 627	3 252	174	0	7 228	6 852	3 617	221	47
Francs constants	6 818	7 514	3 576	186	0	8 369	7 769	3 977	236	48
% évolution annuelle		10,21	- 52,41	- 94,80	- 100,00		- 7,17	- 48,81	- 94,07	- 79,66
SSADPA										
Francs courants	664	685	717	823	932	881	815	865	828	933
Francs constants	769	777	788	878	960	1 020	924	951	883	961
% évolution annuelle		1,04	1,42	11,42	9,34		- 9,41	2,92	- 7,15	8,83
FORETS COMMUNALES										
Francs courants	2 265	2 471	2 838	2 915	3 016	3 639	3 010	2 924	3 677	3 382
Francs constants	2 623	2 802	3 121	3 109	3 106	4 214	3 413	3 215	3 922	3 483
% évolution annuelle		6,82	11,38	- 0,38	- 0,10		- 19,01	- 5,80	21,99	- 11,19
BUDGET GÉNÉRAL										
Francs courants	634 509	666 547	672 445	721 762	740 782	726 464	766 095	800 083	828 974	851 047
Francs constants	734 699	755 731	739 420	769 903	763 005	841 173	868 599	879 771	884 266	876 577
% dépenses ou recettes totales	77,12	75,92	78,25	78,63	77,48	82,64	82,27	86,37	84,51	85,02
% évolution annuelle		2,86	- 2,16	4,12	- 0,90		3,26	1,29	0,51	- 0,87
% évolution cumulée 1985-1989				3,85	3,85					4,21

1) Hors renégociation dette pour 1986, 1987, 1988 et 1989

Après cet examen global, nous étudierons plus particulièrement l'évolution des postes sensibles du seul budget principal.

Contenu du budget principal

Investissement

La très légère reprise de nos dépenses d'investissement, + 1,09 %, conforte la tendance enregistrée l'an dernier, + 9,05 %.

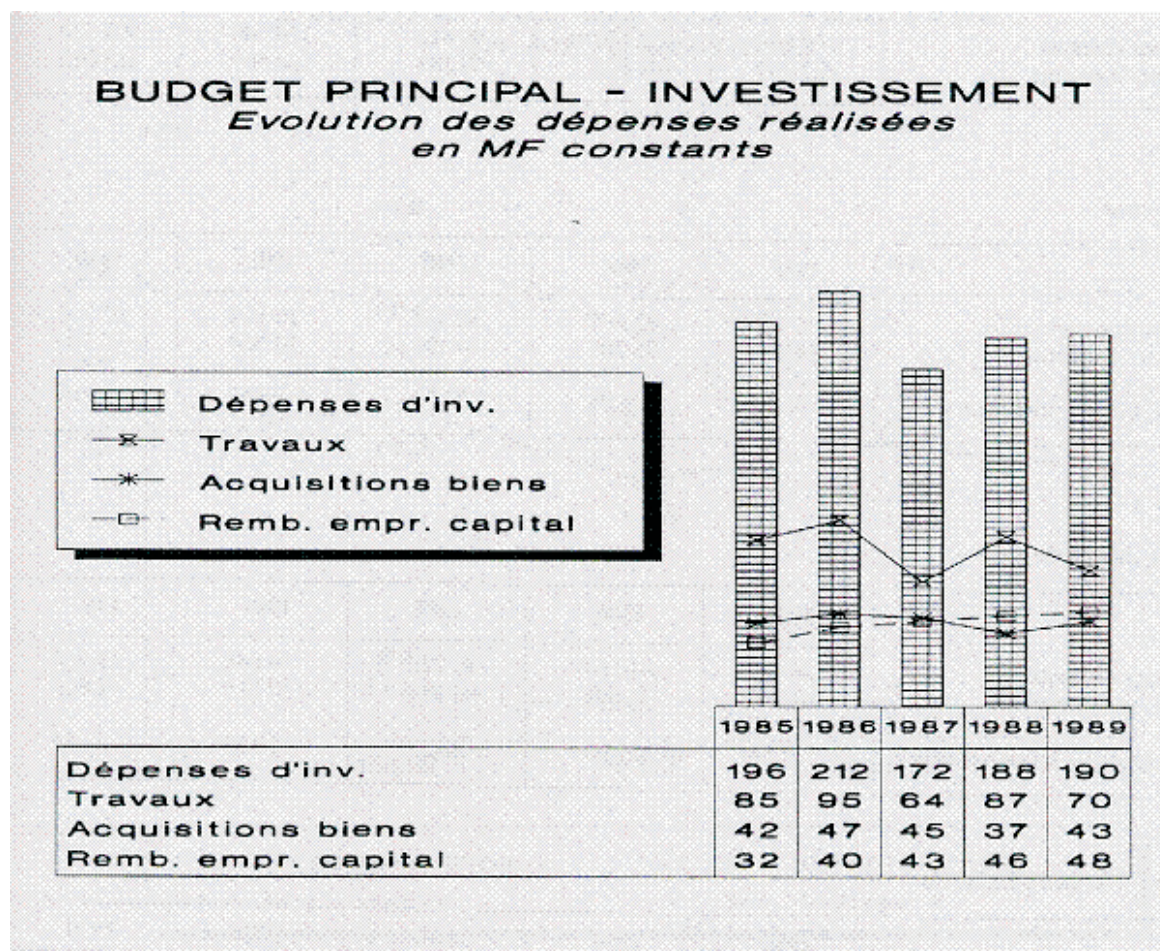
Les principales réalisations 1989 concernent :

- la construction du pont Denfert Rochereau,
- la restructuration de l'école maternelle Ronchaux,
- l'acquisition et l'aménagement de bus,
- l'acquisition et l'aménagement d'une seconde tranche de locaux pour IEN,
- les interventions sur le quartier Montrapon - Fontaine-Ecu.

Le remboursement en capital de nos prêts augmente de 4,8 %.

Le ratio : $\frac{\text{remboursement de la dette (capital)}}{\text{annuité}} = 42,12 \%$
contre 39,95 % en 1988

Budget Principal - Dépenses d'investissement



- Remboursement emprunts en capital

	1985	1986	1987	1988	1989
Francs courants	27 970	35 388	39 019	43 311	47 014
Francs constants	32 386	40 123	42 905	46 200	48 424
% dépenses investissement	16,52	18,95	24,92	24,61	25,51
% de l'annuité	34,49	37,02	40,61	39,95	42,12

- Investissements directs

	1985	1986	1987	1988	1989
Francs courants	109 888	125 150	99 612	116 780	109 720
Francs constants	127 239	141 895	109 533	124 569	113 012

- Travaux

	1985	1986	1987	1988	1989
Francs courants	73 402	83 965	58 384	81 892	68 161
Francs constants	84 992	95 200	64 199	87 354	70 206
% dépenses investissement	43,34	44,95	37,29	46,52	36,99

- Acquisition de biens

	1985	1986	1987	1988	1989
Francs courants	36 486	41 184	41 228	34 888	41 559
Francs constants	42 247	46 694	45 334	37 215	42 806
% dépenses investissement	21,54	22,05	26,33	19,82	22,55

Investissements indirects

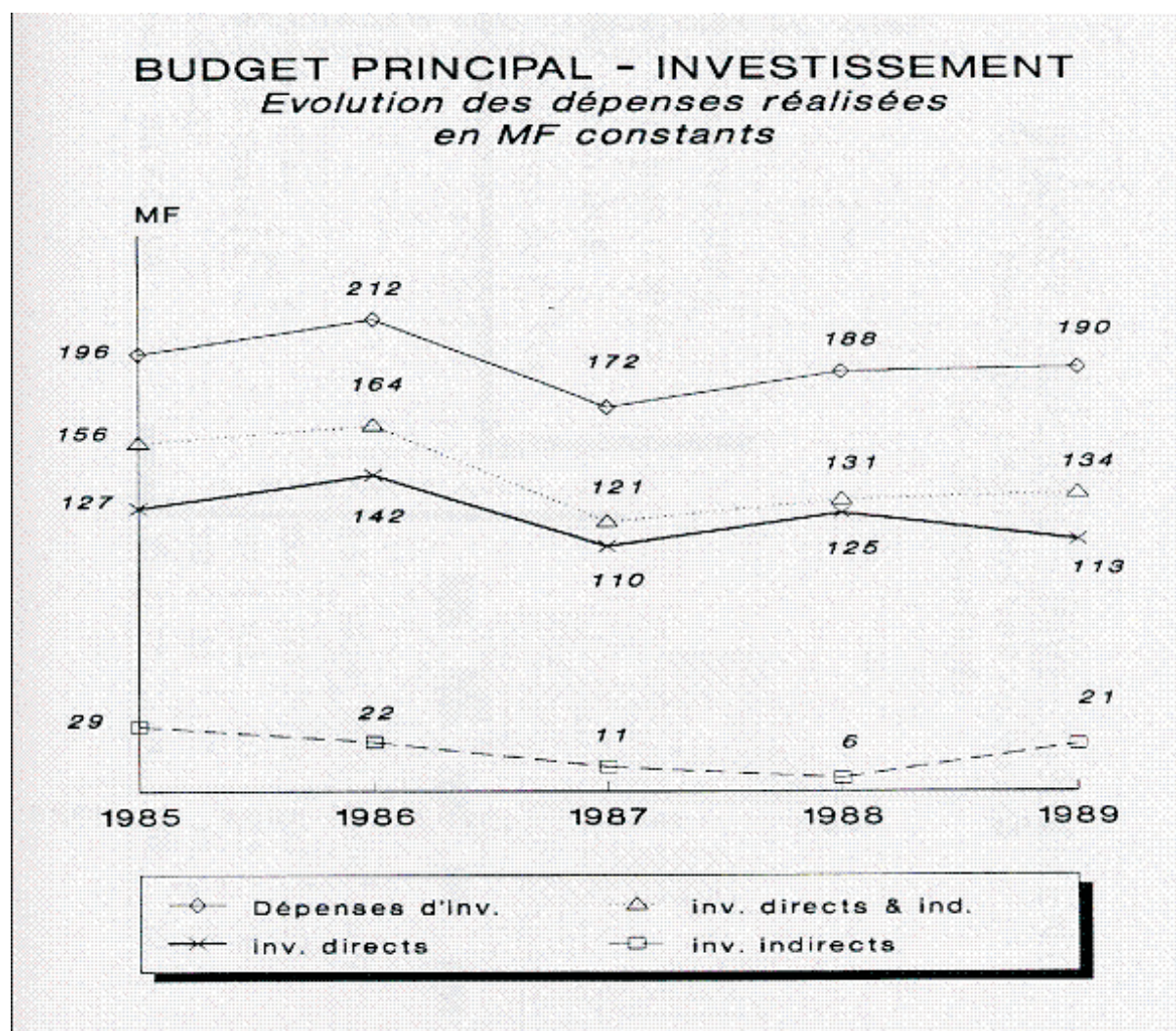
	1985	1986	1987	1988	1989
Francs courants	24 634	19 101	10 076	5 768	20 162
Francs constants	28 524	21 657	11 080	6 153	20 767

Le graphe ci-dessous nous permet de constater l'évolution des investissements directs et indirects et celle des dépenses globales d'investissement.

De prime abord, rappelons que les acquisitions de terrains, bâtiments, matériel et mobilier d'une part et les travaux relatifs aux bâtiments, voies et réseaux d'autre part constituent les investissements directs ; les investissements indirects englobant les subventions d'équipement, ainsi que les participations et avances de fonds pour la réalisation de travaux.

Les investissements directs régressent, ceci résulte essentiellement du poste travaux qui chute de près de 20 %. Les années de renouvellement du Conseil Municipal sont traditionnellement peu propices à la mise en route de nouveaux chantiers.

Les acquisitions de biens (matériel et véhicules principalement) et les investissements indirects (participation à la modernisation des gares Viotte et Mouillère notamment) permettent de compenser l'évolution négative des travaux.

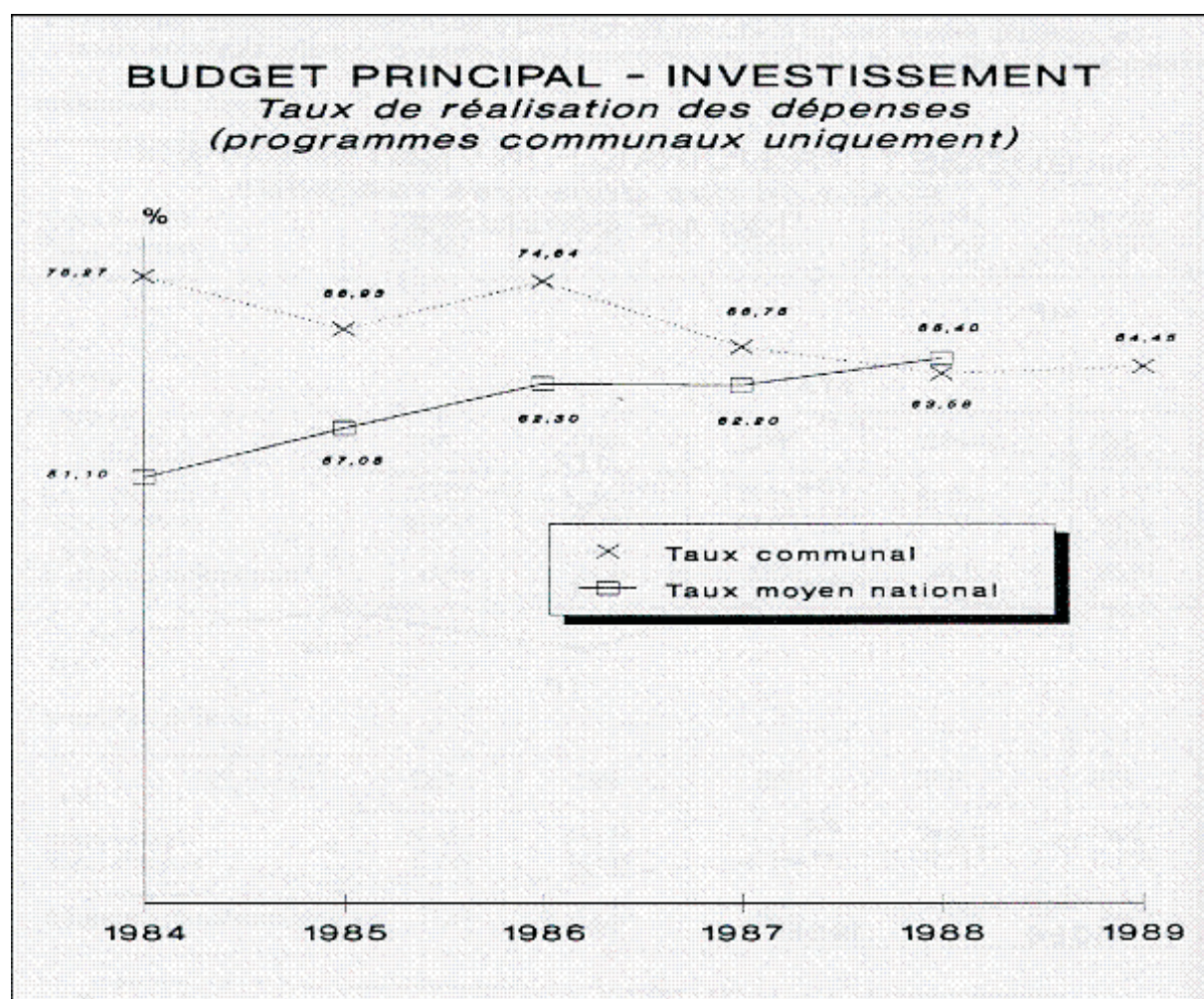


L'étude de ce graphe permet de constater qu'au niveau national, il y a meilleure adéquation, depuis 1985, entre les prévisions d'investissement et leur réalisation.

L'amélioration concerne l'ensemble des villes de 100 000 à 300 000 habitants (57,08 % en 1985 et 65,4 % en 1988).

Le taux de Besançon augmente légèrement, 64,45 % contre 63,58 % en 1988.

Le taux moyen national 1988 des villes de métropole de même strate démographique (65,4 %) calculé par le Ministère de l'Intérieur dépasse légèrement celui de Besançon (63,58 %) (Guide des Ratios 1988, dernière édition parue).



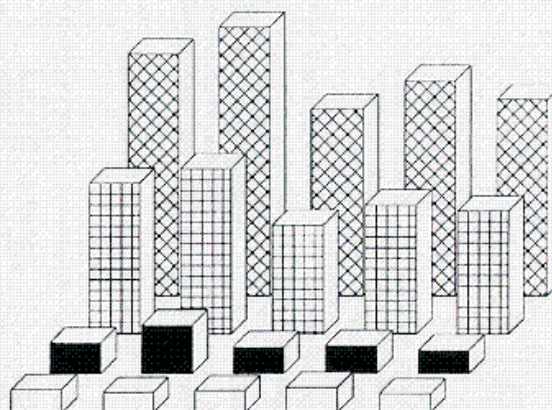
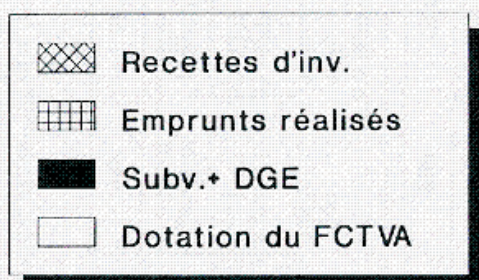
Les recettes d'investissement comptabilisées sont en réduction de 12 MF tandis que les dépenses augmentent de 2 MF pour les motifs déjà indiqués de limitation volontaire des encaissements de prêts.

La baisse des investissements, constatée en 1987, aboutit très logiquement à une réduction du FCTVA de 1989.

Les recettes provenant des subventions sont en diminution, celles de la DGE progressent sensiblement.

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

*Evolution des recettes réalisées
en MF constants*



	1985	1986	1987	1988	1989
Recettes d'inv.	154	171	119	137	125
Emprunts réalisés	97	106	70	83	79
Subv.+ DGE	20	31	17	18	15
Dotation du FCTVA	15	13	14	16	12

Budget Principal - Recettes d'investissement**- Emprunts réalisés**

	1985	1986	1987	1988	1989
Francs courants	84 169	93 670	63 724	77 773	76 900
Francs constants	97 459	106 203	70 071	82 960	79 207
% recettes investissement	63,31	62,27	58,73	60,67	63,39
% dépenses investissement	49,70	50,15	40,70	44,18	41,73

- Subventions encaissées et DGE

	1985	1986	1987	1988	1989
Francs courants	17 623	26 945	15 879	16 636	14 392
Francs constants	20 406	30 550	14 461	17 746	14 824
% recettes investissement	13,25	17,91	14,63	12,98	11,86
% dépenses investissement	10,41	14,42	10,14	9,45	7,81

Dotation du Fonds de Compensation de la TVA

	1985	1986	1987	1988	1989
Francs courants	13 067	11 773	12 892	14 801	11 319
Francs constants	15 130	13 348	14 176	15 788	11 659
% recettes investissement	9,83	7,83	11,88	11,55	9,33
% dépenses investissement	7,72	6,30	8,23	8,41	6,14

Fonctionnement

L'évolution des dépenses d'intérêts des emprunts résulte directement du montant emprunté l'année précédente, du taux desdits prêts et du gain d'intérêts relatif aux prêts totalement amortis.

Le taux moyen de nos prêts a évolué comme suit :

1985 : 10,69 %	1986 : 9,40 %
1987 : 9,23 %	1988 : 9,09 %
1989 : 8,86 %	1990 : 9,77 %

La politique de réduction des effectifs de personnel entreprise en 1986 s'est poursuivie. Aux 51 réductions d'emplois opérées au cours des années précédentes, s'ajoutent les 29 réalisées en 1989.

Les effets attendus de ces réductions sur le montant des frais de personnel sont, comme les années précédentes, perturbés par l'augmentation des cotisations de CNRACL. En effet, la cotisation employeur est passée à 19,7 % au 01/01/1989 contre 18,20 % depuis le 01/01/1988.

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement**- Intérêts des emprunts (compte 671)**

	1985	1986	1) 1987	1) 1988	1989
Francs courants	53 117	60 214	57 060	65 111	64 611
Francs constants	61 504	68 271	62 743	69 454	66 549
% dépenses fonctionnement	9,10	9,85	9,21	9,74	9,45
% évolution annuelle		11,00	- 8,10	10,70	- 4,18

1) Intérêts actualisés du montant des intérêts intercalaires des réaménagements de dette 1986 et 1987 réintégrés aux années concernées.

- Frais de personnel (compte 61)

	1985	1986	1987	1988	1989
Francs courants	278 610	289 970	302 333	321 005	339 913
Francs constants	322 603	328 768	332 445	342 416	350 110
% dépenses fonctionnement	47,72	47,45	48,82	48,03	49,71
% moyenne nationale	46,22	45,90	45,90	46,30	
% évolution annuelle		1,91	1,12	3,00	2,25

- Subventions versées (articles 657 et 691)

	1985	1986	1987	1988	1989
Francs courants	95 548	99 587	101 237	106 105	106 973
Francs constants	110 635	112 912	111 320	113 182	110 182
% dépenses fonctionnement	16,37	16,30	16,35	15,88	15,64
% évolution annuelle		2,06	- 1,41	1,67	- 2,65

En francs constants, globalement les subventions ont été maintenues à leur niveau 1985. Toutefois l'examen détaillé par nature fait apparaître des évolutions différenciées. Ainsi on constate une baisse pour les subventions culturelles et une hausse modérée dans le domaine social et très forte pour l'économique.

Les subventions sportives font apparaître globalement une baisse due à la disparition en 1986 du RCFC section professionnelle. L'analyse faite sur le seul secteur sport amateur fait au contraire apparaître une très forte augmentation, + 117 %.

Ventilation des subventions versées (articles 657 et 691)

	1985		1986		1987		1988		1989	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Francs courants										
Culturel	14 881	15,57	14 997	15,06	15 033	14,85	14 844	13,99	15 420	14,42
% évolution annuelle			0,78		0,24		- 1,26		3,88	
Économique	1 990	2,08	2 822	2,83	2 998	2) 2,96	3 084	2,91	3 492	3,26
% évolution annuelle			41,81		6,24		2,87		13,23	
Social	75 021	78,52	78 475	78,80	81 342	80,35	85 199	80,30	85 239	79,68
% évolution annuelle			4,60		3,65		4,74		0,05	
Sportif	3 656	1) 3,83	3 293	3,31	1 864	3) 1,84	2 978	2,80	2 821	2,64
% évolution annuelle			- 9,93		- 43,40		59,76		- 5,27	
dont sport amateur	1 156	1,21	1 793	1,80	1 864	3) 1,84	2 978	2,80	2 821	2,64
% évolution annuelle			55,10		3,96		59,76		- 5,27	
Totaux	95 548	100,00	99 587	100,00	101 237	100,00	106 105	100,00	106 972	100,00
% évolution annuelle			4,23		1,66		4,81		0,82	
Francs constants										
Culturel	17 231	15,57	17 004	15,06	16 530	14,85	15 834	13,99	15 883	14,42
% évolution annuelle			- 1,32		- 2,79		- 4,21		0,31	
Économique	2 304	2,08	3 200	2,83	3 297	2) 2,96	3 290	2,91	3 597	3,26
% évolution annuelle			38,89		3,03		- 0,21		9,33	
Social	86 867	78,52	88 975	78,80	89 444	80,35	90 882	80,30	87 796	79,68
% évolution annuelle			2,43		0,53		1,61		- 3,40	
Sportif	4 233	1) 3,83	3 734	3,31	2 050	3) 1,84	3 177	2,80	2 906	2,64
% évolution annuelle			- 11,79		- 45,10		54,98		- 8,53	
dont sport amateur	1 339	1,21	2 033	1,80	2 050	3) 1,84	3 177	2,80	2 906	2,64
% évolution annuelle			51,83		0,84		54,98		- 8,53	
Totaux	110 635	100,00	112 912	100,00	111 320	100,00	113 182	100,00	110 181	100,00
% évolution annuelle			2,06		- 1,41		1,67		- 2,65	

1) Pour avoir une idée exacte de l'évolution de l'année 1985 dans le domaine sportif, il convient de prendre en compte un complément de subvention de 1 000 000 F versé au RCFC en 1985.

2) Hormis la subvention pour la régie du Funiculaire de 193 262,50 F.

3) Hormis opération d'ordre : carrelage du Sport Nautique Bisontin de 229 652,63 F.

Recettes

Nous examinerons successivement dans ce chapitre les quatre grandes catégories de ressources dont la Ville dispose pour financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement, en rappelant tout d'abord l'évolution sur les 5 dernières années de la part des dépenses totales couvertes par chacune d'elles.

Taux de couverture des dépenses totales

	1985	1988	1989
- les recettes fiscales (777)	34,33 %	33,98 %	34,27 %
- les concours de l'État (DGF, DGD, DGE, FCTVA et les subventions)	26,70 %	26,24 %	26,84 %
- les emprunts	11,18 %	9,21 %	8,86 %
- les recettes diverses (revenu du patrimoine et produit des services rendus notamment)	27,79 %	30,57 %	30,03 %

I - Les recettes fiscales

Les tableaux ci-après indiquent successivement :

- l'évolution du produit global des contributions directes (TH, FB, FNB, TP), toujours quelque peu supérieur au produit voté car les montants indiqués correspondent aux produits réellement encaissés et tiennent donc compte des rôles supplémentaires émis chaque année par les Services Fiscaux,

- l'évolution de la pression fiscale (c'est-à-dire de l'imposition de chaque contribuable), généralement inférieure à la majoration du produit global par suite de l'élargissement de l'assiette de l'impôt,

- l'évolution annuelle de l'inflation.

Évolution du produit des contributions directes de 1985 à 1989

	1985	1986	1) 1987	1) 1988	1) 1989
Francs courants	258 559	296 758	286 342	286 884	297 450
Francs constants	299 385	336 464	314 862	306 019	306 374
% recettes de fonctionnement	39,35	42,95	39,56	38,03	38,69
% dépenses totales	34,33	37,19	36,91	33,98	34,27
% évolution annuelle					
Francs courants		14,77	- 3,51	0,19	3,68
Francs constants		12,39	- 6,42	- 2,81	0,12

A partir de 1987, a été institué un abattement général à la base pour la taxe professionnelle, qui a eu pour effet de diminuer l'assiette fiscale. La perte de ressources a été compensée par l'État aux collectivités locales sous la forme d'une dotation (24 327 KF en 1990).

Évolution de la pression fiscale de 1985 à 1990

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Taxe d'habitation	+ 5 %	+ 12,24 %	0 %	0 %	0 %	3,60 %
Foncier bâti (2)	+ 5 %	+ 12,24 %	0 %	0 %	2,5 %	3,60 %
Foncier non bâti	+ 5 %	+ 12,24 %	0 %	0 %	2,5 %	3,60 %
Taxe professionnelle (3)						

(2) Pour le bâti industriel, la majoration est moindre, le même taux s'appliquant à des bases actualisées selon un coefficient plus faible que pour les locaux d'habitation.

(3) Taux variable selon l'évolution de la situation de chaque contribuable.

	1985	1986	1987	1988	1989	Prévision 1990
Rappel du taux annuel de l'inflation de 1985 à 1990	4,7 %	2,1 %	3,1 %	3,1 %	3,6 %	3,0 % *

* Tous les calculs en francs constants ont été faits à partir de cette prévision, aujourd'hui le taux d'inflation annoncé est de 3,4 %.

STRUCTURE DE L'IMPOT

La part fournie par chacune des quatre taxes au produit global de l'impôt est la suivante :

En pourcentage	1985 (1)	1989 (1)	Prévisions 1990 (1)
Taxe d'habitation	33,96	32,42	31,36
Foncier bâti	23,00	23,75	23,18
Foncier non bâti	0,17	0,12	0,11
Taxe professionnelle	42,87	43,71	45,35

(1) Avec compensation de l'État pour allègement de TP.

Ce tableau permet de constater :

- la poursuite de la diminution progressive de la part demandée à la taxe d'habitation,
- la quasi-stabilité de la part apportée par la taxe du foncier bâti,
- une croissance significative de la part de la taxe professionnelle qui ne pourra que s'améliorer encore lorsque les diverses zones d'activités en cours d'aménagement sur Besançon seront opérationnelles.

Éléments statistiques sur la pression fiscale

L'étude réalisée par l'Association des Maires des Grandes Villes sur la fiscalité locale en 1990 donne les indications suivantes :

Source : étude AMGVF n° 102 - Juin 1990 - Tableau n° 44

Année 1990	Moyenne nationale des grandes villes (1)	Besançon
Produit fiscal moyen par habitant (4 taxes confondues)	2 682 F	2 654 F (24 ^{ème} rang)
Produit moyen par habitant de la taxe d'habitation	742 F	927 F (8 ^{ème} rang)
Produit moyen par habitant du foncier bâti	639 F	685 F (23 ^{ème} rang)
Produit moyen par habitant du foncier non bâti	6 F	3 F (36 ^{ème} rang)
Produit moyen par habitant de la taxe professionnelle	1 294 F	1 037 F (28 ^{ème} rang)

(1) En ne retenant que les villes de l'association ne comportant ni district ni communauté urbaine, et hors Paris, ces moyennes sont les suivantes :

Total des 4 taxes	2 818 F)	
Taxe d'habitation	851 F)	
Foncier bâti	746 F)	(tableau n° 19)
Foncier non bâti	9 F)	
Taxe professionnelle	1 248 F)	

Observations :

- la pause fiscale de 1987 à 1989 a eu pour effet de diminuer sensiblement en francs constants la part communale de l'imposition payée par nos concitoyens. Les dispositions mises en place au niveau national, par l'octroi de dégrèvements totaux ou partiels de taxe d'habitation et par les récentes mesures de plafonnement des cotisations en fonction du revenu, ont par ailleurs permis à 24 548 contribuables bisontins à revenus modestes, d'acquitter des cotisations sensiblement moins élevées,

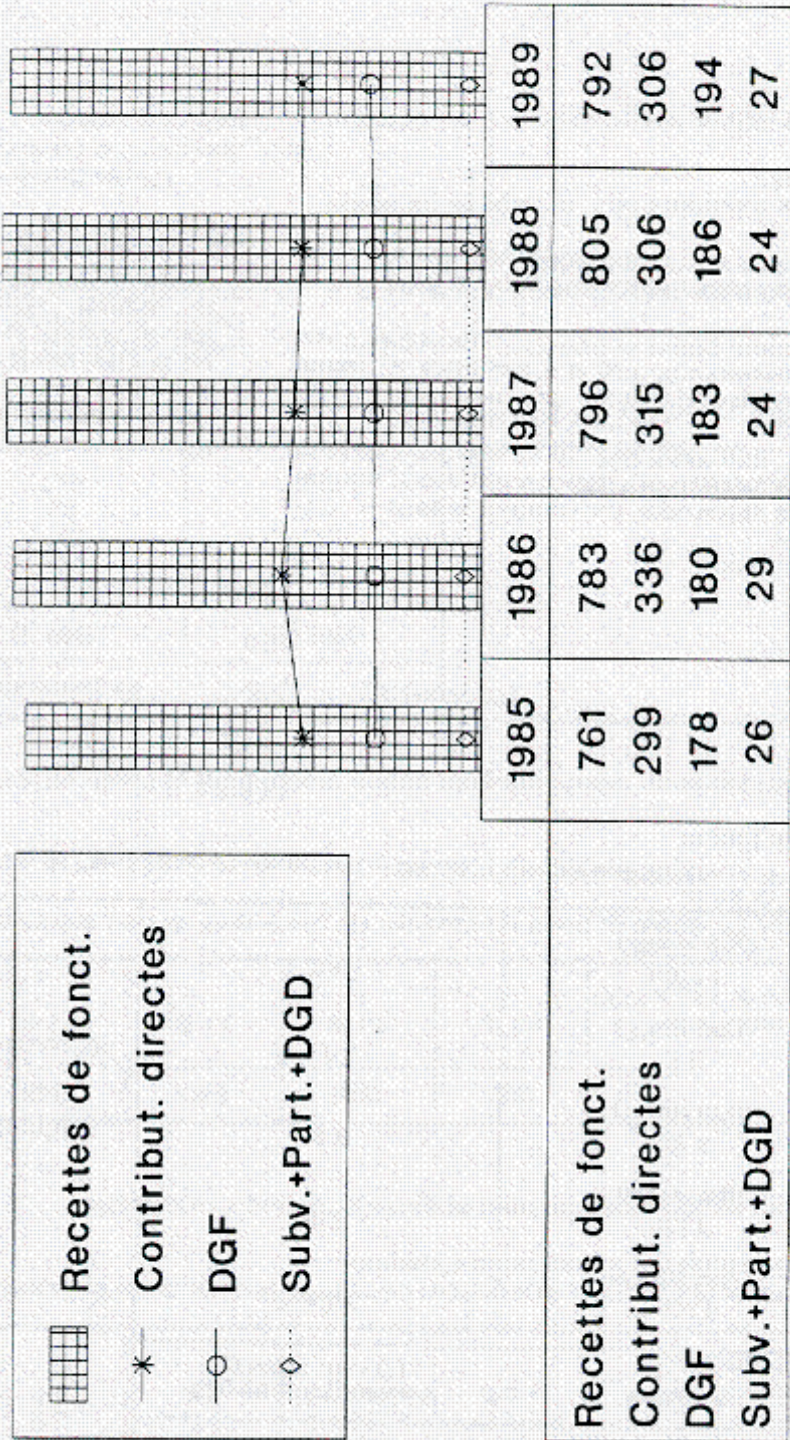
- d'autres modifications importantes, tendant à une plus grande justice fiscale, interviendront encore au cours des prochaines années, avec notamment :

* la création d'un impôt départemental sur le revenu (se substituant à la part départementale de la taxe d'habitation),

* la révision des évaluations cadastrales servant de base de calcul des impôts locaux.

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

*Evolution des recettes réalisées
en MF constants*



Les concours de l'État

L'évolution de ces postes de recettes est retracée dans le tableau ci-après. Il conviendra d'y ajouter le FCTVA et les subventions spécifiques dont les montants figurent pages 23, 34 et 35.

Les concours globaux de l'État

	1985	1986	1987	1988	1989	Prévision 1990
A) DGF (tous concours confondus)						
Francs courants	153 862	158 673	166 759	174 385	188 135	(1) 181 370
% d'évolution annuelle		3,13	5,10	4,57	7,88	- 3,60
Francs constants	178 157	179 903	183 368	186 016	193 779	181 370
% d'évolution		0,98	1,93	1,44	4,17	- 6,40
% des recettes de fonctionnement	23,41	22,96	23,04	23,12	24,47	
B) DGE						
Francs courants	1 792	2 738	2 039	2 042	2 733	2 300
% d'évolution		55,30	- 26,73	0,15	33,84	- 15,84
Francs constants	2 075	3 155	2 242	2 178	2 815	2 300
% d'évolution		52,05	- 28,94	- 2,85	29,25	- 18,29
C) DGD						
Francs courants	5 960	5 856	5 159	6 677	6 830	6 181
% d'évolution		- 1,74	- 11,90	29,42	2,29	- 9,50
Francs constants	6 901	6 640	5 673	7 122	7 035	6 181
% d'évolution		- 3,78	- 14,56	25,54	- 1,22	- 12,14
Totaux						
Francs courants	161 614	167 312	173 957	183 104	197 698	189 851
% d'évolution		3,53	3,97	5,26	7,97	- 3,97
Francs constants	187 133	189 698	191 283	195 316	203 629	189 851
% d'évolution		1,37	0,84	2,11	4,26	- 6,77

1) La dotation spéciale instituteurs dont le montant est inclus dans la DGF ne comporte plus que l'attribution correspondant au personnel logé par la commune ; les indemnités au personnel non logé sont désormais versées par l'État par l'intermédiaire du CNFPT.

La Dotation Globale de Fonctionnement

Évolution de la DGF de 1985 à 1989 (tous concours confondus, y compris régularisation exercice antérieur)

	1985	1986	1987	1988	1989
Francs courants	153 862	158 673	166 759	174 385	188 135
Francs constants	178 157	179 903	183 368	186 016	193 779
% recettes de fonctionnement	23,41	22,96	23,04	23,12	24,47
% dépenses totales	20,43	19,89	21,49	20,65	21,67
% évolution annuelle					
Francs courants		3,13	5,10	4,57	7,88
Francs constants		0,98	1,93	1,44	4,17

Pour 1990, les montants notifiés en février se décomposent comme suit :

Dotations	Montant notifiés au 28/02/1990
- Dotation de référence	28 751 719
- Dotation de base	53 396 238
- Dotation de péréquation dont :	50 407 840
effort fiscal	42 835 424
revenu	7 572 416
- Dotation de compensation dont :	27 515 236
voirie	1 241 929
élèves	3 937 771
logements sociaux	22 335 536
- Dotation Ville Centre	6 511 149
- Garantie de progression minimale	7 080 506
Total	173 662 688
	Variation DGF 90/89 + 1,37 %

En 1990, le montant notifié de la DGF, calculé selon le nouveau dispositif de la Loi de Finances pour 1990 (évolution des prix) a placé à nouveau la Ville au taux minimum garanti (+ 1,37 %).

Régularisation pour 1989 (notification du 14 août 1990)

La Ville a perçu à ce titre 4 % de la dotation totale 1989, soit 6 852 627 F. En début d'année, le Ministère avait fait savoir que cette régularisation pouvait être inscrite au BP 1990, ce que la Ville avait fait lors de l'élaboration du budget. A ce montant s'ajoutent 255 191 F au titre de la régularisation 1989 de la Dotation Instituteurs.

DGF 1991 : En application de l'article 47 de la Loi de Finances pour 1990, le montant global de la DGF 1991 est arrêté en appliquant à la DGF 1990 un indice égal à la somme du taux d'évolution de la

moyenne annuelle des prix de la consommation des ménages (+ 2,8 %) et de la moitié du taux d'évolution du PIB en volume, calculé à partir des estimations figurant dans la projection économique annexée au projet de Loi de Finances pour 1991 (+ 2,7 %). La base de référence étant celle de la DGF 1990 révisée, le pourcentage global d'augmentation serait de 7,51 % par rapport au montant ouvert en Loi de Finances pour 1990. Le minimum garanti à 55 % donnerait une majoration de 4,12 % sans que nous puissions en dire plus actuellement. Il est envisagé de revoir ce dispositif dès 1991, dans le cadre d'une nouvelle péréquation de la DGF entre les communes «riches» et les communes «pauvres». Un projet de loi devrait être soumis en ce sens au Parlement fin janvier.

Régularisation pour 1990 : A l'heure où nous rédigeons ce document, aucun texte, à notre connaissance, n'autorise les collectivités locales à inscrire à leur BP 1991 une provision sur régularisation de la DGF 1990.

La Dotation Globale d'Équipement

Le taux de concours de cette dotation, appliqué au montant des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice, a été en 1990 de 1,72 % contre 2,4 % en 1989. Il est en diminution constante chaque année depuis 1986. En 1989, la DGE a représenté 2 % des dépenses d'investissement de la Ville hors remboursement de dette.

En ajoutant à la DGE les subventions spécifiques reçues de l'État sur des secteurs «non globalisés», on constate que le concours global de l'État pour nos investissements s'est élevé en 1989 à 5,99 MF, soit 4,4 %.

Les recettes diverses

Celles-ci sont constituées essentiellement des postes suivants :

- les concours (hors dotations) obtenus de l'État et des autres collectivités,
- le produit des services rendus, les revenus du patrimoine et les produits divers.

Les subventions de l'État et des autres collectivités

La part prise par l'État et les autres collectivités au financement de nos investissements s'est élevée en 1989 à 14,392 MF ; elle représente 7,81 % de nos dépenses d'investissement contre 9,45 % en 1988.

Au niveau du fonctionnement des activités municipales, les concours extérieurs s'élèvent à 19,176 MF contre 15,777 MF en 1988, les subventions de l'État étant passées de 9,630 MF à 13,107 MF (+ 36 %).

Les actions de la Ville, bien centrées sur les priorités définies au niveau national, bénéficient ainsi d'une aide accrue de l'État. L'effort municipal sera poursuivi pour que Région et Département apportent un concours encore plus significatif à la capitale régionale.

Subventions encaissées et DGE

- Investissement

Organismes	1985	1986	1987	1988	1989
ETAT					
Francs courants	7 568	8 369	4 735	6 820	3 257
Francs constants	8 763	9 489	5 207	7 275	3 355
DGE					
Francs courants	1 792	2 783	2 039	2 042	2 733
Francs constants	2 075	3 155	2 242	2 178	2 815
Sous-total (concours global de l'État)					
Francs courants	9 360	11 152	6 774	8 862	5 990
Francs constants	10 838	12 644	7 449	9 453	6 170
RÉGION					
Francs courants	1 469	3 454	2 424	1 776	607
Francs constants	1 701	3 916	2 665	1 894	625
DÉPARTEMENT					
Francs courants	2 550	6 669	4 595	4 529	4 382
Francs constants	2 953	7 561	5 053	4 831	4 513
Autres (1)					
Francs courants	4 244	5 669	2 086	1 469	3 413
Francs constants	4 914	6 428	2 294	1 567	3 515
TOTAL					
Francs courants	17 623	26 944	15 879	16 636	14 392
Francs constants	20 406	30 549	17 461	17 745	14 823
% recettes d'investissement	13,25	17,91	14,63	12,98	11,86
% dépenses d'investissement	10,41	14,42	10,14	9,45	7,81

(1) CAF, AFME, FEOGA, ANRED, Agence pour la Qualité de l'Air, Amis du Musée, OPHLM, SAFC

Subventions et participations encaissées

- Fonctionnement

Subventions et participations	1985	1986	1987	1988	1989
a) Francs courants					
État	10 499	11 575	9 864	9 630	13 107
Région	4	224	20	86	20
Département	1 883	2 611	2 844	3 257	3 040
Communes				164	403
Autres	4 155	5 665	3 708	2 640	2 606
Total Francs courants	16 541	20 075	16 436	15 777	19 176
b) Francs constants					
État	12 157	13 124	10 846	10 272	13 500
Région	5	254	22	92	21
Département	2 180	2 960	3 127	3 474	3 131
Communes				175	415
Autres	4 811	6 423	4 077	2 816	2 684
Total Francs constants	19 153	22 761	18 072	16 829	19 751

EAUX - Ventilation de l'ensemble des recettes (en millions de francs)

	1985	1986	1987	1988	1989	Prévision 1990
A) Francs courants						
Produit des services rendus	23 642	25 075	26 493	28 573	29 741	30 225
Taxe de pollution perçue au profit de l'Agence de Bassin	2 805	2 992	3 427	3 885	4 117	4 155
Redevance pour le FNDAE	430	453	516	553	579	630
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	3 795	3 275	1 045	3 227	2 192	2 150
Amortissements	3 080	3 199	3 384	3 525	3 779	3 961
Recettes diverses	838	980	1 603	947	925	913
Résultat exercice précédent	9 183	11 030	9 058	9 804	14 722	1) 2 400
Total	43 773	47 004	45 526	50 514	56 055	44 434
B) Francs constants						
Produit des services rendus	27 375	28 430	29 132	30 479	30 633	30 225
Taxe de pollution perçue au profit de l'Agence de Bassin	3 248	3 392	3 768	4 144	4 241	4 155
Redevance pour le FNDAE	498	514	567	590	596	630
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	4 394	3 713	1 149	3 442	2 258	2 150
Amortissements	3 566	3 627	3 721	3 760	3 892	3 961
Recettes diverses	970	1 111	1 763	1 010	953	913
Résultat exercice précédent	10 633	12 506	9 960	10 458	15 164	1) 2 400
Total	50 684	53 293	50 060	53 883	57 737	44 434

1) Reprise anticipée d'excédent au BP.

ASSAINISSEMENT - Ventilation de l'ensemble des recettes (en millions de francs)

	1985	1986	1987	1988	1989	Prévision 1990
A) Francs courants						
Produit des services rendus	15 678	15 985	16 823	17 289	19 025	19 020
Redevance Ville évacuation eaux pluviales	3 307	3 125	3 290	3 454	3 407	3 488
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	4 197	5 601	7 284	8 965	5 727	18 875
Amortissements	3 763	4 734	4 846	5 266	5 842	6 093
Recettes diverses	2 430	2 047	4 088	3 369	5 630	3 350
Résultat exercice précédent	3 098	6 984	7 732	4 123	9 928	5 038
Total	32 473	38 476	44 063	42 466	49 559	55 864
B) Francs constants						
Produit des services rendus	18 154	18 124	18 499	18 442	19 596	19 020
Redevance Ville évacuation eaux pluviales	3 829	3 543	3 618	3 684	3 509	3 488
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	4 860	6 350	8 009	9 563	5 899	18 875
Amortissements	4 357	5 367	5 329	5 617	6 017	6 093
Recettes diverses	2 814	2 321	4 495	3 594	5 799	3 350
Résultat exercice précédent	3 587	7 918	8 502	4 398	10 226	5 038
Total	37 601	43 623	48 452	45 298	51 046	55 864

Les emprunts et la dette

Les emprunts

Le recours à l'emprunt a été limité au minimum nécessaire à la satisfaction de nos engagements financiers.

Notre volonté d'accroître le volume de prêts à taux révisable ou variable s'est concrétisée comme suit :

	Encours au 01/01/1989	Encours au 01/01/1990
Taux fixe	79,18 %	75,14 %
Taux révisable	14,62 %)	14,33 %)
Taux variable	6,20 %)	10,53 %)
	20,82 %	24,86 %

L'encours au 01/01/1990 ressort à 732 MF. Le tableau suivant en donne la répartition par organismes prêteurs et type de taux :

Organismes prêteurs	Capital remboursé	Encours 01/01/1990	% encours total
1) Taux fixe			
Groupe CDC	557 908 690,66	467 042 189,95	
Autres organismes	97 280 682,00	82 649 337,58	
Total	655 189 372,66	549 691 527,53	75,14
2) Taux révisable			
Crédit Lyonnais	5 750 000,00	5 549 967,26	
CDC Direct	49 000 000,00	31 051 633,38	
CLF	17 421 290,00	45 957 769,67	
CDC Minjoz	63 360 000,00	22 314 815,05	
Total révisable Groupe CDC	129 781 290,00	99 324 218,10	13,58
Total taux révisables	135 531 290,00	104 874 185,36	14,33
3) Taux fixes			
Banque Fédérative	55 465 312,42	46 061 069,75	
CLF	24 596 710,00	24 596 710,00	
Société Générale	6 644 000,00	6 387 116,18	
Total taux variables	86 706 022,42	77 044 895,93	10,53
Total taux 2 et 3	222 237 312,42	181 919 081,29	24,86
Total général	877 426 685,08	731 610 608,82	75,14

Montant réalisé

	1985	1) 1986	1) 1987	1) 1988	1) 1989	1) 1990
A - Francs courants						
Budget principal	84 169	93 670	63 724	77 773	75 984	89 003
Évolution annuelle		11,29	- 31,97	22,05	- 2,30	17,13
Eaux	3 650	3 065	750	3 045	2 000	2 000
Assainissement	3 820	3 445	5 987	6 344	5 006	13 872
Abattoirs	0	0	0	0	0	0
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	599	0	116	50	87	217
TOTAL	92 238	100 180	70 577	87 212	83 077	105 092
Évolution annuelle		8,61	- 29,55	23,57	- 4,74	26,50
B - Francs constants						
Budget principal	97 459	106 203	70 071	82 960	78 264	89 003
Évolution annuelle		8,97	- 34,02	18,39	- 5,66	13,72
Eaux	4 226	3 475	825	3 248	2 060	2 000
Assainissement	4 423	3 906	6 583	6 767	5 156	13 872
Abattoirs	0	0	0	0	0	0
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	694	0	128	53	90	217
TOTAL	106 802	113 584	77 607	93 028	85 570	105 092
Évolution annuelle		6,35	- 31,67	19,87	- 8,02	22,82

1) Hors renégociation dette pour 1986, 1987, 1988, 1989, 1990 et 1991 et hors renouvellement prêt court terme ZA des Montarmots de 916 KF.

II - Taux moyens (en %)

	1985	1) 1986	1) 1987	1) 1988	1) 1989	1) 1990
Budget principal	10,69	9,40	9,23	9,09	8,86	9,77
Eaux	11,24	7,17	9,50	8,21	9,10	10,39
Assainissement	9,46	5,46	6,03	5,89	5,53	10,35
Abattoirs	0	0	0	0	0	0
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	10,54	0	3,83	0,25	0,25	0,25
Tous budgets	11,74	9,19	8,95	8,82	8,66	9,84

1) Hors renégociation dette pour 1986, 1987, 1988, 1989 et 1990

Durée moyenne (en années)

	1985	1) 1986	1) 1987	1) 1988	1) 1989	1) 1990
Budget principal	12,72	12,06	12,36	13,15	12,09	14,50
Eaux	14,74	13,38	15,00	14,61	15,00	15,00
Assainissement	17,99	12,80	13,39	13,16	14,16	15,00
Abattoirs	0	0	0	0	0	0
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	8,96	0	24,19	30,00	30,00	30,00
Tous budgets	13,00	12,12	12,49	13,19	12,30	14,60

1) Hors renégociation dette pour 1986, 1987, 1988, 1989 et 1990

La dette

Les remboursements d'annuité connaissent depuis 1986 une évolution hétérogène due notamment :

- aux effets induits par les réaménagements successifs de la dette en 1986, 1987 et de façon plus marginale en 1988, 1989 et 1990. La Ville de Besançon continue de renégocier des prêts à chaque fois que la situation y est favorable,
- au compactage de la dette qui a été réalisé avec une date d'effet au 01/01/1989. Outre l'économie de gestion qui découle de cette opération, il en résulte un gain d'annuité pour l'année 1989 de 3,6 MF.

Une minoration des encaissements d'emprunts à partir de 1987 a permis également de limiter la progression du remboursement d'annuités.

Il est à noter que nous avons réglé en 1988 les intérêts intercalaires des réaménagements de dette 1986 et 1987 pour un total de 8 167 746,15 F (tous budgets confondus). Pour mesurer l'évolution réelle du montant de l'annuité de ces dernières années, ces intérêts intercalaires ont été inscrits aux années auxquelles ils se rapportent, soit :

	Ville	Eaux	Assainissement
Réaménagement 1986 - Intérêts intercalaires inclus dans l'annuité 1987	5 727 831,14	161 496,66	272 801,86
Réaménagement 1987 - Intérêts intercalaires inclus dans l'annuité 1988	1 682 181,22	149 199,61	174 235,66
TOTAL	7 410 012,36	310 696,27	447 037,52

Comme nous l'avons dit précédemment, la proportion de prêts à taux variable ou révisable est en constante augmentation, près de 25 % au 01/01/1990.

La plupart de ces emprunts peuvent être remboursés sans pénalité ni indemnité ou renégociés à chaque échéance avec possibilité de changer d'index.

Aussi, il est nécessaire de suivre avec la plus grande attention l'évolution des index offerts sur le marché monétaire afin de choisir, le moment venu, celui qui est le plus favorable.

La dette récupérable correspond aux prêts contractés pour des opérations à caractère industriel ou commercial dont les annuités sont couvertes intégralement par des ressources spécifiques : loyers ou redevances.

Annuité de remboursement - Évolution depuis 1985 (en milliers de francs)

Source : CA sauf 1990

Annuité brute de remboursement de la dette (y compris frais financiers)

	1985		1986 *		1987 * 2)		1988 * 2)		1989 *		Estimation CA 1990 *	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Budget principal	79 385		91 882	15,74	1) 94 738	3,11	108 537	14,57	108 871	0,31	116 226	6,76
Francs courants	91 920		104 176	13,33	104 174	0,00	115 776	11,14	112 137	-3,14	116 226	3,65
Francs constants												
Budget Eaux	4 342		4 890	12,62	4 616	-5,60	5 391	16,79	5 526	2,50	5 783	4,65
Francs courants	5 028		5 544	10,26	5 076	-8,44	5 751	13,30	5 692	-1,03	5 783	1,60
Francs constants												
Budget Assainissement	6 135		6 582	7,29	6 567	-0,23	7 599	15,71	7 852	3,33	8 622	9,81
Francs courants	7 104		7 463	5,05	7 221	-3,24	8 106	12,26	8 088	-0,22	8 622	6,60
Francs constants												
Budget Abattoirs	382		229	-40,05	1) 0	0	0	0	0	0	0	0
Francs courants	442		260	-41,18	0	0	0	0	0	0	0	0
Francs constants												
Budget SSADPA	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Francs courants	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Francs constants												
Budget Forêts	20		99	395,00	92	-7,07	101	9,78	105	3,96	112	6,67
Francs courants	23		112	386,96	101	-9,82	108	6,93	108	0,00	112	3,70
Francs constants												
Tous budgets	90 264		103 682	14,87	106 013	2,25	121 628	14,73	122 354	0,60	130 743	6,86
Francs courants	104 517		117 555	12,47	116 572	-0,84	129 741	11,30	126 025	-2,86	130 743	3,74
Francs constants												

* Hors renégociation dette pour 1986, 1987, 1988, 1989 et 1990 et remboursements anticipés

- 1) A compter de 1987, les annuités d'emprunts de la Régie des Abattoirs ont été reprises dans le budget principal suite à l'exploitation en concession du nouvel abattoir des Tilleroyes
- 2) Les intérêts intercalaires des réaménagements de dette 1986 et 1987 ont été payés en 1988. Pour faire ressortir l'évolution réelle des annuités de 1987 et 1988, ils ont été ramenés aux années concernées.

Source : CA sauf 1990

Annuité de remboursement de la dette récupérable

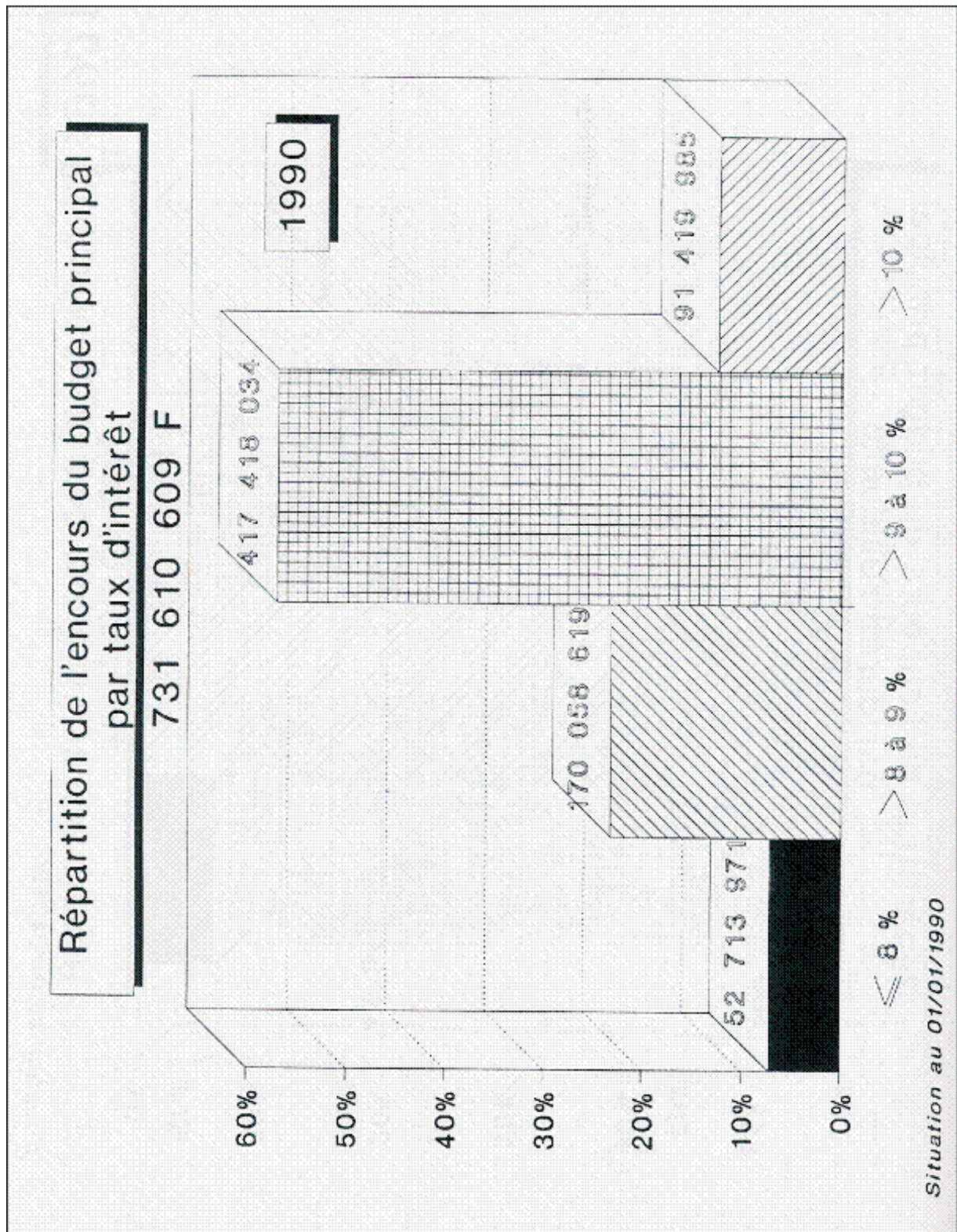
	1985		1986		1987		1988		1989		1990	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Budget principal	5 820		9 382	61,20	11 788	25,64	12 853	9,03	13 503	5,06	16 174	19,78
Francs courants	6 739		10 637	57,84	12 962	21,86	13 710	5,77	13 908	1,44	16 174	16,29
Francs constants												

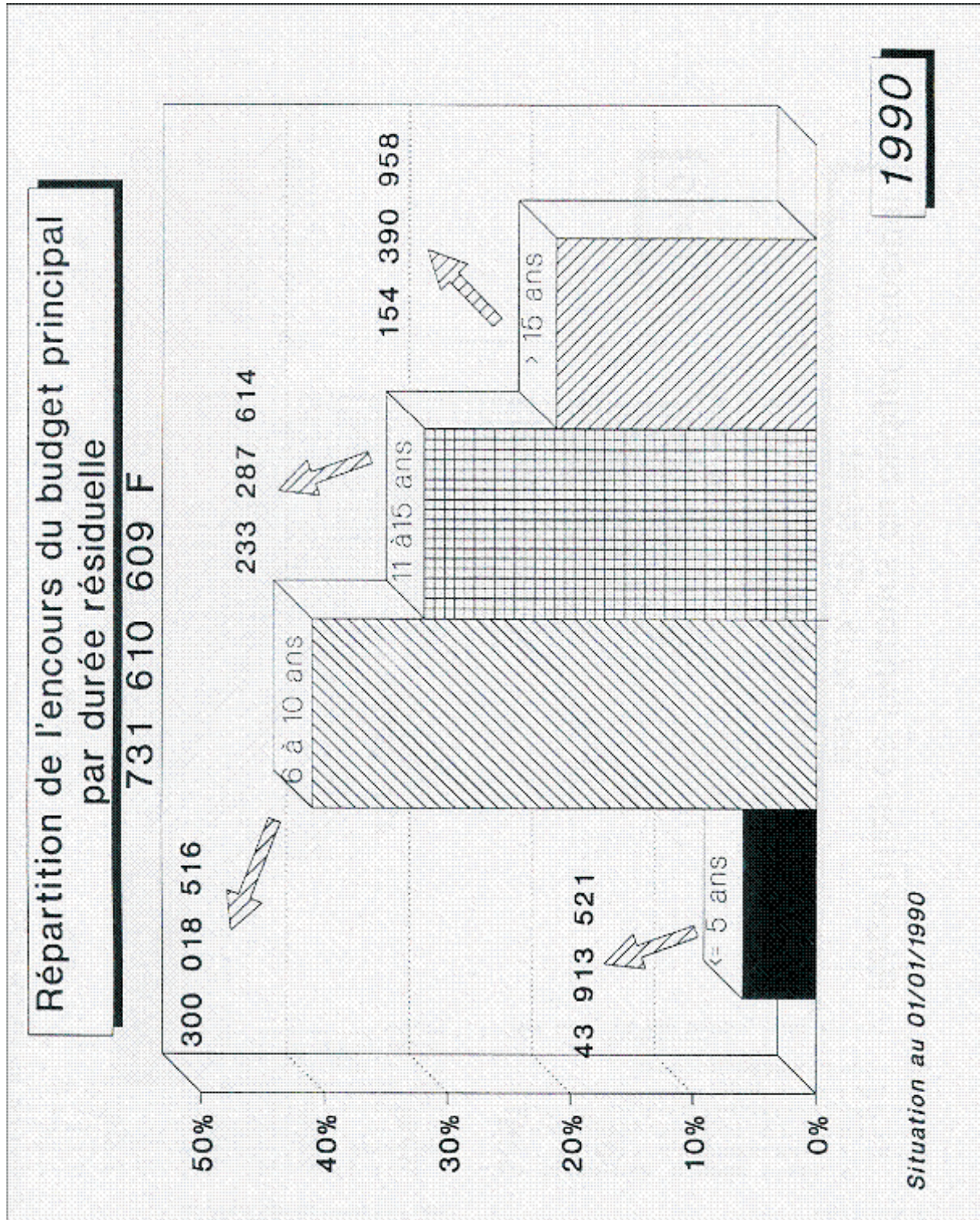
Annuité de remboursement nette (dette récupérable déduite)

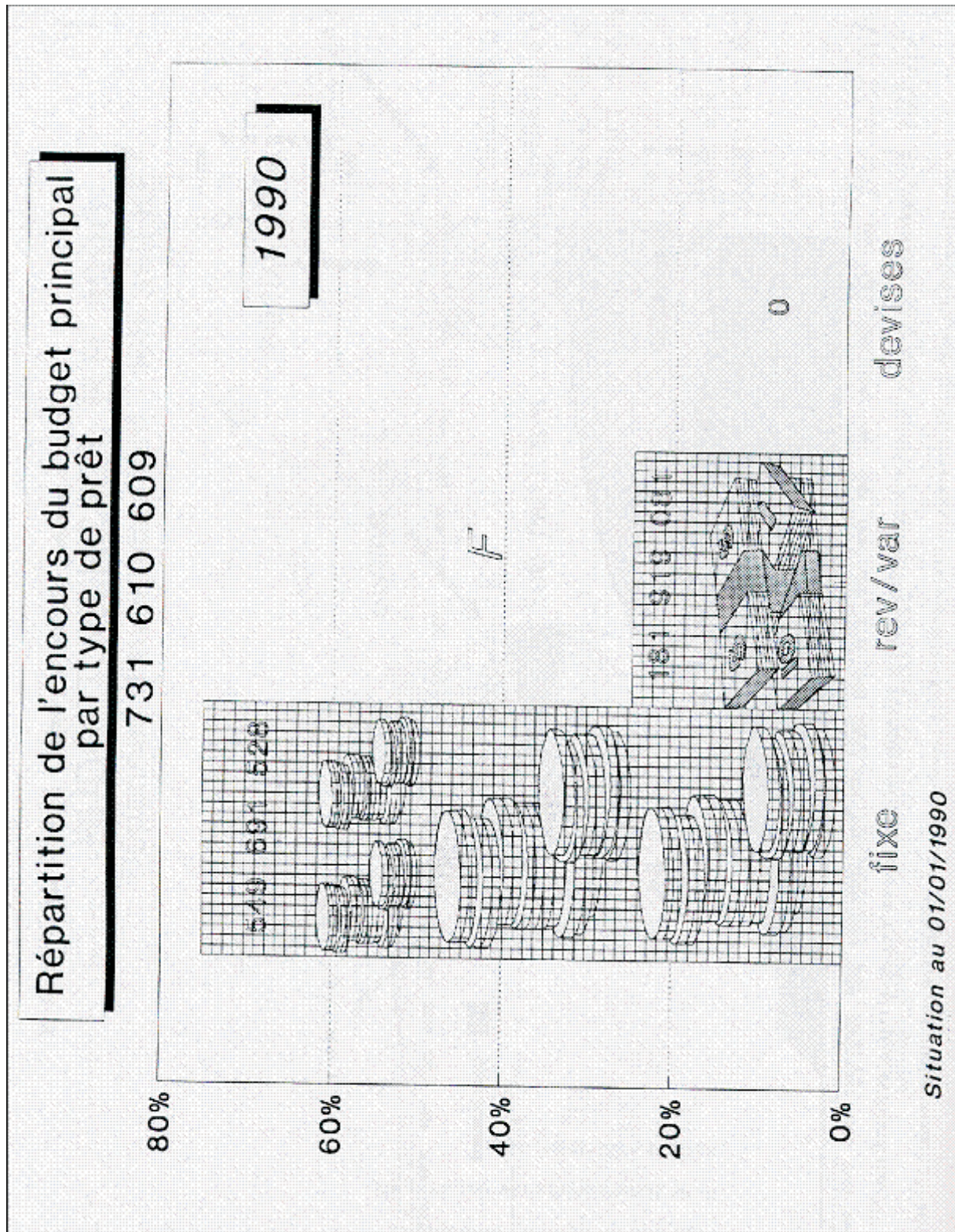
	1985		1986		1987		1988		1989		1990	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Budget principal	73 565		82 500	12,15	82 950	0,55	95 684	15,35	95 368	- 0,33	100 052	4,91
Francs courants	85 181		93 539	9,81	91 212	- 2,49	102 066	11,90	98 229	- 3,76	100 052	1,86
Francs constants												

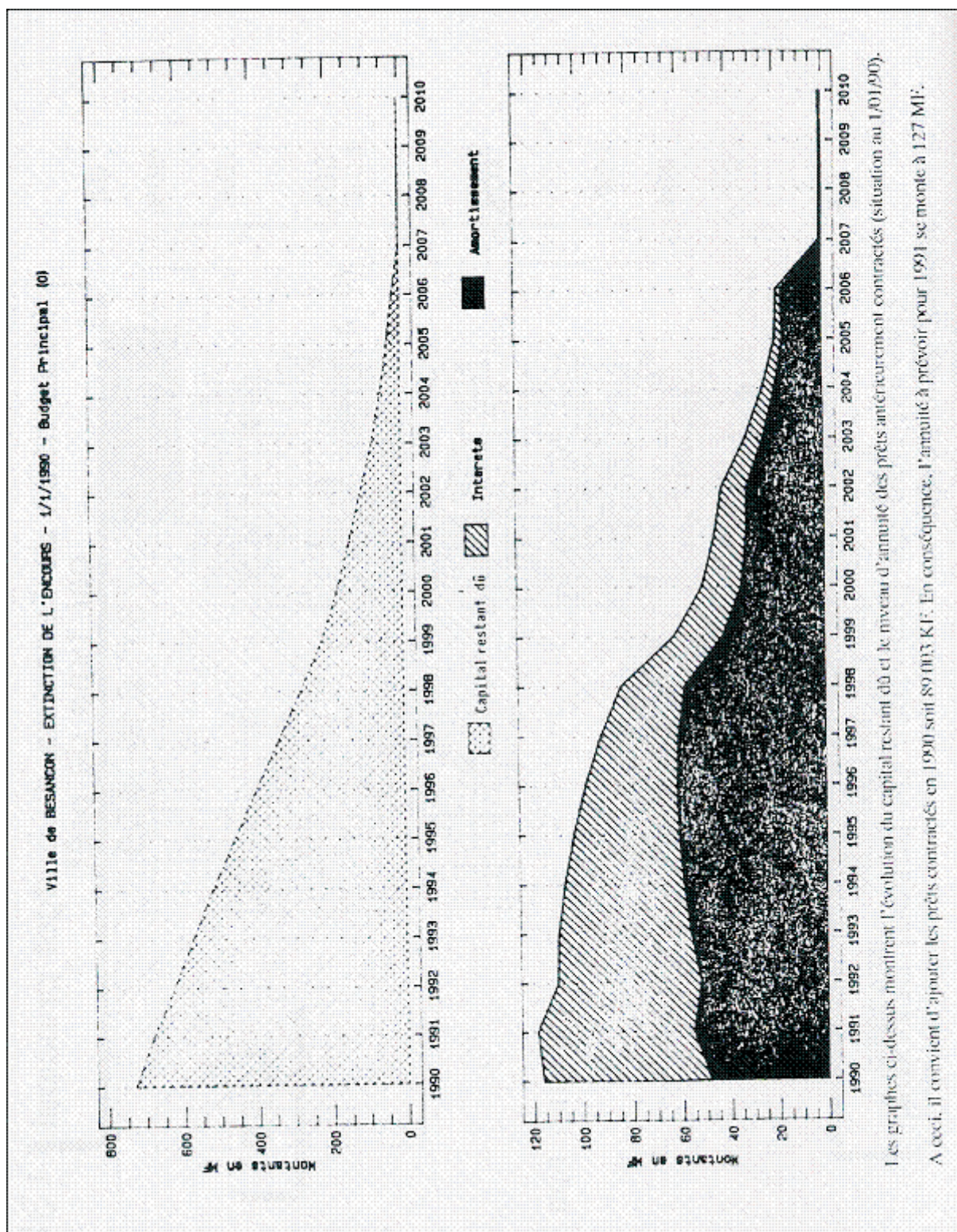
L'examen de l'endettement de la Ville (budget principal) au 01/01/1990 tel que le montrent les graphes ci-après, permet de dégager quelques traits caractéristiques :

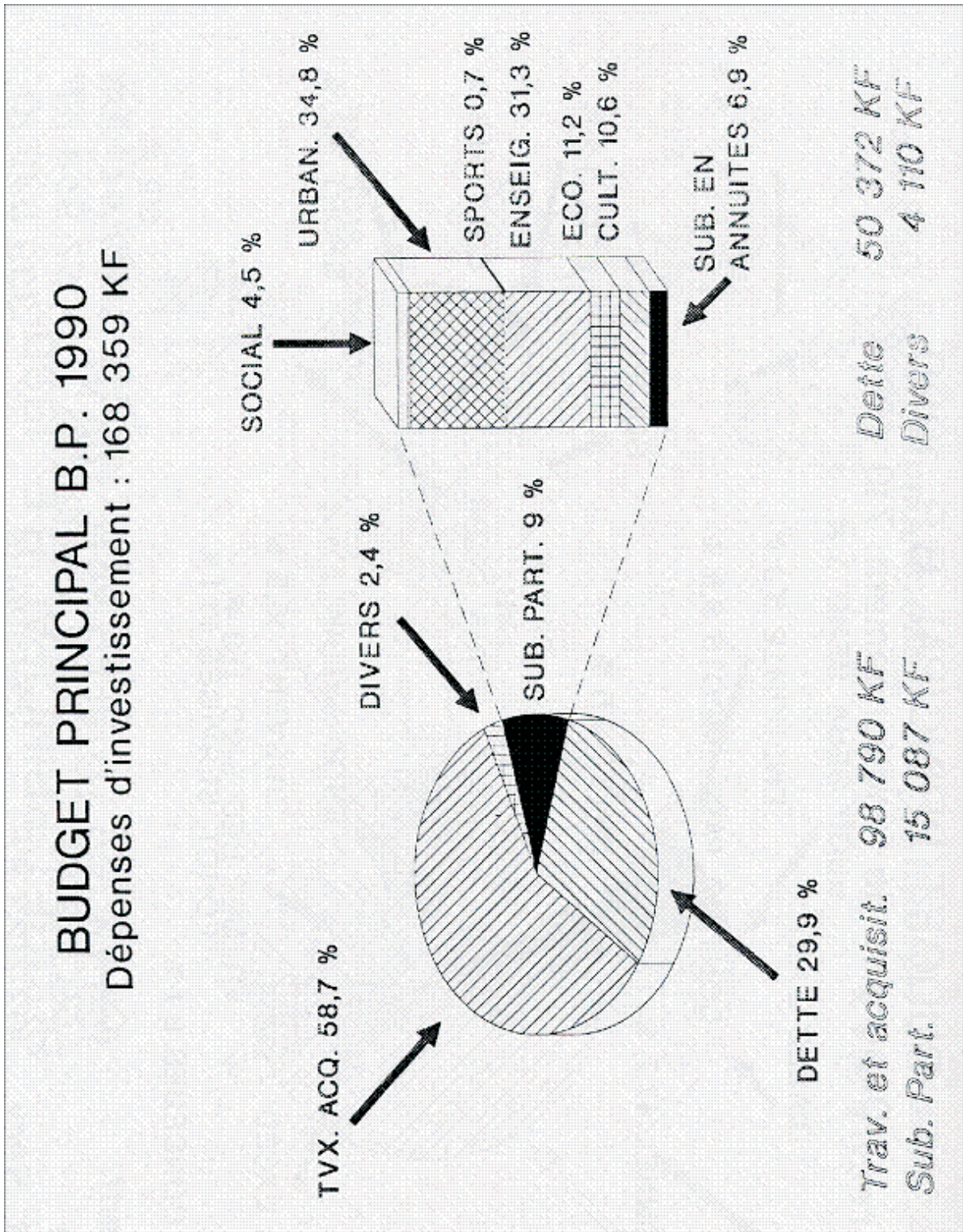
- la majeure partie de notre encours au 01/01/1990 a un taux moyen situé entre 8 et 10 %. Ceci découle notamment des réaménagements successifs de dette et des diverses renégociations de prêt. De plus les taux offerts sur le marché depuis quelques années concourent également à ce taux moyen,
- la plus grande partie de notre dette a une durée résiduelle moyenne comprise entre 6 et 15 ans. Nous avons constaté aux tableaux précédents que la durée moyenne des prêts encaissés se réduisait ; en 1990 elle reste légèrement inférieure à 15 ans,
- le graphe concernant le type de prêt fait bien voir que notre dette demeure encore très largement axée sur les taux fixes et que les taux variables et révisables représentaient à la date du constat, presque 25 % de notre encours. La part des taux fixes a diminué de 4 % en un an, ce qui marque bien notre volonté de partage de nos risques en matière d'évolution des taux d'intérêts.





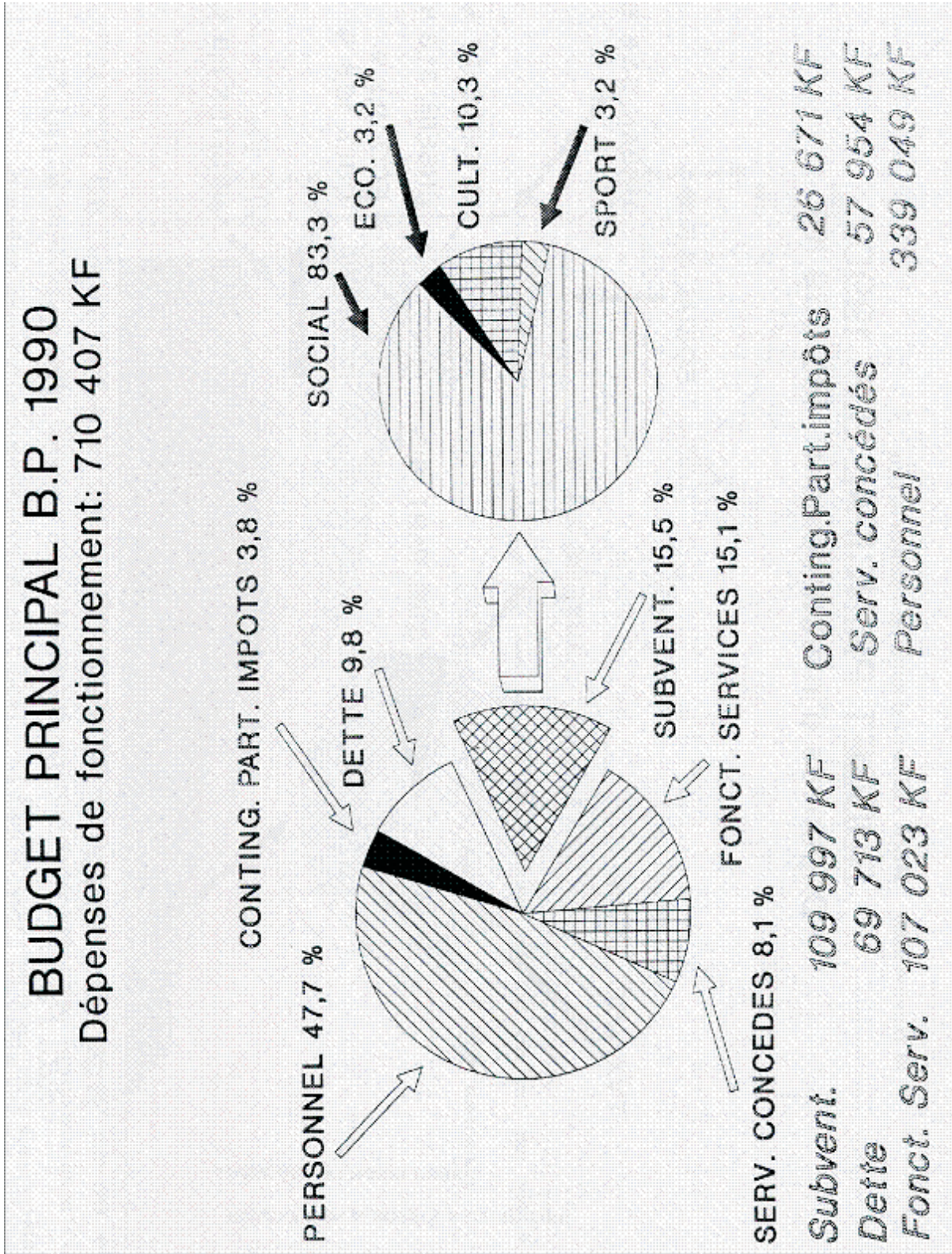


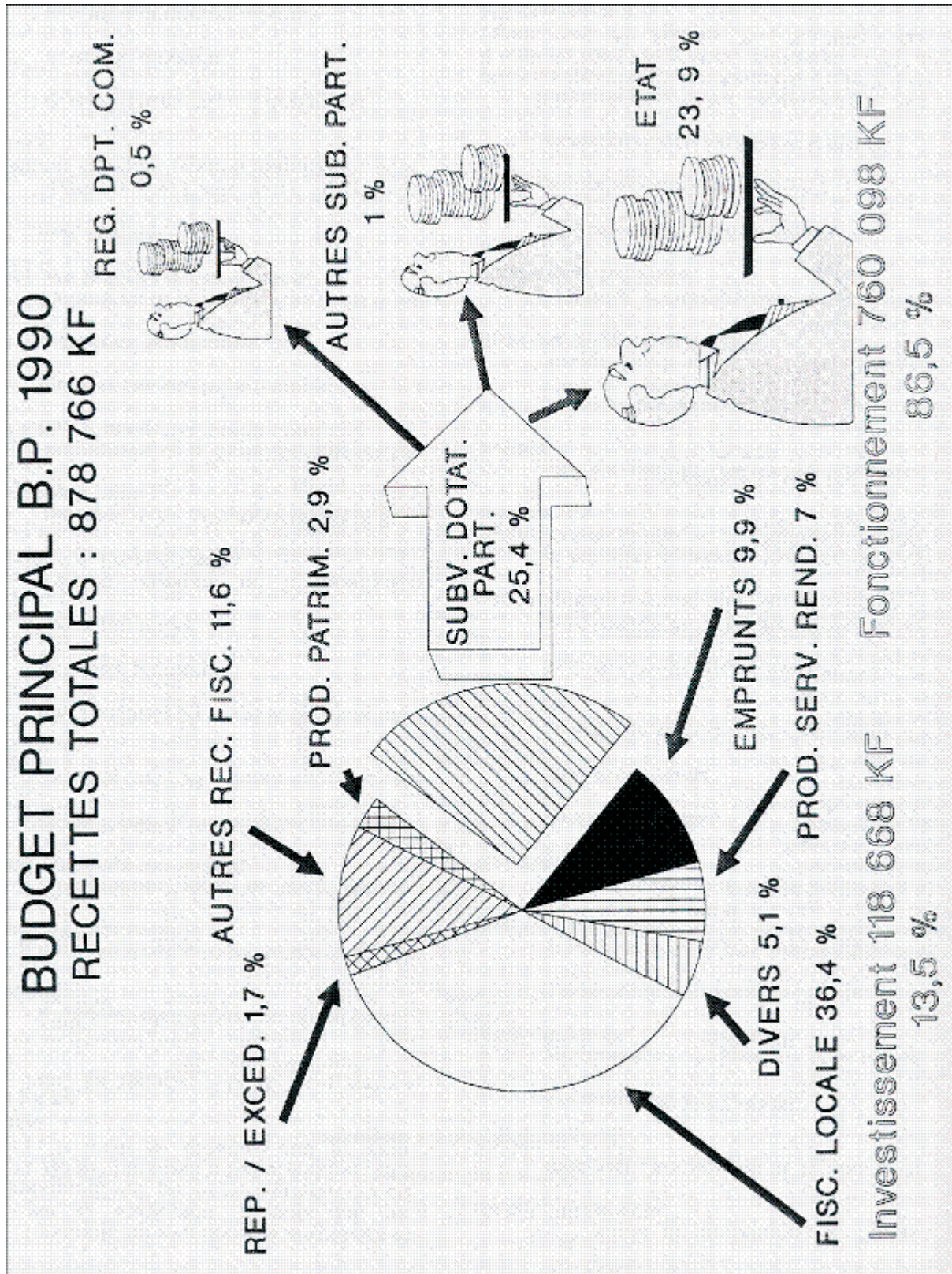




Rappel Budget Primitif 1990 - Budget Principal

- Répartition des dépenses d'investissement
- Répartition des dépenses de fonctionnement
- Répartition des recettes totales





Section investissement
Tranches annuelles et opérations individualisées

L'ensemble des investissements programmés en 1991 par la Municipalité (financés soit par autofinancement, soit par emprunt globalisé), a été chiffré à 122 807 130 F pour le budget principal ; vous trouverez le détail par délégation dans les pages suivantes.

Parmi les opérations inscrites, nous pouvons citer :

- poursuite d'opérations commencées en 1990 ou antérieurement :

- * opérations de réhabilitation sociale du quartier Montrapon - Fontaine Ecu,
- * développement social de divers quartiers (Palente-Orchamps, rue Brulard),
- * travaux d'aménagement de la ZAC de Planoise,
- * viabilités des ZAC Combe Saragosse, La Fayette,
- * Parc Scientifique des Montboucons (viabilités),
- * tunnel sous la Citadelle,
- * plan de jalonnement,
- * gestion centralisée de la signalisation lumineuse et de l'éclairage public,
- * participation au programme cofinancé État-Région pour la voirie,
- * aménagement de la déchetterie Ouest ZI des Tilleroyes (avec traitement des déchets verts),
- * Musée du Temps au Palais Granvelle,
- * gymnase des Montboucons,
- * participation de la Ville pour les lycées et les collèges avec la Région et le Département,
- * renouvellement :
 - . du matériel pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères (compris réorganisation de la collecte),
 - . du matériel informatique et cartographie,
 - . du matériel d'incendie,
 - . du matériel de transport collectif,
 - . des véhicules et engins divers.

- opérations nouvelles :

- * 1^{ère} tranche de modernisation de l'atelier municipal d'imprimerie,
- * étude pour l'aménagement de la place de la Révolution,
- * participation viabilités ENSMM,
- * participation au développement de la Société SM2E - Mitsubishi,
- * système de télésurveillance à la Citadelle,
- * éclairage extérieur à proximité du logement-foyer des Clairs-Soleils,
- * étude sur le devenir de l'usine d'incinération des ordures ménagères,
- * gymnase Clemenceau,
- * patinoire de Planoise,

- * participation au programme d'équipement de l'Université,
- * local véhicules des sapeurs-pompiers,
- * modernisation de la gestion informatisée du parc auto (distribution informatisée des carburants).

Les prévisions d'investissement concernant les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sont consacrées :

- au maintien des réseaux et installations existants,
- à la poursuite d'opérations lancées :
 - * travaux dans le secteur de l'avenue Denfert Rochereau, élargissement RN 73,
 - * extension et restructuration de la station d'épuration de Port Douvot,
- à la réalisation d'opérations nouvelles :
 - * passage inférieur rue de l'Epitaphe,
 - * rénovation de la station d'eau de la Malate.

Il convient de noter que ces deux budgets font désormais apparaître des investissements à réaliser dans le cadre des opérations générales d'urbanisme (ZAC La Fayette, ZAC des Planches, Parc Scientifique des Montboucons, etc.).

L'ensemble des dépenses eau et assainissement, d'un montant de 45,520 millions de francs, seront financées par des crédits d'autofinancement propres à ces budgets, des avances et des aides de l'Agence de l'Eau, ainsi que par des emprunts. La ventilation reste à déterminer.

Section d'investissement - Récapitulatif général des délégations (en KF)

Délégations	Propositions pour 1991			
	Tranches annuelles	Opérations en cours	Opérations à lancer	Total délégations
M. BOICHARD	35.6	-	-	35.6
Mme VIEILLE-MARCHISET	585.5	3 402.41	633.5	4 621.41
M. PONÇOT (Urbanisme, action foncière)	1 335	12 740	500	14 575
M. PONÇOT (Économie)	2 249.54	4 000	2 500	8 749.54
M. FOUSSERET	1 433	393	700	2 526
Mme KUNSTLER	50	-	-	50
M. JEANNEROT	536.2	-	45	581.2
M. RÉGNIER	11 991.30	21 945	380	34 316.3
M. TISSOT	-	-	160	160
Mme BULTOT	5 101.9	800	130	6 031.9
M. LIME	2 989.84	750	130	3 869.84
M. FUSTER	2 379	3 200	2 930	8 509
M. VUILLEMIN	3 892	5 000	1 430	10 322
M. JEANNIARD	450	-	327	777
M. HIRSCH	75	-	-	75
M. GALLAT (sauf eau - assainissement)	3 744.34	700	1 000	5 444.34
M. JUSSIAUX	8 273	-	-	8 273
M. BARETJE	13 515	-	200	13 715
M. RUEFF	175	-	-	175
Total budget principal	58 811.22	52 930.41	11 065.5	122 807.13
M. GALLAT (eau - assainissement)	9 500	27 700	8 320	45 520

Délégation de M. BOICHARD
Finances - Gestion du patrimoine communal - Personnel Communal -
Médecine du Travail

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Personnel communal - Matériel, outillage et mobilier Personnel	15	15.6	65	
Médecine du Travail - Matériel, outillage et mobilier Hygiène-Santé	20	20	80	
Total tranches annuelles	35	35.6	145	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Locaux Médecine du Travail - Bâtiment	-		350	
Total délégation	35	35.6	495	

**Délégation de Mme VIEILLE-MARCHISET
Administration Générale - Sécurité Police - Occupation du domaine public**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Aménagement sur le Doubs (navigation de plaisance, halte nautique...) - Urbanisme	300	0	1 330	Pas de tranche prévue en 1991
Cimetières - Travaux et matériel divers - EVSF + ET + VCT	178	346.5	1 490	A partir de 1991 : travaux annexes au Crématorium
Sécurité et Police - Frais d'étude - Secrétariat Général	50	74	300	
Administration Générale - Services administratifs - Mobilier et matériel - Administration Générale	150	93	400	
Halles et marchés - Travaux de bâtiment - Bâtiment	100	72	300	
Total tranches annuelles	778	585.5	3 820	
II - Opérations en cours				
Crématorium de Saint-Claude - Architecture	3 617.3	500		
Actions à caractère social dans divers quartiers : opération Montrapon - Fontaine Ecu - ET	2 300	920	2 380	
DSQ Palente-Orchamps - Urbanisme et ET	1 000.6	1 728.7	13 300	
DSQ Brulard - Urbanisme et ET	125.35	127.21	12 000	
Autres quartiers - Urbanisme	200	126.5		
Total opérations en cours	7 243.25	3 402.41	27 680	
III - Opérations à lancer				
Modernisation de l'imprimerie - Administration Générale		500	1 500	
Ilot sensible de Planoise - Urbanisme		133.5		(1992-1995 voir crédits DSQ opérations en cours)
Total opérations à lancer		633.5	1 500	
Total délégation	8 021.25	4 621.41	33 000	

**Délégation de M. PONÇOT
Urbanisme et action foncière**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Urbanisme :				
- Frais divers (études, matériel...) - Urbanisme	300	250	1 200	
- Ravalement de façades - Urbanisme	100	100	440	
- Bâtiments locatifs tous secteurs - Bâtiment + EC	129	130	570	
Action foncière :				
- Voirie - terrains - Foncier	200	205	880	
- Acquisitions en ZAC, DPU - Foncier	400	400	1 715	
- Foncier - matériel, mobilier - Foncier	210	250	750	
Total tranches annuelles	1 339	1 335	5 555	
II - Opérations en cours				
Actions diverses dans les quartiers :				
- Battant et centre-ville - Urbanisme	1 700	1 140	7 100	(non compris prêt relais TVA)
Opérations d'urbanisme publiques :				
- ZAC Planoise - Travaux d'aménagement - ET	10 000	10 000	40 000	
- ZAC Combe Saragosse - Travaux d'aménagement - ET	700	1 600	400	
Opérations d'urbanisme privées :				
- ZAC Diderot - Aménagement - ET	600 + 2 500			
Total opérations en cours	15 500	12 740	47 500	
III - Opérations à lancer				
Opérations d'urbanisme publiques :				
- ZAC des Planches - Aménagement - ET	Pour mémoire	Pour mémoire		
- Aménagement Place de la Révolution - Urbanisme		(études) 200		
Action foncière :				
- Acquisition de terrains militaires - Foncier			9 200	
- Parc Scientifique des Montboucons - Acquisition foncière - Foncier		300	1 200	
Total opérations à lancer		500	10 400	
Total délégation	16 839	14 575	63 455	

**Délégation de M. PONÇOT
Économie**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Opérations immobilières - Frais d'études et de recherches - DE	167.503	344.54	750	
Grosses réparations dans bâtiments industriels - Bâtiment	150	155	660	
Interventions dans lez ZI - ET		750	3 000	
Interventions diverses dans secteur de l'économie - DE		1 000	4 000	
Total tranches annuelles	317.503	2 249.54	8 410	
II - Opérations en cours				
Parc Scientifique des Montboucons - Viabilités 5 ^{ème} lycée - ET	2 700	1 500	(1992) 2 300	
Participation déficit ZI Tilleroyes - DGST	1 500	1 500	(1992) 1 300	
Aménagement ZA La Fayette - ET	1 000	850	1 650	
Aménagement ZA Montarmots - ET	150	150		
Aménagement zone de Chemaudin - ET	Pour mémoire	Pour mémoire		
Total opérations en cours	5 350	4 000	5 250	
III - Opérations à lancer				
Parc Scientifique des Montboucons :				
- Viabilités ENSMM + participations + acquisitions - ET	500	12 875		
- Études générales de la zone - ET	pour mémoire	pour mémoire		
- Viabilités générales de la zone - ET	pour mémoire	pour mémoire		
Participation au développement de la Société SM2E-MITSUBISHI - DE		2 000		
Total opérations à lancer		2 500	12 875	
Total délégation	5 667.503	8 749.54	26 535	

Délégation de M. FOUSSERET
Vie associative - Vie des Quartiers - Tourisme - Citadelle - Kursaal

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Vie des quartiers - Vie associative - matériel et mobilier - I. de F. + CS Ass. + V. Qu.	80	81	350	
Animation de quartier : travaux de bâtiment - Bâtiment	175	180	770	
Établissements thermaux : travaux de bâtiment - Bâtiment	80	82	350	
Citadelle :				
- Travaux de bâtiment - Bâtiment + EC + VCT	650	665	2 880	
- Participation Ville pour édifices classés - Architecture	750	250	2 000	
- Matériel divers, oeuvres d'art et cheptel vif - Parc Zoologique + Folklore Comtois + Histoire Naturelle + Citadelle	100	175	750	
Total tranches annuelles	1 835	1 433	7 100	
II - Opérations en cours				
Kursaal :				
- Travaux de bâtiment - Bâtiment	300	310	1 200	
- Matériel, outillage et mobilier - Administration Générale	83	83	350	
Total opérations en cours	383	393	1 550	
III - Opérations à lancer				
Muséum d'Histoire Naturelle - Projet muséographique (y compris planétarium) - Bâtiment	(études) 10		16 300	à déduire éventuellement subventions
Citadelle - Système de télésurveillance - Bâtiment + EC		150		
Aménagement de la salle du Montjoye (2 ^{ème} tranche) - Part de la Ville - Architecture		300		
Aménagement de l'Office du Tourisme - Bâtiment		250	1 250	
Musée de la Résistance - Installation d'un système de vidéo-surveillance et réaménagement de l'accueil - Part de la Ville			200	
Installation du Centre des Associations 27 rue de la République - Bâtiment			430	
Salle de l'Ancienne Poste - Réaménagement des locaux - Bâtiment			200	
Bornes interactives (points information) - Tourisme			2 000	
Total opérations à lancer	10	700	20 380	
Total délégation	2 228	2 526	29 030	

Délégation de Mme KUNSTLER
Relations Extérieures - Agglomération Région de Franche-Comté -
Affaires Européennes - Jumelages

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Services administratifs - Frais d'études - Relations Extérieures	50	50	400	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Néant				
Total délégation	50	50	400	

**Délégation de M. JEANNEROT
Solidarité - Action sociale**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Équipements sanitaires et sociaux :				
- Travaux divers - Bâtiment + VCT	260	266	1 150	
- Matériel, outillage, mobilier - EVSF	10	10.2	45	
Établissements pour enfants - Travaux de bâtiments - Bâtiment	250	260	1 115	
Total tranches annuelles	520	536.2	2 310	
II - Opérations en cours				
Centre Social Palente - Halte garderie et CEM - Architecture	300			
Aménagement du Centre Social de Planoise - CEM (locaux rue Dürer) - Architecture	300			
Total opérations en cours	600			
III - Opérations à lancer				
Éclairage extérieur - Logement-Foyer Clairs-Soleils - EC		45		= 50 % coût compl. CCAS
Création d'une halte-garderie + centre en ESF dans locaux Bains-Douches rue de Belfort (contrat enfance) - Bâtiment	pour mémoire	pour mémoire		
Création d'une halte-garderie au centre-ville (contrat enfance) - Architecture	pour mémoire	pour mémoire		
Création d'un centre ESF au centre-ville - Architecture	pour mémoire	pour mémoire		
Total opérations à lancer		45		
Total délégation	1 120	581.2	2 310	

**Délégation de M. RÉGNIER
Voirie Circulation - Éclairage public - Nettoyement**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Voirie entretien courant :				
- Travaux d'entretien courant et de sécurité - VCT	2 320	2 541.3	10 500	
- Ouvrages d'art (ponts) - VCT	550	580	2 520	
- Voirie gros investissements :				
- Aménagement voies et parkings - ET + Foncier	5 125	5 500	23 000	
- Aménagement des rues du centre-ville - ET		0	10 000	Pas de tranche prévue en 1991
Circulation - Travaux d'entretien - VCT	1 150	1 120	4 955	
Éclairage public - Extension et modernisation réseau - EC	1 000	1 450	6 000	
Travaux de sécurité routière - VCT	voté 1 000	800	4 000	
Total tranches annuelles	10 145	11 991.3	60 975	
II - Opérations en cours				
Voirie :				
- Pont Denfert Rochereau	13 000			
Participation programme cofinancé État-Région - ET	5 000	8 650	14 800	
Participation parc de stationnement gare Viotte - Services Financiers	93	95		
Tunnel sous la Citadelle - Part Ville - ET (études)	500	6 500	34 000	
Central du réseau d'EP - EC		1 200	4 800	
Circulation :				
- Plan de jalonnement - VCT	1 300	3 500	6 500	
- Gestion centralisée signalisation lumineuse - VCT	700	2 000	8 000	
Total opérations en cours	20 593	21 945	68 100	
III - Opérations à lancer				
Aménagement carrefour Micropolis - Part Ville - ET			3 000	
Installation de sanitaires publics - VCT		380	1 140	
Total opérations à lancer		380	4 140	
Total délégation	30 738	34 316.3	133 215	

**Délégation de M. TISSOT
Logement**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles Néant				
II - Opérations en cours Néant				
III - Opérations à lancer Politique de l'habitat à Besançon - Études - Urbanisme		110		
Démolition cité de l'Escale par HLM - Participation Ville - DGST		50		
Total opérations à lancer		160		
Total délégation		160		

Délégation de Mme BULTOT
Environnement - Salubrité - Espaces verts - Déchets urbains - Maîtrise de l'énergie

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Environnement et salubrité :				
- Études et travaux divers - Bâtiment + DGST + Hygiène-Santé	240	240	1 030	
- Matériel et mobilier - Hygiène-Santé	150	124	550	
Espaces verts - Travaux d'entretien et matériel divers (dont participation Ville pour jardins familiaux) - ET + EVSF + VCT	995	997.9	4 200	
Maîtrise de l'Énergie - Interventions et télématique - EC + Bâtiment	825	910	3 570	
Enlèvement et destruction des ordures ménagères :				
- Achat de conteneurs (y compris réorganisation collecte OM) - PAD	450	750	2 500	
- Fonds de renouvellement UIOM - PAD	2 050	2 050	8 830	
- Récupération matières premières - PAD	30	30	130	
Total tranches annuelles	4 740	5 101.9	20 810	
II - Opérations en cours				
UIOM - Séparateur de cendres - PAD	500			
Déchetterie Ouest ZI Tilleroyes (avec traitement déchets verts) - PAD	150	800	1 800	
Total opérations en cours	650	800	1 800	
III - Opérations à lancer				
UIOM - Mise aux normes (traitement des fumées) - PAD	(études) 130		20 000	+ 5 000 en 1996
Déchetterie Est - PAD			600	
Récupération de matières premières : réorganisation du circuit de ramassage du verre - PAD			400	
OM - Tri sélectif en amont :				
- Centre de tri - PAD				
- 2 ^{ème} poubelle - PAD				
Modification production orangerie - EVSF			1 000	
Aménagement de locaux :				
- Transfert de la Direction EV et du service administratif à l'Orangerie - Architecture	pour mémoire	pour mémoire		
- Réalisation d'une unité de pompage à Micaud pour économie d'eau - ESVF			180	
- Aménagement du Parc du Casino			600	
Total opérations à lancer		180	22 780	
Total délégation	5 390	6 031.9	45 390	

**Délégation de M. LIME
Action culturelle**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Restauration des orgues - Participation Ville - Affaires Culturelles	50	50	225	
Restauration oeuvres et objet d'art - MBA + M. Hist.	300	330	1 350	
Acquisition oeuvres et objets d'art - MBA + M. Hist. + Affaires Culturelles	395	420	1 800	
Affaires Culturelles - Mobilier et matériel culturels :				
- Musées	57	97.5	400	
- Bibliothèques	415	475	2 000	
- Théâtre Municipal	30	20	100	
- Conservatoire de Musique	200	200	855	
- École des Beaux-Arts	17	17.34	80	
- Orchestre de Chambre, Atelier Audiovisuel - Service Culturel	41	64	280	
Affaires Culturelles - Travaux d'entretien :				
- Musées - MBA + Bâtiment + EC	128	110	500	
- Bibliothèques	480	492	2 130	
- Salles de spectacles - Bâtiment	50	138	225	
- Conservatoire de Musique	150	153	660	
- École des Beaux-Arts	500	423	1 850	
Total tranches annuelles	2 813	2 989.84	12 455	
II - Opérations en cours				
Abbaye Saint-Paul - Étude - Participation Ville - Arch.	46.75			
Palais Granvelle - Réfection toiture - Participation Ville - Architecture	500	250	1 500	
Réalisation du Musée du Temps - Participation Ville - Architecture	1 487	500	12 000	+ 5 500 en 1996
Total opérations en cours	2 033.75	750	13 500	
III - Opérations à lancer				
Musée d'Histoire - Frais d'études - Musée Histoire		80		
Bibliothèque Municipale - Travaux d'extension (ex-propriété SIMON) - Architecture	0	50	300	
Théâtre Municipal - Travaux intérieurs de bâtiment - Bâtiment	pour mémoire			
Musée des Beaux-Arts - Réaménagement - Étude - Bâtiment	pour mémoire			
Auditorium - Architecture	pour mémoire			
Centre Pierre Bayle - Aménagement locaux (dont salle répétition Centre Dramatique National) Bâtiment			1 500	
Total opérations à lancer		130	1 800	
Total délégation	4 846.75	3 869.84	27 755	

**Délégation de M. FUSTER
Sports**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Gros travaux d'entretien et de restructuration - DGST	1 250	1 285	5 545	
Travaux d'entretien courant et acquisition de matériel divers - EVSF + Bâtiment + VCT + ET + EC	620	643.4	2 745	
Matériel et mobilier divers - Sports	400	450.6	2 300	Augmen. à c. de 1993 (patinoire)
Total tranches annuelles	2 270	2 379	10 590	
II - Opérations en cours				
Club House - BRC Tennis - Architecture	200	200		
Boulodrome Rosemont - Architecture	300		300	
Gymnase Clemenceau - Architecture			4 000	Remb. préfin. SAIEMB
Gymnase Montboucons - Architecture	2 000	3 000	6 000	
CSINI - Architecture	330			
Total opérations en cours	2 830	3 200	10 300	
III - Opérations à lancer				
Piscine-patinoire de Planoise - Part Ville - Partie patinoire - Partie piscine		2 000	22 000 29 000	compris abords
Centre Équestre de Valentin (y compris avance sub. État) - Architecture		1 650		
Stand de Tir Rosemont - ET	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire	
Dojo (salle de judo) - Architecture	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire	
Salle d'athlétisme de l'Université - Participation Ville - Architecture	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire	
Terrains de grand jeu - ET			6 000	
Extension du complexe sportif Léo Lagrange (ex-propriété SACER) - Architecture	pour mémoire			
Aménagement de locaux à la Malcombe pour équipe d'entretien ensembles sportifs - Architecture		400		
Maison du Sport - Architecture	pour mémoire	pour mémoire		
Patinoire - Acquisition surfaceuse - Sports		530		
Total opérations à lancer		2 930	58 650	
Total délégation	5 100	8 509	79 540	

**Délégation de M. VUILLEMIN
Enseignement - Œuvres scolaires**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observa- tions
I - Tranches annuelles				
Enseignement du premier degré :				
- Mobilier et matériel - Bât. + EVSF + Enseignement	1 060	1 292	5 500	
- Travaux de bâtiment et de voirie - Bât. + EC + VCT	2 540	2 530	10 945	
- Enseignement supérieur - Travaux de bâtiment - Bât.	70	70	310	
Total tranches annuelles	3 670	3 892	16 755	
II - Opérations en cours				
Collèges - Participation Ville :				
- Collège du Centre - Bâtiment	2 500	2 500	10 150	
- Autres collèges - Bâtiment	700	500	1 800	
Participation versée à la Région pour la construction du 5 ^{ème} lycée - ET	1 500	2 000	8 500	
Total opération en cours	4 700	5 000	20 450	
III - Opérations à lancer				
Reconstruction de l'École des Tilleroyes - Architecture			3 000	
CLA ZAC Louise Michel - Urbanisme			3 000	
Lycées - Participation Ville :				
- Lycée Jules Haag)				
- Lycée Victor Hugo)	pour mémoire	pour mémoire		
- Lycée Montjoux)				
Programme d'équipement de l'Université - Participation Ville - DGST		1 430	5 000	
Total opérations à lancer		1 430	11 000	
Total délégation	8 370	10 322	48 205	

Délégation de M. JEANNIARD
Formation - Emploi des jeunes - Prévention - Animation socio-culturelle

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Formation professionnelles - Mobilier et matériel - FP	100	100	430	
Prévention - Travaux - Prévention	30	30	205	
Animation socio-culturelle :				
- Mobilier et matériel culturel - ASC	135	135	580	
- Travaux - Bâtiment + VCT	185	185	795	
Total tranches annuelles	450	450	2 010	
II - Opérations en cours				
ZAC Planoise - Pépinière d'entreprises pour activités tertiaires - Foncier	250			
Local boulistes Saint-Claude - Architecture	40			
Fort Chaudanne - Restructuration - Architecture			500	
Total opérations en cours	290		500	
III - Opérations à lancer				
Restructuration des locaux de la Mission Locale - Bâtiment			1 500	
Construction de l'atelier moto à Montrapon - Architecture		150		
Agrandissement MPT Planoise - Architecture	pour mémoire	pour mémoire		
Pépinière «Point + Entreprises» - Travaux bâtiment - Architecture	pour mémoire	pour mémoire		
MPT Montrapon/Fontaine Ecu - Aménagement du vide sanitaire - Architecture	pour mémoire	pour mémoire	600	
Agrandissement MPT Grette - Architecture		177		
Fonds Social Urbain - Actions diverses - Part Ville - AFP + Arch. + Bâtiment	pour mémoire		750	
Total opérations à lancer		327	2 850	
Total délégation	740	777	5 360	

**Délégation de M. HIRSCH
Hygiène-Santé**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observa- tions
I - Tranches annuelles				
Mobilier et matériel d'hygiène et de santé - Hygiène-Santé	65	75	340	
Centre de Soins Infirmiers - Travaux de bâtiment - Hygiène-Santé	10			
Total tranches annuelles	75	75	340	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Néant				
Total délégation	75	75	340	

**Délégation de M. GALLAT
Informatique - Sapeurs-pompiers**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observa- tions
I - Tranches annuelles				
Informatique :				
- Matériel et outillage divers - EC	14	14	60	
- Équipement informatique de gestion et matériel logiciel bureautique - Informatique	1 586	1 730	5 700	
Service Incendie :				
- Travaux de bâtiment - EC + Bâtiment	245	581	1 085	
- Matériel d'incendie - CPI	1 198.17	1 153.94	4 800	
- Autres matériels - CPI	72.5	65.4	280	
Entretien des berges du Doubs - Assainissement	200	200	855	
Total tranches annuelles	3 315.67	3 744.34	12 780	
II - Opérations en cours				
Cartographie - Informatique	800	700	3 350	
Établissements thermaux - Études et recherches - Eaux	5.8			
Total opérations en cours	805.8	700	3 350	
III - Opérations à lancer				
Changement du logiciel d'exploitation du site central (MVS) - Informatique			4 700	
Acquisition d'une grande échelle - CPI			1 800	
Travaux isolation des bâtiments - Bâtiment			2 600	
Local véhicules Sapeurs-Pompiers - Architecture			40 200	
Nouvelle caserne Sapeurs-Pompiers - Architecture		1 000		
Total opérations à lancer		1 000	49 300	
Total délégation	4 121.47	5 444.34	65 430	

**Délégation de M. JUSSIAUX
Transports - Stationnement**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Parkings - Travaux divers - VCT		40	170	
Abris publics - Matériel divers - VCT	50	100	400	
Transport en commun - Matériel de transport routier et travaux de bâtiment - VCT	7 260	8 133	25 040	1991 : + 3 200 KF : emp. dont les annuités seront couvertes par le VT
Total tranches annuelles	7 310	8 273	35 610	
II - Opérations en cours				
Étude sur développement des transports en commun - VCT	300			
Total opérations en cours	300			
III - Opérations à lancer				
Axe lourd transports en commun	pour mémoire	pour mémoire		
Total délégation	7 610	8 273	35 610	

Délégation de M. BARETJE
Relations publiques - Bâtiments communaux - Parc automobile

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Musique municipale - Matériel, mobilier - Cabinet	42,5	43	190	
Hôtel de Ville et Mairie :				
- Mobilier - Architecture	200	200	855	
- Travaux - Bâtiment + EC + Architecture	1 549	1 837	7 900	
Centre Technique Municipal :				
- Travaux - Bâtiment + EC + PAD	1 100	1 100	4 735	
- Outillage et matériels divers ateliers municipaux - Bâtiment + PAD	690	790	3 400	
Autres bâtiments :				
- Travaux d'installations téléphoniques - EC	260	265	1 150	
- Travaux de bâtiment - Bâtiment + EC	1 550	1 550	6 675	
- Matériel - EC	55	55	245	
Édifices culturels - Travaux de bâtiment - Bâtiment + EC	575	575	2 475	
Édifices classés autres que Citadelle - Participation Ville - Architecture	pour mémoire	pour mémoire		
Parc automobile - Renouvellement véhicules et engins divers - PAD	5 600	7 100	35 000	
Total tranches annuelles	11 621,5	13 515	62 625	
II - Opérations en cours				
Rénovation locaux nettoyage - Bâtiment	300			
Église de la Madeleine - Travaux d'électricité - EC	230			
Total opérations en cours	530			
III - Opérations à lancer				
Modernisation de la gestion informatisée du Parc Auto - PAD		200	300	
Réfection hall de l'Hôtel de Ville - Bâtiment	pour mémoire	pour mémoire		
Restauration de l'Église Saint-Maurice - Architecture			1 700	
Fort de Planoise - Emmaüs - Travaux de bâtiment - 2 ^{ème} tranche - Bâtiment			1 500	
Nouvelle tranche annuelle pour ravalements façades bâtiments communaux - Bâtiment			1 250	
Théâtre Municipal - Couverture - Bâtiment			500	
Esplanade Monument aux Morts - Bâtiment			1 000	
Total opérations à lancer		200	6 250	
Total délégation	12 151,5	13 715	68 875	

**Délégation de M. RUEFF
Information - Communication**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observa- tions
I - Tranches annuelles				
Équipements et matériels divers - Communication + EC	75	75	330	
Frais d'études et de recherches - Communication	75	100	440	
Total tranches annuelles	150	175	770	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Canal local - Acquisition matériel - Communication				
Total délégation	150	175	770	

**Délégation de M. GALLAT
Eau et Assainissement**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Construction, entretien réseau d'eau et stations	3 200	4 100	16 000	
Construction, entretien réseau d'assainissement	3 500	3 800	12 000	
Travaux neufs et grosses réparations - Station d'épuration Port Douvot		1 600	4 000	
Total tranches annuelles	6 700	9 500	32 000	
II - Opérations en cours				
EAUX :				
Travaux dans le secteur avenue Denfert Rochereau/ rue des Vilas	800	700		
ZAC La Fayette	35	400	150	
Adduction des Ragots	700		1 100	
Carrefour Cerisier - Élargissement RN 73 entre rue du Piémont et Châteaufarine	1 750	700		
Gestion centralisée	100	50	400	
Cartographie	250	250	500	
Station de Chenecey :				
- 2 ^{ème} tranche de travaux de bâtiment	1 200	1 300		
- automatisation et poste central	300	300	600	
Travaux de canalisation sur RN rue de Dole et faubourg Tarragnoz		pour mémoire		Trav. inclus dans tranche annuelle
Parc Scientifique - Viabilités 5 ^{ème} lycée	850			
ASSAINISSEMENT :				
Collecteur rive gauche		500		
ZAC La Fayette	250	1 500		
Parc Scientifique - Viabilités 5 ^{ème} lycée	1 250	2 000		
Station d'épuration de Port Douvot - Extension et restructuration	30 000	20 000	(1992) 8 000	
Total opérations en cours	37 485	27 700	10 750	

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
III - Opérations à lancer				
EAUX :				
Parc Scientifique :				
- Viabilités ENSMM		650	12 000	
- Viabilités générales de la zone				
ZAC des Tilleroyes			pour mémoire	
ZAC des Planches			pour mémoire	
Montrapon - Fontaine Ecu - Passage inférieur rue de l'Épitaphe		470		
Rénovation station La Malate		6 000	14 000	
Réservoir de Bregille - Construction			3 100	
Réservoir Saint-Jean - Réfection de l'étanchéité intérieure			900	
Réseau Planoise - Chailluz - Mise en place d'une conduite de liaison suffisante entre réservoir Chailluz et chemin des Montboucons			pour mémoire	
Groupe électrogène de secours			pour mémoire	
ASSAINISSEMENT :				
Parc Scientifique - Viabilités ENSMM		1 200	3 000	
Total opérations à lancer		8 320	33 000	
Total délégation		45 520	75 750	

Perspectives 1991

Dans cette partie sont présentées par délégation, les actions prévues pour 1991 tant en investissement qu'en fonctionnement.

Finances - Ressources Humaines - Gestion du patrimoine

M. BOICHARD

Finances

Les efforts seront poursuivis dans les directions suivantes :

- encaissement optimal des recettes, dans le cadre d'une collaboration étroite entre les différents services et la perception municipale,
- négociation des emprunts nouveaux à contracter et suivi permanent de la dette,
- gestion de la trésorerie, dans le but de minimiser les frais financiers, avec encaissement des emprunts le plus tard possible et utilisation ponctuelle des lignes de crédits,
- connaissance des coûts avec la généralisation en 1991 à tous les services de la comptabilité analytique mise en place en 1990 sur plusieurs secteurs pilotes.

Ressources Humaines

Malgré l'ampleur et l'augmentation régulière des missions de service public que la Ville assure en régie, c'est-à-dire par son propre personnel, l'effort de rigueur de gestion appliqué depuis plusieurs années apparaît pleinement à l'examen du projet de budget 1991 au niveau de l'évolution des crédits consacrés au chapitre 931, personnel permanent.

Ces crédits, en effet, augmenteront d'environ 4 %, pourcentage qui correspond aux augmentations globales de salaires, GVT compris, à l'incidence de l'application du protocole d'accord Gouvernement - Syndicats du 9 février 1990, et à la revalorisation de divers régimes indemnitaires (techniciens et sapeurs-pompiers).

Il n'est pas envisagé de modifier le pourcentage de la cotisation CNRACL.

L'augmentation du chapitre 931 montre à l'évidence que ce poste de dépenses est maîtrisé en dépit des contraintes extérieures. Pour ce faire, les grands axes de la politique municipale demeureront constants en 1991 :

** les effectifs*

Le processus de réduction progressive des effectifs sera suspendu en 1991. Toutefois, l'objectif de réduction retenu pour 1990 (15 emplois) n'ayant pas été atteint, quelques réductions interviendront encore en 1991, jusqu'à concurrence des 15 emplois. La procédure employée sera la même que précédemment : non-remplacement des emplois libérés à l'occasion de départs des services municipaux, sans licenciement ni privatisation.

Rappelons que 21 emplois ont été supprimés en 1986, 24 en 1987, 6 à temps complet en 1988, 32,5 à temps complet en 1989, 10 emplois équivalant à 5 postes à temps complet en 1990, soit au total 88,5 emplois.

** la formation du personnel*

L'effort de formation entrepris depuis de nombreuses années sera maintenu en 1991. C'est ainsi que 36 700 heures pourront être consacrées à la formation pour l'ensemble des services municipaux et que les crédits prévus à cet effet (CNFPT et stages) seront de l'ordre de 2,8 MF.

** le management participatif*

Le processus de management participatif lancé en 1987, mis en place en 1988 et concrétisé par les groupes de réflexion, sera poursuivi en 1991. A ce jour, près de 350 agents volontaires répartis dans 22 groupes se sont directement impliqués dans cette démarche qui s'appuie sur un projet de ville consistant en un « plan d'amélioration de la qualité ».

** la communication interne*

Démarche participative et communication interne sont étroitement liées car elles s'inscrivent dans la politique de gestion des Ressources Humaines.

La première grande action significative en communication interne a porté sur la transformation en juin 1990 du Bulletin d'Information du Personnel (BIP) en un véritable journal d'entreprise.

Ce sont également des occasions de rencontres et d'échanges multiples visant à mieux informer sur la stratégie municipale, à faciliter la compréhension sur tous les choix, projets et activités de la Ville, à les faire connaître et à valoriser les nécessités individuelles ou collectives. La communication interne favorise le décroisement des services, la remontée des informations et des suggestions de chacun en créant de nouveaux rapports de travail.

Sont prévus, comme en 1990, des rencontres avec les élus, des visites de services, des carrefours vidéos et des séjours d'immersion, dont bénéficieront les cadres A dès le premier semestre de 1991. D'ores et déjà 55 cadres A sont volontaires pour effectuer un stage d'immersion.

** la Fonction Publique Territoriale*

La construction statutaire engagée en 1988 (cadres d'emplois administratifs) s'est poursuivie en 1989 (cadres d'emplois techniques B et C) et en 1990 (cadres d'emplois techniques A et sapeurs-pompiers). 1991 devrait voir la sortie des textes régissant les derniers secteurs concernés : sportif, social, santé, police.

Gestion du patrimoine

Chaque fois que cela s'avérera possible, la réalisation du patrimoine privé (pour les immeubles non compris dans une opération de rénovation) sera recherchée de manière à ce que l'effort budgétaire en matière d'entretien des bâtiments porte essentiellement sur les immeubles affectés à des services publics.

Administration Générale - Coordination

Mme VIEILLE-MARCHISET

Administration Générale

L'atelier d'imprimerie dispose actuellement d'équipements anciens qui ne répondent plus aux besoins quantitatifs et qualitatifs des services municipaux ; de plus, leur pérennité est compromise à brève échéance.

C'est pourquoi il est envisagé de moderniser cette unité par le lancement d'une première tranche de 500 000 F dès 1991 (plan d'équipement estimé à 2 MF).

Police Municipale

Dans le cadre de compétences définies en complémentarité avec la Police Nationale et au vu des objectifs ou priorités fixés par la Municipalité, l'activité du service sera développée dans la mesure où l'effectif du corps pourra être renforcé. Une évolution des tenues est à l'étude en vue d'une meilleure adaptation à la fonction.

État-Civil et Élections

L'extension des locaux permettra de réaliser cette année une restructuration du secteur «accueil du public».

Cimetières

La mise en service du Crématorium au cimetière de Saint-Claude est prévue pour fin janvier.

Des carrés destinés à recevoir les urnes et des cases colombariums seront aménagés dans ce même cimetière.

La procédure d'expropriation en vue de l'extension du cimetière de Saint-Claude suit son cours.

L'informatisation de la gestion des cimetières, actuellement à l'étude, facilitera grandement la gestion de ce secteur d'activité.

Politique des quartiers

Afin de poursuivre sa politique de développement social urbain, la Ville a prévu des actions dans le domaine de l'habitat, des aménagements extérieurs de proximité d'immeubles et lieux publics, de l'accompagnement social en direction des 4 secteurs sensibles :

** Orchamps-Palente (DSQ)*

- . poursuite des études : 2 concours rues Chopin et Ravel, un concours d'idée pour la future bibliothèque,
- . 2^{ème} tranche des aménagements extérieurs rue Gounod (cour urbaine piétonne, parking, circulation, espaces verts),
- . premières interventions aux abords des bâtiments LOPOFA,
- . participation à la construction de garages,
- . construction d'un local pour enfant,
- . actions d'accompagnement en direction des populations défavorisées (jeunes, adultes, personnes âgées).

** Montrapon - Fontaine Ecu (convention locale)*

- poursuite des travaux place de Coubertin et cité de Fontaine Ecu,
- poursuite des études :
 - . concours d'idée pour l'aménagement du secteur des Montboucons concerné par l'entrée du parc scientifique et les cités HLM,
 - . étude architecturale sur la grande barre de la cité HLM Fontaine Ecu,
- pérennisation de la régie,
- actions d'accompagnement en faveur des enfants, adolescents et adultes (atelier moto, aide scolaire, prévention),
- participation financière au poste du futur opérateur de terrain.

** Cité Brulard (convention de quartier)*

- suite au concours architectural et urbanistique, participation au financement de l'architecte (en complément de l'OPM HLM) pour son travail en interaction avec tous les partenaires de terrain,
- actions d'accompagnement préalables à la réhabilitation.

** Ilot sensible de Planoise (1 000 logements)*

Une convention locale devra être établie en 1991 comportant :

- les premières interventions sur les abords des premiers bâtiments réhabilités (Tripode SAFC),
- des actions d'accompagnement et l'aménagement de locaux.

Urbanisme - Action foncière

M. PONÇOT

Réserves foncières

Des crédits devront être dégagés pour permettre les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de nouvelles zones industrielles, d'habitat ou d'artisanat ou pour l'établissement d'équipements publics ainsi que pour la réalisation de logements sociaux en centre ancien.

ZAC

La Ville poursuivra dans le cadre d'un urbanisme d'ensemble sa politique de mise en place de ZAC publiques ou privées dans lesquelles elle peut être amenée à participer financièrement aux équipements collectifs (ZAC de Planoise, ZAC La Fayette, ZAC de Châteaufarine, ZAC Louise Michel, ZAC des Tilleroyes).

Cependant, la Ville veillera à obtenir des investisseurs une couverture financière maximum, limitant ou évitant sa propre participation.

Animation et réhabilitation du centre-ville

La Ville a engagé une triple politique concernant :

1. l'habitat, par la prolongation de l'action menée dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat au centre-ville,
2. l'activité économique par la mise en place d'une convention de réhabilitation du centre-ville,
3. le patrimoine par la mise en valeur des Hôtels de Champagney et Jouffroy.

Économie

M. PONÇOT

Les crédits de la délégation seront essentiellement affectés aux opérations suivantes :

- ZI des Tilleroyes,
- ZAC La Fayette,
- interventions dans les zones industrielles,
- Parc Scientifique des Montboucons.

Le projet de Parc Scientifique et Industriel des Montboucons va se concrétiser avec la création d'un Syndicat Mixte d'Aménagement.

Il conviendra donc d'accompagner en priorité le développement de cette structure.

De plus, l'année 1991 verra aussi se développer une stratégie de communication plus particulièrement axée sur nos atouts d'ordre économique. Le soutien à ce dispositif inclura le recours à un cabinet conseil, l'amélioration des divers supports d'information disponibles, voire la création de nouveaux documents. Ponctuellement, l'assistance de prestataires de service extérieurs pourra être aussi nécessaire.

Enfin, pour favoriser le développement d'entreprises locales ou extérieures, il nous a paru nécessaire de prévoir des moyens financiers destinés à faciliter l'intervention de la commune selon les formules qui paraîtront les plus adaptées à chaque cas particulier. Outre les 2 MF en faveur de SM2E Mitsubishi, déjà décidés par le Conseil Municipal, un crédit de 1 MF est prévu au BP. Il sera abondé en cas de besoin en cours d'exercice.

Vie associative - Vie des quartiers - Citadelle - Tourisme

M. FOUSSERET

a) Vie associations - Vie des quartiers

Suite à l'extension des locaux du CIDJ, il s'agira cette année de procéder au transfert du Centre 1901 dans des locaux à aménager à cet effet au Centre Pierre Bayle et de prévoir une extension dans une

perspective d'amélioration des services rendus aux associations (avec notamment un service documentation, un appui administratif, l'organisation de stages de formation en liaison avec Jeunesse et Sports...). Ce projet inclut le maintien du service aux associations de la Maison de Quartier Ile de France.

Des réunions seront de nouveau organisées dans les quartiers qui favoriseront un dialogue permanent avec les habitants et permettront à la Municipalité d'informer clairement la population des grands projets prévus d'ici la fin du mandat.

b) Tourisme

L'objectif est de privilégier l'accueil des touristes ; à cette fin des points d'information sont prévus aux entrées de la ville. Une réorganisation des locaux de l'Office du Tourisme est également envisagée pour faire de cette structure une réelle vitrine de la Ville. Les travaux débiteront à la fin de l'année 1991.

L'Office du Tourisme installera à la Citadelle un service d'accueil et d'information pendant la période allant de mai à octobre.

Les visites guidées de la ville seront maintenues dans le souci de mieux faire connaître aux touristes son riche patrimoine architectural, action menée avec l'aide de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites.

c) Citadelle

L'action de sauvegarde et de préservation du patrimoine sera poursuivie avec l'aide des Monuments Historiques, voire intensifiée grâce au concours du 19ème Génie, avec lequel la Ville de Besançon vient de passer une convention ; dans ce cadre, le nettoyage d'une partie des murailles sera réalisé cette année.

L'Association Echel 25 participera également à cette opération de sauvegarde.

D'autre part, seront poursuivies les recherches de financements et de partenaires extérieurs pour permettre une mise en place rapide d'un Planétarium, projet approuvé par le Conseil Municipal le 14 janvier 1991.

Enfin, une étude en vue d'une définition plus claire des objectifs du Musée Comtois est en cours et devra déboucher dans les années prochaines à une restructuration muséographique et une réorganisation des salles permanentes.

Relations Extérieures - Agglomération

Mme KUNSTLER

Affaires intercommunales

La Ville de Besançon contribuera financièrement au fonctionnement du Conseil des Communes du Grand Besançon, à la même hauteur que l'ensemble des autres communes de l'agglomération adhérentes à ladite association, et que le Département du Doubs (soit environ 140 000 F).

Jumelages et relations avec l'étranger

En avril 1991 sera organisé à Besançon, conjointement par le Centre Mondial d'Information sur l'Éducation Bilingue (CMIEB), le Centre de Linguistique Appliquée et la Ville de Besançon, un colloque intitulé «Langue et Cité».

Un effort particulier sera engagé en faveur de la coopération avec Douroula au Burkina Faso (forages de puits, venue de Burkinabés à Besançon, envoi de matériel scolaire, chantier durant l'été).

L'Association des Jumelages et Relations Internationales va modifier ses statuts afin d'associer plus encore les milieux économiques et professionnels aux échanges, en particulier dans le cadre des villes jumelées. Les échanges linguistiques et économiques seront favorisés.

Communication

Un crédit particulier (24 500 F) est sollicité au titre de la cotisation de la Ville de Besançon à l'Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée.

Solidarité et action sociale

M. JEANNEROT

La traduction de la stratégie d'action sociale, approuvée par le Conseil Municipal en mai 1990 dans le plan d'action pour 1991 sera la suivante :

1. Investissement

** aide aux familles*

- aménagement de l'aire de stationnement de la Malcombe,
- réhabilitation immobilière de la cité «Les Acacias».

** Personnes âgées*

- acquisition du terrain et du bâtiment pour la construction de la cuisine centrale,
- réhabilitation immobilière des logements-foyer «Les Lilas».

2. Fonctionnement

** Services généraux*

- élaboration d'un plan de communication,
- suivi des CES.

** Aide aux familles*

- surveillance 24 heures sur 24 de l'aire de stationnement de la Malcombe et projet de création d'un centre social pour l'action socio-éducative.

** Personnes âgées*

- développement des repas à domicile,
- mise en place d'une veille sociale.

** Petite enfance*

- recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants en crèche familiale,
- recrutement d'un psychologue,
- recrutement d'un psychomotricien,
- octroi d'une 6^{ème} semaine de congés payés pour les assistantes maternelles,
- informatisation de l'inscription dans les établissements.

Voirie Circulation - Éclairage public - Nettoiement

M. RÉGNIER

L'objectif de la délégation étant de maintenir en état l'important patrimoine de la Ville, les tranches annuelles d'investissement consacrées à l'aménagement et à l'entretien des voies, parkings et autres ouvrages d'art, ainsi qu'à la circulation, la signalisation et la rénovation du réseau d'éclairage public, devront être conservées au niveau de 1990, voire augmentées pour certaines (voirie et éclairage public). En outre, les opérations suivantes ont été programmées :

- démarrage de la construction du tunnel sous la Citadelle avec un crédit de 6 500 KF dont 4 500 KF permettront les acquisitions préalables de bâtiments,
- programme cofinancé État-Région : la participation 1991 de la Ville sera de 8 745 KF, essentiellement pour le carrefour Châteaufarine (6 150 KF) et l'élargissement de la RN 73 (2 100 KF),
- poursuite de la mise en place du plan de jalonnement (3 500 KF) et de la gestion centralisée de la signalisation lumineuse (2 000 KF) et réel démarrage sur le site des opérations de centralisation des armoires d'éclairage public (1 200 KF).

Logement

M. TISSOT

Suite à la définition de la politique municipale en matière de logements, la délégation portera ses efforts sur les orientations suivantes :

- poursuite et intensification **de la concertation** avec l'ensemble des partenaires de la Ville, qui se manifesteront dans les actions ci-après :
 - * mise en œuvre du **Protocole d'Occupation du Patrimoine Social**, qui permettra l'instauration d'une politique de peuplement et contribuera au règlement des problèmes de dysfonctionnement des quartiers difficiles,
 - * mise en place progressive d'un **observatoire local du logement**, outil de connaissance d'orientation et aussi lieu d'échanges, notamment avec le secteur privé,
 - * dynamisation et coordination des partenaires concernés pour offrir un maximum de **logements aux étudiants**,
 - * mise en œuvre d'un **Programme Local d'Habitat**, d'animation de la **Commission Habitat** du Conseil des Communes du Grand Besançon, dans le but d'assurer une harmonisation des politiques et un équilibre dans l'habitat de l'agglomération.
- poursuite de diverses actions entreprises pour l'augmentation de l'offre en logements et notamment sociaux ; développement de l'habitat adapté, renforcement des relations entre la Ville et l'Office Municipal.

Environnement - Salubrité - Espaces Verts - Forêts - Déchets Urbains - Maîtrise de l'Énergie

Mme BULTOT

Environnement - Salubrité

Les objectifs de la délégation porteront en 1991 sur :

- l'extension et la modernisation du réseau de mesure de la pollution atmosphérique qui mobilise un emploi à temps plein,
- le projet de lutte contre les décharges sauvages bien avancé en 1990, qui sera mené à bien cette année par des actions d'information, de sensibilisation auprès des PME-PMI et recherche de solutions en collaboration avec le Service Déchets Urbains.

A noter l'augmentation du nombre de plaintes à traiter et des actions préventives à mener qui nécessiteront à court terme la création d'un emploi supplémentaire d'inspecteur de salubrité.

Espaces verts

- les prévisions budgétaires permettront les travaux de maintenance les plus importants ainsi que quelques travaux d'amélioration pour diminuer les coûts de fonctionnement,
- en fonctionnement, le crédit d'intervention à l'entreprise doit être augmenté compte tenu de l'extension de la ZAC de Planoise.

Forêts

- dans ce secteur, l'effort d'investissement sera poursuivi grâce aux aides de l'État. Un effort particulier sera fait en direction de la mise en conformité des parcs animaliers. Le retard existant sur la maintenance des équipements d'accueil du public devra être comblé progressivement,
- la décision prise par le Conseil Municipal d'assurer la surveillance du domaine forestier par une garde à cheval contribuera à préserver la forêt des dégradations les plus importantes.

Déchets urbains

- une étude doit être engagée sur le devenir de l'usine d'incinération des ordures ménagères, compte tenu de son degré de vétusté et des règlements communautaires qui imposent des modifications techniques importantes,
- l'aménagement d'une nouvelle déchetterie-compostage dans la ZI des Tilleroyes s'avère indispensable. Elle permettra en outre le traitement des déchets verts.

Maîtrise de l'Énergie

- l'objectif est de maintenir les performances en matière de chauffage,
- des opérations spécifiques pourront soit démarrer (utilisation de l'eau pompée sur le site du parking Mairie) soit être étudiées (cogénération - voiture électrique),
- en fonctionnement, les prix de l'énergie pourront fortement varier suivant l'évolution de la situation internationale.

Action Culturelle

M. LIME

En investissement, des crédits seront prévus au titre des tranches annuelles pour l'acquisition d'œuvres et d'ouvrages dans les musées et les bibliothèques.

Un crédit de 500 KF abondera les crédits déjà disponibles pour le Musée du Temps, dont les travaux débiteront en fin d'année.

En fonctionnement, un effort particulier sera consenti pour soutenir le Festival International de Musique de Besançon et le Concours International du Jeune Chef d'Orchestre ; il sera proposé d'augmenter de façon très substantielle la participation de la Ville de Besançon à cette manifestation dont l'impact au plan national et international ne saurait être contesté. Les améliorations apportées par ses dirigeants devraient permettre au Festival de renforcer cet impact et de valoriser ainsi l'image de la Ville de Besançon.

La politique de développement de la lecture sera poursuivie voire renforcée et des actions visant à toucher un public plus large seront privilégiées ; ainsi dans le quartier de Palente/Orchamps sera confirmé un point de lecture (rue Gounod), opération conjointe des bibliothèques municipales et de la MJC de Palente qui s'inscrit dans le programme de développement social du quartier. De même, l'ensemble des bibliothèques développera des actions d'animation, doublées d'expositions, de lectures, narrations de contes... dans le but d'une plus large sensibilisation du public et singulièrement du jeune public, à la lecture.

Concernant le Musée Classé (Beaux-Arts, Archéologie, Histoire/Temps), le mouvement engagé dès 1990 destiné à mettre en valeur le fonds permanent (organisation d'expositions à partir des collections, restructuration des salles avec une présentation renouvelée des collections archéologiques...) sera maintenu ; un plan de structuration du bâtiment place de la Révolution est en cours d'élaboration avec la participation active de la Direction des Musées de France et se concrétisera progressivement. Pendant la durée des travaux de Granvelle, une exposition sera organisée place de la Révolution en guise de préfiguration au futur Musée du Temps.

La Commission Culturelle souhaite enfin accroître son soutien aux associations culturelles sans lesquelles l'activité culturelle de la Ville n'aurait pas cette intensité et cette diversité généralement reconnues ; un accroissement du crédit subventions aux associations est en conséquence envisagé.

Sports

M. FUSTER

Le sport touche tous les secteurs de la population d'une ville : des plus jeunes aux plus anciens.

La mutation des activités sportives interpelle l'État, les collectivités territoriales et plus particulièrement les communes.

Les villes confrontées à la diversité des pratiques sportives doivent tenter de préserver les intérêts du sport de haut niveau et de répondre aux attentes du sport de masse.

Cette dualité entre sport de compétition et sport pour tous guide l'action des municipalités dans des domaines aussi variés que les équipements, les subventions, l'animation.

Construire, rénover, gérer, impulser, soutenir, animer, projeter : que de responsabilités confiées aux communes dont les prérogatives en matière sportive se sont encore accrues depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983.

Favoriser le sport à Besançon, le sport de haut niveau tout autant que le sport scolaire et universitaire, le sport pour tous constitue plus que jamais un des dispositifs prioritaires à atteindre dans une ville qui regroupe 120 clubs représentant 33 000 licenciés.

Au niveau des équipements, le programme d'investissement comporte le lancement d'opérations nouvelles importantes telles le gymnase des Montboucons et le démarrage de la patinoire de Planoise.

S'agissant des aides financières versées aux associations sportives, la mise en place des contrats d'objectifs permet d'éviter toute surenchère.

Par ailleurs, la participation de la Ville dans l'organisation de manifestations sportives qui contribuent à l'animation de la cité sera maintenue.

L'entretien et l'hygiène des installations sportives municipales nécessiteront la possession d'un matériel adapté et le recours à un personnel formé aux nouvelles techniques de gestion.

Par ailleurs, la fréquentation toujours en hausse des installations sportives (307 000 entrées à la piscine couverte par exemple) pose avec acuité le problème de leur saturation.

Le sport est ainsi devenu dans notre ville :

- une réalité complexe compte tenu de la multiplicité des partenaires intéressés (public, clubs, sponsors, collectivités territoriales, administrations, scolaires, universitaires, corporatifs, presse...),
- une façon de participer à l'hygiène et à la santé de la population,
- un support à l'animation de la cité,
- un vecteur de communication très prisé,
- un atout pour la prévention de la délinquance,
- un des piliers du service public communal.

Enseignement - Œuvres scolaires

M. VUILLEMIN

Deux axes prioritaires d'action ont été retenus :

- mieux vivre à l'école,
- solidarité et intégration.

1 - Mieux vivre à l'école

En 1991, l'effort en ce domaine portera plus particulièrement sur :

- l'entretien et l'équipement des écoles :
 - * réfection de couvertures, d'étanchéité, d'installations électriques, de peintures, etc.
- la rénovation de salles à manger et l'ouverture de nouvelles salles :
 - * Helvétie 1
 - * Maternelle Rosemont
 - * Maternelle Montrapon
 - * Primaire Saint-Ferjeux

- l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles en liaison avec la cellule municipale de sécurité.

Par ailleurs, une réflexion sur l'organisation du temps scolaire sera engagée au cours du premier semestre 1991 avec tous les partenaires concernés.

2 - Solidarité et intégration

- le soutien et l'accompagnement scolaires :

* les actions de soutien et d'accompagnement scolaires en faveur des élèves de CP et de CE1 seront bien évidemment poursuivies en 1991 (augmentation des crédits destinés à l'équipement des bibliothèques scolaires),

- les activités périscolaires :

* la mise en application, dès l'année scolaire 1990/1991 d'un nouveau calendrier scolaire n'est pas sans conséquence sur l'action municipale.

C'est pourquoi, en 1991, un effort particulier sera entrepris pour améliorer les possibilités d'accueil dans les centres de petites vacances et dans les centres de loisirs d'été.

Divers

A noter, outre les crédits inscrits pour la construction du 5ème lycée et les viabilités de l'ENSMM, l'ouverture d'une ligne budgétaire en 1991 pour les constructions universitaires (1,4 MF).

Animation socio-culturelle - Prévention - Formation - Emploi des jeunes

M. JEANNIARD

Animation

Les modalités de gestion des Maisons Pour Tous municipales seront revues suite à la restructuration de ce secteur intervenue en 1990. Leurs rôles et missions seront précisés notamment en ce qui concerne l'accueil des enfants et adolescents hors temps scolaire, l'animation socio-culturelle et l'animation de quartiers.

Le soutien aux structures associatives d'animation socio-culturelle sera poursuivi et une aide particulière sera apportée au projet «concours d'écriture jazz» de la MJC Palente.

La Ville organisera en juillet 1991, Sport et Réussite, quatrièmes rencontres nationales d'adolescents issus des quartiers sur lesquels portent des opérations de développement social.

Prévention

Maintien de l'effort pour permettre le développement des équipes d'éducateurs dans les quartiers notamment à Clairs-Soleils et à Montrapon avec la construction et la mise en service de l'atelier moto.

En collaboration avec le Fonds d'Action Sociale, la Ville fera réaliser une étude sur l'insertion des populations immigrées.

Formation - Emploi des jeunes

- maintien du soutien à la Mission Locale, à l'Atelier Pédagogique Personnalisé «lieu-ressources»,
- poursuite des efforts concernant la pépinière «Point + Entreprises».

Hygiène-Santé

M. HIRSCH

Outre la poursuite des importantes campagnes d'éducation pour la santé, il est raisonnable de penser que le nouveau logiciel «SVP» Suivi Vaccinal de la Population entrera en service dans le courant 1991.

Le SSADPA, Service de Soins pour les Personnes Agées a atteint sa capacité maximale autorisée courant 1990, soit 32 prises en charge simultanées. Un dossier d'extension sera soumis aux élus et aux autorités compétentes en début d'année.

Eau - Assainissement - Informatique - Sapeurs-Pompiers

M. GALLAT

Eaux

- Au niveau de l'investissement, il convient de rappeler la poursuite de la rénovation des canalisations anciennes et le lancement du projet de rénovation de la station de la Malate.

- Les travaux de rénovation des conduites et de résorption des fuites engendrent une légère diminution du prélèvement dans le milieu naturel, de l'ordre de 2 % en 1990, ce qui expliquera, compte tenu de l'inflation, une relative stabilité des crédits de fonctionnement affectés aux produits de traitement et à l'énergie.

De même, le remplacement des compteurs d'eau anciens commencé fin 1989 sera poursuivi.

- D'une façon générale, une action d'information et de communication vers l'extérieur sera entreprise, afin de faire connaître le service, les moyens et les actions engagées par la collectivité pour satisfaire aux besoins de la population.

Assainissement

- L'investissement correspond aux opérations annuelles, telles que :

- * extension du réseau dont le programme sera arrêté définitivement en commission d'assainissement en fonction des priorités liées aux opérations d'urbanisme et délivrance des permis de construire,

- * tranche des travaux liés à la réhabilitation des collecteurs visitables de la Boucle (2^{ème} tranche prévue : collecteur Charles Nodier),

- * travaux d'entretien et d'amélioration sur les unités existantes de l'usine d'épuration de Port Douvot,

Au titre des opérations en cours, les principales actions suivantes seront poursuivies :

- * achèvement de l'ouvrage de jonction du collecteur rive gauche,

- * ZAC La Fayette (aménagement des réseaux),

- * Parc Scientifique des Montboucons : desserte du 5^{ème} lycée et de l'ENSMM,

- * les travaux d'extension et de restructuration de l'usine d'épuration de Port Douvot entreront dans une phase «active». L'année 1991 permettra la réalisation d'environ 70 % du programme de travaux qui doit être achevé et mis en service au milieu de 1992.

- Le fonctionnement

* les actions nouvelles génèrent des exigences à satisfaire. Ce sera le cas pour la nouvelle unité d'épuration pour laquelle des effectifs supplémentaires seront nécessaires,

* le projet d'implantation de nouvelles unités autonomes de production d'énergie reste d'actualité et sera étudié au cours de l'année en liaison avec l'AFME,

* poursuite de l'action d'entretien et de maintenance des équipements électro-mécaniques qui constitue désormais la tâche prioritaire des équipes et exige des besoins importants en fournitures et pièces de rechange et donc un coût élevé de fonctionnement.

Informatique

Le budget d'investissement sera sensiblement équivalent à celui obtenu en 1990 (2,4 MF).

L'année 1991 sera, pour le Service Informatique et les services techniques, l'année de la structuration et de la montée en charge de la **base de données cartographiques**.

Les équipements acquis en fin d'année 1990 seront complétés et interconnectés en réseau.

Il sera procédé cette année à la mise en place d'outils de Gestion et de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) pour assurer l'entretien, la gestion des pièces de rechange des équipements gérés par la Ville de Besançon (véhicules, chaudières, armoires...).

Après une première approche menée en 1990, nous devons concrétiser la refonte des applications de gestion informatisée des prestations municipales.

Celles-ci sont nombreuses puisqu'elles recouvrent la facturation de l'eau, des cantines scolaires, des crèches, des loyers... et nous devons aboutir à la **mise en place d'un fichier débiteur unique** permettant d'avoir un meilleur suivi des paiements et d'améliorer le service rendu.

En collaboration avec d'autres grandes villes, l'étude sur la gestion des concessions funéraires devrait se concrétiser par la réalisation des programmes correspondants. Nous profiterons du projet Cartographie pour faire établir des plans de cimetières actualisés.

Le schéma directeur bureautique, établi en 1986 et qui s'est concrétisé par la mise en place de 200 micro-ordinateurs, des logiciels associés et la formation de plus de 300 personnes, doit être revu compte tenu des besoins des services et des évolutions technologiques. Compte tenu des priorités dégagées, il ne sera toutefois pas possible de procéder à des extensions significatives des équipements en 1991 ; nous nous contenterons de remplacer les équipements défectueux et les plus anciens.

Sapeurs-Pompiers

Les objectifs du service tendront en 1991 à améliorer l'environnement professionnel et l'équipement matériel des agents. Un crédit de 1 MF est prévu pour l'implantation à proximité immédiate de la caserne d'un hangar pouvant abriter les véhicules du Service Incendie, stockés jusqu'à présent dans les anciens bâtiments de l'abattoir dont la démolition est en cours.

Des crédits de travaux et d'équipements permettront l'achèvement de l'aménagement des dortoirs des personnels non casernés.

- Une dotation complémentaire d'appareils d'appels sélectifs est prévue pour les sapeurs-pompiers non professionnels ainsi que l'installation d'un émetteur au Fort de Bregille.

- L'acquisition d'appareils respiratoires individuels est budgétisée à hauteur de 200 KF.

- Un mât d'éclairage sera acquis pour équiper un véhicule de secours routier.

Transports - Stationnement

M. JUSSIAUX

Transports

- L'effort de gestion de la CTB se poursuit et entraîne une diminution relative des charges du service des transports urbains financées par la Ville.

- Dans le but de ne pas accentuer le vieillissement du parc des transports collectifs, un effort important doit être fait en investissement pour le renouvellement du matériel de transport.

- Il est envisagé de donner une nouvelle image des bus par un changement de découpe des teintes sur les carrosseries.

- Il est à noter qu'une réflexion est actuellement en cours pour améliorer la vitesse commerciale, notamment sur la ligne 7 desservant le campus universitaire de la Bouloie. D'ailleurs, les investissements 1991 de la délégation Voirie-Circulation seront orientés afin de permettre cette amélioration.

Stationnement

- Poursuite de la mise en place de la politique de stationnement commencée en 1987. Cette politique devrait être achevée fin 1991.

- L'ouverture au public du parking de la Mairie devrait intervenir pour la fin 1991.

Relations Publiques - Bâtiments Communaux - Parc Automobile

M. BARETJE

Relations Publiques

Le budget du Service Relations Publiques prévoit :

- de poursuivre l'effort d'amélioration de la qualité des réceptions offertes par la Ville. Le nombre de réceptions est en augmentation significative (120 en 1989, 160 en 1990),

- de favoriser l'accueil des congrès ; une somme de 130 000 F, en augmentation de 30 000 F par rapport à 1990, est demandée au budget,

- la formation des élus aux langues étrangères ; un crédit de 40 000 F sera sollicité à cet effet.

Bâtiments

L'important parc immobilier dont la Ville est propriétaire (480 000 m² de surface totale de plancher) impliquera un effort significatif en ce domaine, afin de préserver le patrimoine municipal qui vieillit sensiblement.

Une politique d'investissement est à affirmer, d'une part pour assurer au minimum le clos et le couvert de tous les bâtiments et, d'autre part envisager des restructurations pour une meilleure adéquation de ceux-ci avec l'activité qu'ils abritent.

Parc Automobile

- Il importe que les tranches annuelles, tant en investissement qu'en fonctionnement, soient augmentées afin de ne pas accentuer la progression du vieillissement moyen du parc.

- La mise en place d'un système de distribution informatisée des carburants permettra d'effectuer un suivi plus rigoureux des consommations de carburants. Nous pourrions ainsi intervenir sur les

véhicules présentant des anomalies dans ce domaine et par ailleurs améliorer le service rendu aux utilisateurs de la station.

Information - Communication

M. RUEFF

Les trois axes retenus en 1991 demeurent :

1. la communication interne
2. la communication avec les Bisontins
3. la communication extérieure et la promotion de la Ville.

En 1991, les efforts porteront principalement sur cette communication extérieure, la promotion économique se trouvant au centre du dispositif mis en place pour «positionner» Besançon dans le concert des villes européennes comme capitale de la précision.

Deux autres messages viendront renforcer ce positionnement :

- Besançon, capitale de la qualité de la vie,
- Besançon, capitale de l'apprentissage des langues.

La traduction budgétaire de ces grandes orientations est la suivante :

Investissement

Les crédits seront essentiellement destinés à couvrir une partie des études qui seront conduites par l'agence retenue pour cette stratégie de communication.

Fonctionnement

Communication interne

Une ligne budgétaire est prévue pour le «BIP» et son évolution vers une parution mensuelle dans le courant du deuxième semestre.

Communication avec les Bisontins

L'action du Service Communication portera :

- sur une nouvelle maquette de BVV, avec priorité donnée aux dossiers et suppléments,
- sur l'affichage avec, en particulier, de nouvelles affiches spécialement réalisées pour les supports «mupi-seniors»,
- sur les réunions de quartiers et l'amélioration de la communication avant, pendant et après ces rencontres avec la population,
- sur une relance de la promotion du «CIAM», le Centre d'Information et d'Accueil Municipal,
- sur le stand de la Ville à la Foire Comtoise.

Communication extérieure

Une attention particulière sera prêtée aux entrées de ville.

Il est essentiel qu'en entrant dans la ville, on découvre ce qu'elle est.

Le Service Communication soutiendra, comme par le passé, les grands événements qui se déroulent à Besançon, comme le Festival de Musique ou Besançon Ville Ouverte aux Jeunes.

Une opération « mallette pédagogique » est prévue avec le CLAB à destination des enseignants du français à l'étranger.

Pour le reste, tous les efforts seront concentrés sur la communication économique, en liaison étroite avec les entreprises.

Conclusion

Les grandes tendances du budget 1991

Intervenant quelques semaines avant la séance consacrée à l'examen et au vote du Budget Primitif (cette séance est fixée au 11 mars), il va sans dire que ce débat d'orientations budgétaires sera alimenté par des informations plus précises que lors des précédentes éditions.

Nous analyserons, comme par le passé, l'évolution des grandes catégories de dépenses et de recettes. Seront également présentées les options et priorités retenues par la Municipalité.

Quelques grandes tendances peuvent d'ores et déjà être mises en évidence :

1. la poursuite de l'effort en matière d'investissement,
2. la part de plus en plus importante représentée par les dépenses autofinancées,
3. le maintien de la politique de rigueur en matière de gestion courante,
4. la poursuite de l'évolution mesurée des impôts locaux, limitée à l'inflation de l'année précédente.

I - S'agissant des **investissements** (travaux et acquisitions), ils passeront, tous budgets confondus, de 156 MF en 1990 à 168 MF en 1991, soit une progression de 12 MF. L'effort le plus significatif sera porté sur le budget principal qui passera en ce domaine de 108 MF à 123 MF, les investissements réalisés par les budgets annexes restant stables (48 MF en 1990 - 45 MF en 1991).

Si l'essentiel des augmentations des investissements provient d'une progression du montant des tranches annuelles (de 55 MF à 68 MF), c'est-à-dire des crédits consacrés à l'entretien de notre patrimoine, il convient de signaler néanmoins que les opérations en cours et à lancer représentent comme en 1990 environ 100 MF.

Certaines de ces opérations méritent d'être soulignées :

- **dans le domaine de la voirie** : participation de la Ville au programme cofinancé de l'État pour 8,6 MF (travaux sur la RN 73 entre la Belle Étoile et Châteaufarine ainsi que le carrefour de Châteaufarine),

- premières phases de travaux du tunnel sous la Citadelle pour 6,5 MF, du plan de jalonnement pour 3,5 MF et de la gestion centralisée de la signalisation lumineuse pour 2 MF,

- **dans le domaine des sports** : poursuite du financement du gymnase des Montboucons et surtout lancement de la construction de la patinoire de Planoise. Seule opération à bénéficier à ce jour d'aide conjointe de l'État, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs, la patinoire sera donc dissociée de la piscine, dont la réalisation interviendra ultérieurement lorsque le financement de sa construction sera définitivement arrêté,

- dans le domaine de l'enseignement :

* poursuite des participations de la Ville dans le financement des constructions et rénovation des collèges (3 MF dont 2,5 MF pour le Collège du Centre) et des lycées (2 MF pour le 5^{ème} lycée),

* participation dans le programme d'équipement de l'Université pour 1,4 MF.

- dans le domaine de l'environnement : poursuite de l'extension et de la restructuration de la station d'épuration de Port Douvot pour 20 MF et rénovation de la station de pompage de la Malate pour 6 MF.

II - S'agissant de la part **d'autofinancement** dans le financement des investissements, l'effort réalisé depuis plusieurs années en ce domaine sera maintenu. Pour ce seul budget principal, ce pourcentage était passé de 15 % en 1989 à 22 % en 1990.

L'alourdissement des dépenses du budget principal, et notamment de la charge de la dette, influant directement sur l'équilibre de ce budget, il va sans dire que le recours au financement par emprunt sera évité chaque fois que l'évolution positive de nos recettes le permettra.

L'annuité de dette passera dans le budget principal de 120 à 127 MF soit une progression limitée à 7 (+ 5,8 %). Il est à noter que la part de la dette réservée aux intérêts (chapitre 930.0) restera pratiquement constante.

La gestion active de notre dette qui est menée depuis plusieurs années par nos services, et notamment en 1990 avec l'ouverture de deux lignes de crédit de 15 MF chacune, permet en effet de repousser le recours à l'emprunt et par conséquent de diminuer nos dépenses en ce domaine.

III - S'agissant des **frais de gestion courante**, l'effort de maîtrise de cette catégorie de dépenses sera également poursuivi puisque, hors dépenses liées à la dette, les dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, ne progresseront que d'environ 4,5 %, soit globalement 1 % de plus que l'inflation annoncée pour 1990 (+ 3,4 %). Cet écart entre la progression des dépenses de fonctionnement et l'inflation est habituellement plus important si on se réfère aux statistiques de la DGCL (+ 6,5 % d'augmentation des charges courantes en francs courants en 1990 pour une inflation 1989 de 3,6 %).

Les dépenses de personnel, qui représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement, augmenteront de 4 %, soit sensiblement plus que l'inflation de 1990, aucune majoration de la cotisation de la CNRACL n'étant prévue pour 1991.

Après plusieurs années de réduction progressive du nombre des emplois (90 emplois depuis 1986), une pause sera marquée dans ce processus en 1991. Pause limitée toutefois car l'objectif de réduction de 15 emplois en 1990 n'ayant pas été totalement atteint, le complément de réductions pour atteindre ce chiffre sera effectué en 1991.

IV - S'agissant des **recettes**, il va sans dire qu'elles seront appréhendées avec beaucoup plus de prudence à ce stade de la réflexion budgétaire car de nombreuses inconnues demeurent.

Pour ce qui concerne la **pression fiscale** par contre, je peux d'ores et déjà indiquer que je proposerai au Conseil Municipal, comme je l'ai fait en 1990, de limiter la pression fiscale au montant de l'inflation de 1990.

La connaissance prochaine du montant des bases nouvelles d'imposition nous permettra d'apprécier nos réelles capacités de financement et notamment d'autofinancement.

Tout laisse supposer que l'évolution favorable de ces bases d'imposition constatée en février 1990 (+ 12 MF de recettes) se poursuivra cette année.

Les autres recettes principales soit évolueront de façon positive pour ce qui concerne le produit de l'exploitation de nos services (augmentation comprise entre 4 et 5 %), soit resteront subordonnées à des décisions ultérieures de l'État, notamment en ce qui concerne la DGF pour laquelle deux inconnues demeurent :

* nous ignorons à ce jour si les collectivités locales seront autorisées à inscrire dans le budget un crédit au titre de la régularisation de l'année 1990 (une somme représentant 4 % de la dotation 1989 avait pu être intégrée dans le BP 1990),

* le Parlement examinera dans quelques mois un projet de création dans l'enveloppe globale de la DGF d'une dotation de solidarité urbaine (DSU), financée par une réduction de la garantie d'évolution de la DGF entraînant une péréquation entre communes pauvres et communes riches.

Si les premières simulations ne laissent pas apparaître de conséquences trop dommageables pour les finances bisontines, il n'en reste pas moins vrai qu'une incertitude plane encore sur le montant réel de la dotation 1991.

Nos prévisions, dans l'attente de la connaissance des dispositions définitives, sont établies sur la base d'une majoration de la DGF 1990 de 4,12 % qui correspond à la progression minimale garantie.

Malgré ces incertitudes, le montant de l'emprunt globalisé devrait pouvoir être maintenu aux environs de 120 MF (100 MF pour le budget principal et 20 MF pour les budgets annexes), soit sensiblement plus que le montant de 1990.

En conclusion, le budget général de 1991 devrait augmenter comme celui de 1990 (augmentation comprise entre 6 % et 7 %), le budget principal progressant de 5 à 6 %, l'effort en matière d'investissement expliquant cette évolution.

Les priorités retenues par la Municipalité au cours des années antérieures en matière d'actions sociales et de solidarité, de développement économique et de défense de l'emploi (une ligne budgétaire nouvelle de 1 MF est ouverte cette année pour permettre des actions ponctuelles en faveur des entreprises), seront bien évidemment maintenues.

D'autres priorités nous sont proposées, notamment dans le domaine des voies de communication et de la voirie (tunnel sous la Citadelle, RN 73, jalonnement, signalisation lumineuse), dans le domaine de l'enseignement (outre les participations aux travaux de constructions et rénovations des collèges et lycées, citons l'intervention municipale dans le programme d'équipement de l'Université qui vient s'ajouter aux participations dans les programmes ENSMM et CLA) et enfin dans le domaine de l'environnement avec les travaux importants réalisés à la Malate et à Port Douvot.

La qualité de la vie à Besançon, appréciée par nos concitoyens, nécessite que des efforts constants soient déployés dans de multiples directions, dans les limites toutefois des possibilités financières de notre cité.

C'est le challenge que s'est fixé la Municipalité bisontine.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais maintenant prendre la liste de ceux qui souhaitent intervenir. J'ai déjà constaté que M. TOURRAIN était impatient de nous dire ce qu'il pensait car il a déjà pressé sur son bouton ! D'autres souhaitent-ils intervenir ? M. VIALATTE qui est le plus jeune, le plus ardent et le plus créatif de l'équipe ; «il est toujours en avance d'une idée, M. VIALATTE» a écrit M. TOURRAIN, tant pis pour les autres qui sont en retard ! Mme DUVERGET, Mme FOLSCHWEILLER, M. JACQUEMIN, M. NACHIN.

M. TOURRAIN : Je voudrais d'abord préciser que je suis totalement insensible aux compliments qui auraient pour d'atténuer mon opposition ou notre opposition à certains projets. Je suis très heureux que la majorité reprenne certaines idées que nous avons développées. Le rapport d'orientations en était

une et nous applaudissons d'ailleurs à la discussion qui a eu lieu à l'occasion de ce rapport. Je n'ai pas non plus l'intention de torpiller le bateau bien qu'il se déplace lentement...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et sûrement !

M. TOURRAIN : Très lentement, ni de fusiller le capitaine, mais je vous dirai d'emblée que ce rapport d'orientations devrait être un des temps forts de notre vie municipale avec le budget, mais sous certaines conditions. Des conditions qui ne sont pas remplies ici, ni dans la forme ni dans le fond et la copie, je vous le dis sans nuance, elle est mauvaise. Je vais vous expliquer pourquoi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le professeur n'est pas bon non plus d'ailleurs !

M. TOURRAIN : Je vais vous expliquer pourquoi Monsieur le Maire. Vous avez dit tout à l'heure que ce n'est pas un pré-budget. Depuis 1986, date à laquelle a été instauré le débat d'orientations, on en discutait au mois d'octobre ; le budget était voté au mois de mars, sauf une exception au mois de février il y a deux ans. Il était normal de discuter au mois d'octobre des orientations, car qu'est-ce qu'un rapport d'orientations ? C'est un document qui va définir la politique de la Ville pour les années qui viennent, tracer les pistes que nous allons suivre, les pistes physiques, les pistes budgétaires, c'est de définir les grandes masses en recettes et en dépenses, c'est de proposer un certain nombre de choix. Où sont les choix ici ? Est-ce qu'on nous demande s'il faut augmenter les investissements ? Est-ce qu'on nous pose la question de savoir s'il y a des économies à faire sur le fonctionnement ? Est-ce que vous, Conseillers Municipaux, élus des Bisontins, êtes partisans d'augmenter les quatre taxes ou d'augmenter le produit des services, ou de recourir davantage à l'emprunt ? Nulle part n'apparaît cette possibilité de choix laissée au Conseil Municipal.

Pas de grande définition des masses des objectifs à atteindre sur aucun plan, pas de choix laissés aux Conseillers et, alors là c'est le comble de l'audace pour un démocrate, vous dites «le débat d'orientations interviendra à un moment où les grands choix auront été arrêtés par la Municipalité». Alors je me demande pourquoi vous nous réunissez ce soir pour essayer d'en débattre ? Et d'en débattre dans quelles conditions ? Il nous est dit dans le document que dans quinze jours nous aurons, en Commission des Finances, les documents budgétaires, c'est-à-dire qu'il y a un chevauchement entre les orientations et le budget que nous allons discuter dans un mois, et si votre budget Monsieur le Maire n'est pas arrêté aujourd'hui, pas ficelé comme on dit, eh bien à ce moment-là permettez-moi de vous dire que c'est quand même bigrement grave ! Je confirme la proposition que j'avais faite tout à l'heure aux services, que je remercie aussi de mon côté pour la qualité du travail qu'ils fournissent et qui est apprécié partout, même en-dehors des limites de Besançon, et qui seraient encore beaucoup plus efficaces s'ils étaient commandés intelligemment...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci pour moi !

M. TOURRAIN : C'est une gentillesse au passage.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'en ai l'habitude : Moi je ne vous ai jamais traité ainsi.

M. TOURRAIN : ...et si vous acceptiez Monsieur le Maire de demander à vos services de s'inspirer du document que je leur ai adressé l'an passé, il n'y a pas de honte à copier les autres lorsque c'est bien fait et la Région de Franche-Comté a produit un document d'orientations que tous les Conseillers Régionaux, y compris les socialistes et les socialistes belfortains les premiers, ont admis comme étant très bien présenté. Eh bien, si vous acceptiez de le faire, les choses seraient beaucoup plus claires.

Tout à l'heure, on a eu un certain nombre d'indications ; le problème de la reprise d'excédents, Monsieur l'Adjoint chargé des Finances, est un problème typiquement budgétaire qui doit intervenir au moment du budget ! C'est un des moyens effectivement de l'équilibrer, un moyen assez hasardeux quelquefois, mais ça n'intervient pas au moment de l'orientation. Je répète encore pour bien me faire comprendre notamment des collègues qui n'ont pas eu l'habitude de ces discussions, l'orientation, ce

sont les grands choix physiques, budgétaires, les grandes masses de recettes, de dépenses, c'est la définition de la progression qu'aura le budget sur les années qui viennent, je l'ai établi, je vous l'enverrai.

Quant au contenu Monsieur le Maire, dans une politique municipale et tout à l'heure M. l'Adjoint le soulignait, il y a des contraintes. Les contraintes en matière de dépenses, c'est le personnel. Contrairement à ce qu'a dit votre Adjoint chargé des Finances, jamais le personnel n'a atteint 50 % du montant du budget, j'ai les chiffres, je les ai tous, alors ce n'est pas la peine de nous fournir les feuilles jaunes de statistiques, vous pouvez vous reporter au passé, je n'ai pas vu dans les dix dernières années que le montant, c'est-à-dire depuis que je suis à vos côtés, enfin pas tout à fait dix ans...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas tout à fait à mes côtés.

M. TOURRAIN : ...que je suis à vos côtés, je n'ai jamais vu les frais de personnel atteindre les 50 % malgré les réductions qui ont été faites jusqu'ici. Vous avez donc comme contraintes les frais de personnel. Vous avez également la dette, les annuités et le capital de la dette ; vous avez le travail des services, c'est le seul domaine dans lequel vous puissiez infléchir avec celui des subventions. Or, cela ne représente qu'une faible partie du budget, 15 % pour les subventions et 25 % pour l'activité des services. Si bien que votre rapport devrait comprendre effectivement deux parties claires, la partie concernant les investissements disant : «pour les investissements voilà ce qui est lancé, voilà ce qu'on n'arrêtera pas puisque c'est engagé, c'est par exemple les viabilités, c'est les logements, c'est le 5ème lycée dont on parlera tout à l'heure, c'est toute une série d'opérations qui figurent dans le catalogue que vous nous avez remis dans les pages bleues», voilà quelles sont les opérations nouvelles que nous allons faire. Est-ce que vous avez calculé, Monsieur le Maire, le montant des opérations nouvelles que vous nous proposez ? Elles s'élèvent à 9 MF sur un budget qui sera, tout à l'heure on nous l'a dit, parce que le budget il doit être arrêté, d'environ 930 MF, 9 MF contre 930 MF au total, voilà pour les opérations nouvelles et parmi elles se trouve la subvention qui est donnée à SM2E de 2 MF, c'est-à-dire que les 9 MF sont déjà amputés du cinquième.

De la même façon, je le souligne au passage, nous avons déjà voté avant l'orientation le produit des services, c'est-à-dire qu'il y a certaines dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement qui ont été décidées avant qu'on discute de l'orientation. Vous voyez donc que vous télescopez absolument le budget qui va venir ces jours-ci et l'orientation n'est plus une orientation, c'est tout simplement une pré-discussion budgétaire sans grand intérêt puisque nous n'avons pas à ce moment-là le détail des postes, ce dont on n'a pas besoin quand on fait une orientation, mais à condition qu'elle se situe très largement en amont, c'est-à-dire à trois, quatre mois avant la discussion budgétaire. J'ai même trouvé une anomalie : on m'avait parlé tout à l'heure du gymnase Clemenceau indiqué dans les opérations nouvelles. Je regarde dans la colonne de la délégation de M. FUSTER : il est préfinancé par SAIEMB mais sans indication du montant de la dépense, bien, donc il n'est pas financé en 1991, il le sera peut-être ultérieurement, mais cela ne figure pas.

Tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous disiez qu'on se saisissait vivement d'un certain nombre de choses que finalement vous étiez amené à décider vous-même. Effectivement, vous les décidez puisque vous êtes la Majorité, sinon c'est nous qui serions à votre place, mais ça changera, ne vous en faites pas. Ce n'est pas la peine de crier «cocorico» avec les courants divers qu'il y a au parti socialiste, M. DAHOUI qui dit que...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les courants d'air ?

M. TOURRAIN : ...l'esprit démocratique souffle effectivement sur votre parti et on compte bien là-dessus d'ailleurs pour que la prochaine fois, les Verts aidant, on soit là. Alors effectivement...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Chacun balaie devant sa porte Monsieur TOURRAIN !

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, vous avez dit «je vais limiter les impôts à la pression fiscale», si aujourd'hui vous venez vers nous en nous disant : «l'aménagement de la place du Marché, priorité, l'auditorium, priorité, telle autre opération, priorité, mais au lieu de tenir l'engagement que j'avais pris, je

vous demande de m'en délier et de prévoir soit un recours à l'emprunt plus important, soit une augmentation de tel ou tel poste de recettes», croyez-vous que vous auriez l'hostilité ? Pas du tout ! Je préfère une augmentation régulière, régulière je dis bien, de la pression fiscale quand on fait quelque chose à pas d'augmentation du tout avec un immobilisme absolu.

Si vous vous contentez de 9 MF d'opérations nouvelles au budget en investissement alors que le pourcentage de l'investissement par rapport au budget total est déjà extrêmement faible, c'est votre problème, mais la Ville de Besançon devrait s'attendre à travers ses Conseillers Municipaux à obtenir quelque chose de plus ambitieux, de plus volontaire. Je ne vais pas entrer dans le détail puisque nous sommes en orientation et puis de toute façon mes amis argumenteront probablement sur tel ou tel point, mais ce que je voudrais bien essayer de vous faire comprendre, c'est de ne pas vous lier par une promesse que vous avez faite un jour. Essayez d'adapter -oui je vous vois sourire, vous allez dire tout à l'heure, si je le faisais vous me reprocheriez de le faire, c'est comme quand je vous demande d'alléger vos documents, si je vous demande de les alléger vous me répondez qu'habituellement je vous demande de les augmenter, mais quand je vous demande de vous référer à un texte pour reprendre ce que je vous ai dit, je ne vois jamais la réponse. En tout cas, je lis, j'ai le temps de lire encore, je lis les documents du passé, quelquefois ça m'amuse, quelquefois ça m'attriste-. Je peux vous dire que si vous ne définissez pas dans le prochain rapport d'orientations, sous une forme schématique, une ambition pour notre ville, vous ne pourrez pas rencontrer notre appui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais simplement dire Monsieur TOURRAIN que l'engagement que j'ai pris, et que je tiendrai, de maintenir l'augmentation de la pression fiscale au niveau de la hausse du coût de la vie, je ne l'ai pas fait vis-à-vis de l'opposition, je l'ai fait vis-à-vis des citoyens. C'est avec eux que je dois discuter pour savoir si je dois tenir ma promesse ou pas, ce n'est pas vis-à-vis de vous. Vous, à la limite je pourrais dire que je n'en ai rien à faire puisque vous ne voterez jamais pour moi, mais ce sont les citoyens envers lesquels je me suis engagé à qui je dois rendre des comptes et à ceux-là je dirai que je maintiens l'engagement, même si ça doit limiter parfois nos ambitions. Vous, vous avez une ambition pour Besançon ; c'est vrai que votre ambition est de prendre ma place, vous me l'avez déjà dit maintes fois, il faudra vous y reprendre encore à plusieurs fois, je vous le garantis.

Alors simplement une réponse Monsieur TOURRAIN, prenez le document dans les pages bleues, où sont indiquées les opérations à lancer, il y en a pour 11 + 8 Eau - Assainissement, c'est-à-dire pour 19 MF sur un total de ces délégations de 122,8 + 45,5, ce qui fait en gros 168 MF. Donc vous parliez tout à l'heure de 7,5 MF, vous les prenez ailleurs ! Moi je dis que dans ce document établi par les services, les opérations nouvelles en matière d'investissement sont indiquées et ce ne sont pas les chiffres que vous citez. Vous avez l'art consommé, Monsieur TOURRAIN, de prendre ici ou là quelques éléments et d'en tirer les conclusions auxquelles vous voulez arriver. Il faut procéder de la façon inverse, c'est-à-dire commencer par regarder ce qui est là et ensuite en tirer des conclusions, mais nous aurons l'occasion de reparler de cela tout à l'heure.

M. TOURRAIN : Entre 11 MF et 9 MF, j'avais dit tout à l'heure 9,2 MF, bon il y a deux millions et je vais vous expliquer...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a encore 8 en dessous, c'est aussi des investissements qu'on fait à Port Douvot et à la Malate.

M. TOURRAIN : C'est votre façon de procéder qui est irritante, qui reste toujours la même...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous m'irritez, moi !

M. TOURRAIN : Vous feintez, vous essayez de passer à côté... On a toujours dit que le budget de l'eau et de l'assainissement étaient des budgets particuliers...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pardi !... Ça ne fait pas partie de la vie quotidienne ?...

M. TOURRAIN : Je discute là du budget principal, je ne l'ai pas précisé mais les documents que j'ai établis, enfin que j'ai préparés, traitent du budget principal. Et de toute façon, vous avez toujours dit que pour l'eau et l'assainissement, c'était un équilibre qui se faisait automatiquement avec le prix de l'eau, vous me l'avez toujours dit !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous voyez comme vous essayez de vous justifier, vous, en disant j'ai pris 9 mais c'était 11 et puis j'ai pris 11 simplement parce que c'est le budget principal, je ne prends pas le budget global...

M. TOURRAIN : Eh bien justement si vous aviez fait un bon rapport, je n'aurais pas eu besoin de faire des calculs comme je les ai faits...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, je transmettrai vos observations au service.

M. TOURRAIN : Dans le document, sont indiquées les opérations nouvelles ; or, je me suis aperçu que le gymnase Clemenceau n'y figurait pas. J'ai vu qu'il était préfinancé par la SAIEMB, mais je ne sais pas pour combien. C'est peut-être cela qui fait la différence.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas du tout !

M. TOURRAIN : Je n'en sais rien, mais de toute façon, j'ai additionné. Il y a une chose que je n'ai pas retrouvée non plus...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le gymnase Clemenceau n'est pas pris dans les opérations à lancer de M. FUSTER, il n'y a que 2,9 MF.

M. TOURRAIN : Je parle des opérations nouvelles.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Prenez la page où c'est chiffré... Monsieur TOURRAIN, on ne va pas insister parce que cela ennuerait nos collègues, mais je crois qu'ils seront d'accord avec moi pour dire simplement... mais non, parce qu'ils sont de bonne foi, c'est tout ! que vous utilisez ce qui vous convient dans ce document, en disant qu'à la limite il n'est pas bon, etc. Vous nous reprochiez tout à l'heure qu'il était trop important. Si je prends le document de la Région, il y a 8 à 10 pages de document, parfait ! On vous le mettra au mois d'octobre, parfait ! On verra, on prend date, débat d'orientations, 8 pages de document, les grandes masses, les grands «trucs», terminé ! Mais il y a toujours des ambitions chez nous ! On ne les exprime pas dans un titre mais cela transparait à travers toutes les pages de ce document, nos ambitions et c'est au pluriel chez nous !

M. VIALATTE : M. JACQUEMIN qui fait une intervention comme M. TOURRAIN, de portée générale, pourrait intervenir avant moi car j'ai des questions ponctuelles à poser. Je crois que c'est préférable.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je reprends, vous vous en doutez bien, à mon compte, tous les propos de mon collègue Raymond TOURRAIN...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez tort !

M. JACQUEMIN : Je n'ai pas tort du tout car sur le fond, je crois qu'il y a eu beaucoup de bonnes choses, de bon sens et de choses exactes de dites. La première réflexion, je ne vais pas revenir là-dessus très longtemps, c'est sur la forme du document. C'est vrai qu'aujourd'hui, puisque nous parlons d'orientations, ça voudrait dire éventuellement qu'on pourrait aller ici ou là, mais que nous n'avons pas manifestement dans le document, des éléments qui nous fassent raisonner en terme de choix, donc ça n'est pas vraiment une orientation. Peut-on s'en étonner, Monsieur le Maire, peut-être pas véritablement d'ailleurs, car nous savons bien que la rigidité de ce budget et que vos possibilités de manœuvre sont extrêmement fines car le passé fait que vous avez à gérer des choses extrêmement lourdes, et comme l'a dit M. BOICHARD très justement, son bateau est à rapprocher de ces gros tankers qui ne peuvent infléchir

leur route que très très lentement. D'ailleurs, dans ces orientations, il nous est dit qu'effectivement il ne pouvait plus être fait grand-chose sur la gestion du fonctionnement et que, pour ce qui était de l'investissement, il faudrait voir si les recettes sur lesquelles nous n'étions pas complètement éclairés, pouvaient laisser des marges de manœuvre.

Ceci étant dit, Monsieur le Maire, je voudrais faire quelques remarques qui sont nées essentiellement d'ailleurs des pages consacrées aux recettes. Une première réflexion sur le produit fiscal des 4 impôts dont 2 d'ailleurs sont tout à fait importants : la taxe d'habitation et la taxe professionnelle. Je veux vous faire part de ces réflexions, Monsieur le Maire, pour essayer d'en tirer précisément des réflexions à des fins d'orientations budgétaires.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, je crois que nous observons, et nous le voyons dans le tableau sur la répartition du produit global de l'impôt, une baisse progressive de la part prise par cette taxe d'habitation dans les recettes fiscales. Il faut s'interroger là-dessus, d'autant d'ailleurs que lorsqu'on regarde le produit moyen par habitant, nous sommes au 8ème rang, c'est-à-dire que ce n'est pas un bon rang, et que vous ne pouvez pas escompter continuer à taxer la population davantage en matière d'habitation. J'ai été frappé de voir d'ailleurs, mais Monsieur BOICHARD vous-même confirmeriez peut-être ces chiffres, qu'au titre de la compensation d'État pour la taxe d'habitation non perçue pour insuffisance de revenus, que cette année nous enregistrons une somme de 43 millions, y compris les nouvelles mesures d'ailleurs concernant les Rmistes, donc que nous doublons. Cela veut dire qu'une large part, maintenant, de la population n'est plus en mesure fiscalement, ou n'a pas de revenus suffisants pour acquitter la taxe d'habitation et que nous faisons appel au budget de l'État. C'est tout de même un sujet d'inquiétude et je crois qu'il faut tout à fait s'interroger sur cette question : y a-t-il un appauvrissement des Bisontins ? Et aussi n'avons-nous pas, n'avez-vous pas éloigné de Besançon un certain nombre de foyers qui ont des revenus et dont vous ne disposez plus aujourd'hui. Mettez-vous une politique en œuvre pour faire revenir à Besançon des gens d'un certain niveau de revenus ? Donc sur cette taxe d'habitation, Monsieur le Maire, il y a bien des questions à se poser, notamment pour y apporter des réponses, voir si les politiques économique et d'urbanisme sont bien à la hauteur de ce que nous pourrions espérer.

Ma deuxième réflexion concerne la taxe professionnelle. Nous sommes au 28^{ème} rang, là évidemment nous ne sommes pas en début de classement mais, à mon avis, il vaudrait mieux l'être car si cette ville enregistrait un bon niveau de rentrée de taxe professionnelle par habitant, cela voudrait dire qu'elle a beaucoup d'activités économiques. Là malheureusement, nous ne sommes pas au 8^{ème} rang mais au 28^{ème}, cela veut dire que nous avons encore beaucoup à faire pour mener une politique d'attraction d'entreprises et une politique économique d'aménagement de zones qui ne transparait pas, financièrement parlant s'entend dans les chapitres de M. PONÇOT.

Une petite question sur les espoirs que vous nourrissez de pouvoir profiter de la loi qui n'est pas encore votée, sur la DSU ; l'article 3 de cette loi dit que : «seront éligibles à cette dotation les villes qui ont un nombre de logements sociaux par rapport à la population supérieur à 11 % et un potentiel fiscal défini par le Code des Communes...», je ne précise pas davantage.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous précise que l'on est à plus de 12 % pour les logements sociaux. Sur les deux critères, les calculs qui sont faits par l'Association des Maires des Grandes Villes nous donnent non seulement éligibles mais bénéficiaires de la DSU à hauteur, au bout de trois ans, de 9 MF. Donc si on prend le texte tel qu'il est déposé, la Ville de Besançon est éligible et bénéficiaire parce qu'on est au-dessus de la moyenne pour le pourcentage de logements sociaux et en potentiel fiscal on est également gagnant. Mais on n'en tient pas compte puisqu'on va proposer des amendements afin d'essayer d'avoir d'autres critères que ces deux seuls.

M. JACQUEMIN : Il ne faut jamais naturellement faire fi de quelque aide qu'elle soit ni de quelque péréquation que ce soit, mais c'est dire tout de même Monsieur le Maire puisque vous me le confirmez à l'instant, que nous sommes passés maintenant au classement des communes pauvres de ce pays, car c'est le terme du texte n'est-ce pas, il y a les communes riches et les communes pauvres.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y en a qui font du social et puis d'autres qui font du bénéfice, c'est vrai.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, nous sommes donc dans un classement qui nous place comme commune pauvre. Je crois qu'il ne faut pas effectivement cracher sur des aides, mais cela doit aussi nous interroger, savoir pourquoi notre commune est dans ce classement aujourd'hui et en tirer quelques leçons. Voilà quelques remarques sur les recettes que je voulais faire.

Sur les investissements, puisque la discussion a été engagée largement, j'avais prévu une deuxième intervention mais je vais la faire dans la foulée pour dire que les propositions des différentes délégations représentent 111 740 000 F au titre des opérations en cours ou des tranches annuelles. J'ai fait la totalisation des deux premières colonnes, tranches annuelles, opérations en cours. Les opérations nouvelles comme l'a dit Raymond TOURRAIN, je parle du budget principal, sont de 11 MF, donc il y a effectivement une faiblesse d'opérations nouvelles par rapport aux opérations en cours et les tranches annuelles.

La seconde remarque qui peut être faite est plus inquiétante, c'est que le financement à trouver, mais ce chiffre ne figure nulle part, pour les opérations déjà lancées, c'est-à-dire votre troisième colonne je crois, se chiffre à une hauteur de 465 560 000 F, soit en gros 4 à 5 exercices budgétaires sans d'ailleurs y ajouter des opérations que vous mentionnez qui sont à lancer, pour un montant de 201 925 000 F à une date à déterminer. Cela veut dire qu'on ne peut pas aujourd'hui s'étonner de ne pas avoir d'orientations à prendre puisqu'elles sont déjà très largement prises Monsieur le Maire et pour des années. Donc même l'année prochaine, je pense que nous n'aurons pas non plus grande capacité à dire ici ce qu'il faut faire puisque cela est déjà dit pour 4 à 5 exercices de suite.

Mais la troisième remarque que je ferai, c'est que cette prédétermination qui est faite a pour simple conséquence qu'aujourd'hui, vous n'avez pas de réponse à un certain nombre d'investissements qui, pour autant, sont tout à fait nécessaires pour notre ville, et on ne trouve rien effectivement dans le budget sur des problèmes qui sont inquiétants pour l'avenir, que la population réclame, notamment en matière d'équipements ou politique d'accompagnement. Je veux par exemple parler des accès routiers de la ville. Le problème demeure entier pour la sortie Nord de cette ville. Vous savez qu'il y aura un équipement prochainement qui sera la modernisation du carrefour de Valentin mais il faudra pouvoir y aller. Aussi, il faudrait dans ce budget que nous prévoyions des mesures nécessaires d'accompagnement.

Il n'y a pas non plus, et pourtant vous en parlez beaucoup Monsieur le Maire, de chiffrage concernant des politiques d'accompagnement pour le réaménagement du centre-ville. On fait beaucoup d'études, et là je fais un petit peu la même remarque que M. NACHIN, mais quelquefois peu d'actions, donc pas grand-chose sur l'aménagement du centre-ville. On ne voit pas non plus émerger une politique que nous réclamons depuis longtemps de nouveaux parkings.

Il n'y a pas de mesures d'accompagnement pour l'Université, nous avons réclamé ici à plusieurs reprises pour l'Université que la Ville s'inscrive dans une politique d'accompagnement dynamique. Il y a beaucoup à faire, chacun le sait ici, pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants, sur le campus universitaire. Certaines villes par exemple, quand on sait la grande misère de nos bibliothèques universitaires, certaines villes ont mis la main au portefeuille pour inciter l'État à avancer sur ce sujet. On pourrait trouver d'autres choses naturellement. Il y aura bientôt en mars des décisions qui seront prises sur la carte universitaire, ce qui impliquera bien sûr une politique d'équipement mais rien n'est dit dans ce dossier d'orientations sur l'Université.

Enfin, un dernier chapitre, celui de l'aménagement des zones tant en matière d'urbanisme qu'en matière de zones d'activités. On ne trouve pas dans les chapitres, pourtant très importants de M. PONÇOT, de projets d'investissements, d'acquisitions foncières, de politique à long terme, d'urbanisme et d'implantation de zones, c'est assez inquiétant. Les sommes dont vous disposez Monsieur PONÇOT sont vraiment très très minces. Il y aura certainement des acquisitions à faire, je ne sais pas si Goudimel un jour ou l'autre sera à vendre, mais qu'en fera la Ville ? Je ne sais pas si un jour ou l'autre on arrivera à apporter des solutions notamment aux Prés de Vaux qui demeure un site extrêmement préoccupant, mais ce dont on est sûr c'est que d'ici à quelques années il faudra lancer des opérations importantes pour le développement de cette ville et là nous ne voyons pas grand-chose.

Voilà en dehors des affaires ou des questions précises sur telle ou telle opération, les premières réflexions Monsieur le Maire que je voulais faire en ajoutant tout simplement également mais Mme KUNSTLER n'est pas là, que vous avez beaucoup parlé de la coopération intercommunale, du PACT et des actions que vous comptiez entreprendre avec les communes périphériques. C'est une bonne démarche car je crois que Besançon pourra trouver dans la coopération intercommunale des solutions intéressantes pour l'ensemble de l'agglomération, mais vous ne mettez strictement aucun argent dans l'escarcelle si ce n'est, je crois, je cite de mémoire, 140 000 F pour participer aux frais de structures du Conseil.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Deux mots parce que sur l'essentiel, je laisserai le soin à Jean BOICHARD de répondre ; ne vous étonnez pas Monsieur le Député que dans ces propositions d'orientations budgétaires ce soit nos choix qui soient indiqués puisque c'est nous qui dirigeons cette ville et qui nous engageons dans un certain nombre de directions.

De plus, si on n'a pas tout mis en matière de projets, c'est que nous en avons déjà qui sont bien inscrits, bien connus et prêts à être engagés dans les années qui viendront. Vous savez que nous avons pour 4 ou 5 ans de projets d'investissement à faire et au-delà, il y en a d'autres qui ne sont pas encore ni chiffrés, ni connus ; nous ne pouvons donc pas non plus les mettre. Nous travaillons par exemple à l'animation du centre-ville à des projets place du Marché, etc. mais on ne peut rien indiquer car on ne sait pas du tout ce qu'il en sera et on laisse le soin à nos services d'étudier tout cela.

Vous citez les Prés de Vaux ; je suis personnellement, depuis 18 mois, l'évolution des choses pour ce quartier, je n'ai pas besoin de mettre quelque engagement que ce soit tant qu'il n'y a pas une conclusion logique à ce dossier des Prés de Vaux. Pour l'instant nous en sommes simplement à l'achat du site qui est pratiquement réalisé, mais il n'y a derrière cet achat de terrain, aucun projet bien solide qui nous permette de dire que la Ville devra s'engager. S'il fallait faire un effort d'investissement le moment venu, soit pour les Prés de Vaux, soit pour la place du Marché, soit pour autre chose, nous serions prêts à le formuler en plus. Mais dans ce document, il y a les projets que nous avons abordés déjà depuis un certain temps, que nous connaissons bien et que nous avons peut-être déjà chiffrés en grande partie.

Je pense qu'on ne peut pas non plus dresser une liste exhaustive de tout ce qui sera à faire dans les 5 ou 10 ans qui viendront. On s'est donc contenté de vous donner dans un certain nombre de projets, ce qui est déjà chiffré par nos propres services et qui mérite d'être inscrit mais ce ne seront pas les seuls projets à être inscrits ; il y en aura d'autres qui viendront où des choix devront peut-être être faits entre repousser tel projet et reprendre tel autre qui s'avère plus pressant. Je crois que c'est la façon de gérer que nous avons depuis toujours ici à Besançon.

M. JACQUEMIN : Une toute petite phrase Monsieur le Maire. Ce que j'ai voulu faire comprendre en m'exprimant notamment sur les investissements, c'est que la barque était déjà très chargée par des engagements antérieurs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Heureusement !

M. JACQUEMIN : C'est-à-dire que s'il n'est pas trouvé de moyens nouveaux, c'est ça qui est clair, pour ne serait-ce que déjà financer les engagements pris, alors vous êtes dans l'impasse et notamment sur toutes les opportunités qui pourraient se révéler de la part de nos partenaires. Voilà ce que je voulais dire et j'ai la conviction Monsieur le Maire, qu'il faut absolument que ce budget dégage l'objectif à poursuivre comme orientations budgétaires, soit progressivement dégager 30 à 50 MF de plus que ce que vous dégager actuellement pour faire face aux investissements.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : D'accord, vous nous voterez les recettes pour trouver 40 à 50 MF.

Ce que nous essayons de faire, et Jean BOICHARD l'a souligné tout à l'heure, conformément à ce que vous aviez tous indiqué, c'est de comprimer les dépenses de fonctionnement pour libérer plus d'autofinancement. Vous en aurez déjà davantage dans ce budget, pour arriver à 10, 20, 30 MF au bout

d'un certain temps, ce qui nous donnera c'est vrai un peu plus d'oxygène au moment de boucler ces budgets.

M. TOURRAIN : Vous devenez tout à coup très raisonnable en disant : «on a les projets et il nous faut dégager une masse d'autofinancement», mais dans votre rapport justement vous ne projetez pas pour l'avenir quelle pourrait être, si vous voulez, cette masse budgétaire qui vous permettrait de réaliser un certain nombre d'opérations. Vous ne laissez pas non plus aux Conseillers Municipaux le choix. Vous abandonnez la piscine, on l'apprend par la presse...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On n'a pas abandonné la piscine !

M. TOURRAIN : Enfin, vous décidez de surseoir à la réalisation de la piscine et on l'apprend non pas au Conseil Municipal, c'est-à-dire que les Conseillers Municipaux qui devraient être les premiers informés ne le sont pas, mais par la presse car ce sont les journalistes qui sont contactés. La piscine était quand même prévue avec la patinoire, elle est abandonnée ! Si c'est un sursis, tout dépend de sa durée !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On a fait un choix d'investissement en préparant le budget, patinoire d'abord puisque subventionnée, piscine ensuite.

M. TOURRAIN : Mais je comprends très bien que vous preniez la patinoire puisque la subvention est là qui attend depuis déjà un certain temps.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, on n'a encore pas d'arrêté de subvention !

M. TOURRAIN : Eh bien, l'État devrait se presser.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui.

M. TOURRAIN : Par exemple, vous inscrivez l'auditorium...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non !

M. TOURRAIN : Vous avez la caserne des Sapeurs-Pompiers, l'auditorium il est inscrit pour mémoire mais il est inscrit quand même. Je peux vous faire tout un catalogue, Monsieur le Maire, de ce qui peut y avoir à faire à Besançon dans les 20 ans qui viennent ; avec l'imagination de certains de nos amis, on peut faire très bien. Ce que nous souhaitons, nous, notre groupe, c'est que vous donniez aux Conseillers Municipaux qu'ils soient de droite, du centre, de gauche, d'extrême gauche, les rouges et les verts, les verts tous seuls, que vous nous donniez la possibilité...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et les rouges tout court !

M. TOURRAIN : ...de choisir entre les équipements que vous proposez, savoir ce qu'on considère comme étant utile. Ce n'est pas un choix que vous nous donnez, vous nous imposez quelque chose, c'est le contraire de la démocratie. C'est une méthode autoritaire pour ne pas dire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ...C'est vrai que je suis autoritaire avec vous Monsieur TOURRAIN mais enfin, nous nous sommes présentés il y a deux ans bientôt et nous avons dit aux Bisontins «voilà les choix que nous faisons». Vous, vous en aviez d'autres. Les Bisontins nous ont élus sur ce type de choix que nous mettons en application au fil des années, au fil des budgets. Vous ne voulez quand même pas qu'on change à 180° et qu'on fasse tout différemment. Donc il y a cette évolution qui est très logique par rapport au programme que nous avons présenté et que nous allons réaliser. Un dernier mot et je passerai la parole à d'autres qui se sont inscrits.

M. TOURRAIN : Je ne veux pas dévoiler des secrets mais certains de vos Adjoints se plaignent même de ne pas être tenus au courant des décisions qui sont prises, alors ça va quand même loin !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous me les enverrez. Vous avez rêvé cela un soir, Monsieur TOURRAIN, allons !...

M. BOICHARD : Je voudrais répondre très rapidement sur deux ou trois points. Monsieur JACQUEMIN, en ce qui concerne par exemple le jugement que vous avez porté sur la taxe d'habitation et sur la taxe professionnelle, vous avez simplement confondu le taux et le produit. Vous nous avez demandé de faire davantage de recettes avec la taxe professionnelle. Je ne sais pas si tout le monde sera d'accord avec vous sur ce point n'est-ce pas dans les milieux que vous représentez. Et puis vous nous avez dit : 8ème rang en ce qui concerne la taxe d'habitation. La taxe d'habitation, je suis obligé de vous le dire que nous perdons si j'ose dire -nous gagnons mais nous perdons quand même- un classement chaque année avec les mesures que nous avons prises au niveau du taux de cette taxe. Nous réduisons cette pression fiscale d'une façon qui est constante, ce qui n'est pas le cas des autres collectivités locales qui ont leur impôt sur la même feuille que nous.

Par contre, en ce qui concerne la taxe professionnelle, c'est le taux qui est au 28^{ème} rang, ce n'est pas le produit. Le produit, il est incontestablement le plus important des produits locaux fiscaux de la Ville de Besançon évidemment. Alors simplement ce que je dirai à M. JACQUEMIN, c'est que l'augmentation du produit de la taxe professionnelle, nous allons l'avoir avec le développement tel que nous sommes en train de le mettre, y compris Monsieur JACQUEMIN, au sujet des programmes d'investissements contre lesquels vous avez votés, comme par exemple la ZAC de Châteaufarine. Là, nous attendons 6 MF de taxe professionnelle supplémentaires dans un délai assez rapide. Rassurez-vous, nous allons donc avoir sur ce point-là une progression qui est relativement importante.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, je ne peux pas laisser passer la manière dont vous jugez les exonérations de la taxe d'habitation. Vous jugez cela comme l'exemple d'une mauvaise gestion, d'un appauvrissement, etc. nous sommes en quelque sorte des pauvres diables à Besançon ! Or, l'exonération repose sur un certain nombre de motifs...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Dont notamment le niveau de revenus.

M. BOICHARD : Elle repose entre autres sur le fait que le Gouvernement dans ce domaine va dans une direction qui devrait être celle de tous les démocrates, c'est-à-dire harmoniser de plus en plus la pression fiscale locale des collectivités locales comme on l'a fait pour la fiscalité nationale, c'est-à-dire l'adapter bien davantage aux revenus qu'à tout autre chose. Demandez donc aux contribuables ce qu'ils en pensent ! Ils pensent précisément que cette exonération permet incontestablement une beaucoup plus grande justice de la fiscalité locale, laquelle fiscalité locale a toujours été dénoncée justement comme étant injuste.

Je m'adresse maintenant à M. TOURRAIN qui souhaiterait que nous augmentions les impôts, il l'a dit tout l'heure...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est ce qu'on a tous compris.

M. BOICHARD : Je regrette Monsieur TOURRAIN mais vous avez dit que vous ne nous diriez rien si on ne bloquait pas la progression de la fiscalité à 3,4 %. Il y a deux ans Monsieur TOURRAIN, excusez-moi de vous le dire, lorsque vous nous avez affrontés aux élections, il y avait dans votre matériel électoral un engagement de diminuer très rapidement les impôts de 20 %. Alors il y a deux ans, vous vouliez les diminuer de 20 % et aujourd'hui vous verriez d'une façon très avantageuse que nous augmentions bien davantage les impôts. Il faut tout de même harmoniser vos positions !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais simplement dire à M. JACQUEMIN qui parle de commune pauvre, que les exonérations et les dégrèvements fiscaux qui se montent donc à quelque 43 MF, sont en règle générale, fonction du montant des revenus. Alors si vous dites nous sommes une commune pauvre, je dis nous sommes une commune faite de citoyens qui ne gagnent pas suffisamment leur vie, c'est-à-dire dont le revenu est insuffisant. C'est le résultat que nous constatons, le géographe l'a fait. Si vous regardez sur l'ensemble de l'agglomération quelle est la moyenne des revenus des citoyens, vous constatez

effectivement, puisque nous avons réalisé des logements sociaux pratiquement uniquement à Besançon, que c'est une population défavorisée que nous avons par rapport à des communes périphériques où le niveau moyen du revenu est peut-être le double ou davantage que le revenu moyen des Bisontins. C'est la raison pour laquelle nous avons cela, mais nous ne pouvons pas dire que nous sommes une commune pauvre parce qu'il y a des dégrèvements ; non, nous sommes une commune dont les habitants ne sont pas suffisamment rémunérés par rapport aux habitants de la périphérie. C'est cela la nuance.

M. JACQUEMIN : Je suis totalement d'accord là-dessus, c'est bien ce que j'ai voulu dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais ce n'est pas la faute de la Ville si la rémunération des Bisontins qui travaillent est insuffisante.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, ce qui m'intéresse c'est d'en tirer des conclusions et si on a ce débat, c'est pour cela, c'est pour essayer d'analyser des phénomènes, des évolutions et d'en tirer des conséquences pour le bien-être de la population. Sur le constat, je suis d'accord avec vous et je ne veux surtout pas, ne me faites pas faire cet amalgame, faire une condamnation de la politique sociale. Je suis ravi qu'on ait pu enclencher ces dégrèvements de taxe d'habitation parce que les gens n'ont pas beaucoup de revenus, ne me faites pas dire le contraire.

M. BOICHARD : Il fallait voter pour, Monsieur JACQUEMIN.

M. JACQUEMIN : Il n'empêche aujourd'hui que nous sommes devant un problème de rentrées fiscales et toute mon intervention a été de dire, je n'ai pas confondu Monsieur BOICHARD taux et base, que la politique municipale doit être faite pour que les bases précisément soient élargies et que nous puissions avoir une politique de rigueur au niveau des taux, c'est cela que je veux dire. L'élargissement des bases sera la traduction d'une politique d'urbanisme, d'une politique d'aménagement du territoire, d'une politique d'agglomération. Voilà exactement ce que j'ai voulu dire. Aujourd'hui, nous avons un élément de mesure, ces fameux 43 MF ; c'est un élément de mesure et je le prends comme tel pour constater -d'ailleurs il y a eu des cartes établies sur les revenus par tête d'habitant- que la commune centre est, en terme de revenus par tête d'habitant, très inférieure à celle des autres.

Comment faire revenir de la richesse dans cette ville ? C'est ma question et je dis que pour le faire, il faut avoir une politique d'aménagement du territoire, d'urbanisme, économique très très active que je ne ressens pas à travers ce budget.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous le ressentez mal parce que depuis deux années, même plus, nos bases de taxe professionnelle augmentent considérablement et nous aménageons un certain nombre de secteurs, y compris Châteaufarine dont on parlait tout à l'heure, pour apporter encore davantage de taxe professionnelle. Donc je crois qu'on n'a pas à hésiter sur la politique économique qu'on mène et qu'on va poursuivre.

Quand vous dites qu'en matière de taxe d'habitation, on fait appel au budget de l'État, non, on ne fait pas appel au budget de l'État pour avoir nos ressources fiscales. C'est l'État qui intervient volontairement par le Gouvernement de gauche actuel pour soulager les contribuables, mais la Ville n'y est en rien pour cela, c'est-à-dire que la Ville ne subit aucunement de la part du budget de l'État une rentrée quelconque. C'est au niveau de chaque contribuable et du revenu de chaque contribuable qu'on l'aide en l'exonérant, en le dégageant et c'est dans ce cas-là l'État qui se substitue aux citoyens insuffisamment rémunérés.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je crois que chacun s'est plu ce soir à souligner tout d'abord la qualité du travail fourni par les services et je ne faillirai pas à la même remarque, il est en effet remarquable. Mais je voudrais dire à M. BOICHARD qu'il ne faut pas confondre administration et politique. Le politique est là pour déterminer les choix de la Ville, l'administration pour les préparer et les mettre en œuvre. Et dans le document d'orientations budgétaires que vous nous soumettez aujourd'hui, il y a une page fort intéressante qui traduit justement la qualité de l'action de l'un et de l'autre. Il y a une étude sur le taux de réalisation des investissements et cela, c'est le signe de la qualité d'une administration

municipale. Eh bien on constate qu'avec 64,45 % le taux de réalisation se situe au niveau de la moyenne nationale et que ce taux est de bonne qualité. Il souligne l'action efficace des services de cette Municipalité qui suit l'exécution des délibérations du Conseil Municipal.

Seulement il y a aussi un autre indicateur qui là permet de juger l'action du politique, c'est le niveau des investissements qui vous amène à constater qu'«ils ont je pense en 1990, régressé» dites-vous, les investissements directs, «ceci résulte essentiellement du poste travaux qui chute de près de 20 %» et vous ajoutez, comme pour vous justifier : «les années de renouvellement du Conseil Municipal sont traditionnellement peu propices à la mise en route de nouveaux chantiers». Alors on serait prêt à vous croire, mais on s'aperçoit plus loin qu'en 1987 il y avait déjà une baisse sensible des investissements aboutissant pour 1989 à une réduction du fonds de compensation de la TVA. Je suis au regret de constater que dans votre propre document, on a là un indicateur qui permet de juger l'efficacité du politique, c'est le rapport investissement/fonctionnement, l'investissement producteur de richesse, notre collègue MAILLARD vous donnera tout à l'heure un chiffre significatif. Voilà ce que je voulais dire sur l'action des services et l'action des élus qu'il ne faut pas mélanger.

Maintenant, s'agissant de ce rapport d'orientations budgétaires, je voudrais dire qu'il me fait un petit penser au Canada Dry, il en a l'apparence, l'épaisseur, la couleur, mais on y trouve malheureusement plutôt de quoi désorienter votre opposition plutôt que d'orienter les choix qui doivent être ceux des élus. C'est à se demander d'ailleurs si vous n'avez pas recherché volontairement à rendre opaque ce document, à mélanger l'essentiel et l'accessoire pour rendre plus difficile le débat de ce soir. Et je voudrais pour cela, donner un exemple qui m'a personnellement beaucoup amusé, au détriment de M. JUSSIAUX et je m'en excuse auprès de lui, mais qui mérite d'être cité. Dans les grandes orientations, par délégation, rapportées dans ce document, M. JUSSIAUX nous propose comme troisième des quatre grandes orientations pour l'année 1991, je cite : «la nouvelle image des bus pour l'année 1991, par un changement de découpe des teintes sur les carrosseries». Voilà l'une des trois ou quatre grandes orientations de sa délégation, alors même qu'un peu plus tôt à la délégation de M. PONÇOT, on indique en trois lignes ce qui me paraît par contre être un élément essentiel de l'action municipale, l'inscription de crédits nécessaires à une politique d'acquisitions foncières permettant la création en particulier de nouvelles zones industrielles.

On n'a pas su dans ce document hiérarchiser ce qui est essentiel, et ce qui est accessoire. On met à peu près au même niveau, délégation par délégation, la couleur des bus et la politique d'acquisitions foncières pour la création d'emplois nouveaux, de zones industrielles nouvelles. Je trouve que pour un document d'orientations, il y a en effet de quoi nous désorienter.

Second élément que je voudrais signaler, c'est justement que ce rapport d'orientations, comme l'ont rappelé les orateurs précédents, loin de préciser les grands choix, ressemble plutôt, en tout cas pour les pages concernant les perspectives 1991, à un catalogue de la Redoute qui ne serait pas très riche en produits proposés. On peut considérer, Monsieur le Maire, qu'il y manque un peu de votre plume à ce document. Il faut battre la mesure entre vos Adjoints. Il y a de trop grandes disparités entre la présentation des orientations de chacune de ces délégations. Opacité, embrouillamini des propositions, ce rapport d'orientations n'est pas clair. Alors pour ne pas prolonger les débats, je voudrais me limiter compte tenu du faible intérêt de ce document, à un certain nombre de questions que je voudrais vous poser Monsieur le Maire et qui en elles-mêmes me paraissent bien mettre en valeur les faiblesses de ce document et les incertitudes ou les incohérences d'un certain nombre d'actions menées par la Municipalité.

Tout d'abord, en me référant à la page de ce document intitulé «Finances - Ressources Humaines», je voudrais dire que j'ai le sentiment Monsieur le Maire que la Municipalité socialiste de Besançon va à l'encontre des orientations de l'essentiel des autres municipalités, qu'elles soient de votre opposition ou qu'elles soient de votre tendance politique. Vous dites donc dans cette page, «malgré l'ampleur et l'augmentation régulière des missions de services public que la Ville assure en régie, c'est-à-dire par son propre personnel, l'effort de rigueur, de gestion apparaît pleinement à l'examen du projet de budget 1991». J'aurais aimé, première question, que vous nous expliquiez pourquoi et dans quels domaines il y a augmentation des missions de service public assurées en régie, parce qu'enfin la plupart de vos collègues, Maires de grandes villes, je pense par exemple à M. FRECHE qui est un de vos

amis politiques, pratiquent une politique complètement différente, une politique qui quand il y a des actions nouvelles à mener ne le sont pas forcément en régie, sans pour autant porter atteinte au service public. Alors j'aurais aimé avoir sur ce point deux premières indications.

Deuxièmement, on a, dans ce débat, polémique un peu ici et là sur telle ou telle chose et je voudrais le faire aussi Monsieur le Maire.

Ainsi, on découvre dans ce document d'orientations budgétaires les subventions encaissées et la DGE. Prenons les subventions de l'État qui sont mentionnées pour les années 1985 à 1989 inclus. Que constate-t-on ? Je tiens à le souligner car c'est une mention politique que je veux faire ici : elles ont été les plus fortes entre 1986 et 1988, c'est-à-dire sous le Gouvernement de Jacques CHIRAC. C'est sans doute l'effet du hasard me direz-vous, mais c'est pourtant comme cela et on note aujourd'hui, en tout cas pour 1989, une très sensible diminution, 3 257 000 F, j'aurais aimé connaître le chiffre précis de 1990 et, c'est ma deuxième question, les prévisions de recettes sous forme de subventions bien entendu spécifiques de l'État pour 1991 qui mériteraient d'être collationnées.

Troisième question que je veux vous poser et là je reviens au début de mon propos, à votre politique d'investissement, car la semaine dernière le Ministère de l'Économie et des Finances a publié, dans ses notes bleues, les indicateurs des budget primitifs des grandes villes pour l'année 1989 et on y constate que, pour les grandes villes de plus de 50 000 habitants, hors Paris bien évidemment, le pourcentage des dépenses réelles d'investissement est de 27,7 %. Or je note, et je crois que cela mérite une interrogation dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires, que nous sommes ici très en dessous de ce qui est une moyenne nationale publiée par le Ministère de M. BEREGOVOY ; je pense que cela aurait sans doute dû être l'un des points essentiels de notre débat.

Quatrième question : vous évoquiez Monsieur le Maire tout à l'heure l'effort d'investissement consenti par la Ville. Là je voudrais citer un exemple très concret. Nous avons tous ici été élus en mars 1989. Rappelez-vous l'une des premières visites de découverte que vous avez proposée aux Élus Municipaux, était celle de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères. Je suis allé, je m'en souviens, avec mon collègue GRAPPIN, visiter cet établissement, c'était en avril 1989. Dès ce moment-là, c'est-à-dire il y a bientôt deux ans et demi et nous sommes bientôt au milieu de votre mandature, le Directeur de la Lyonnaise des Eaux et vos chefs de service soulignaient la nécessité, compte tenu de la vétusté croissante des installations et de la non-conformité aux réglementations européennes ! la nécessité de mener très vite une étude de façon à évaluer le coût d'investissement des travaux qu'on devra faire d'ici la fin de cette mandature, travaux qui chacun le sait, sont d'un coût considérable. Je suis au regret de vous le dire, Monsieur le Maire, et je vous pose en tout cas la question de savoir pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt, que nous avons pris visiblement deux ans de retard dans le lancement de cette étude, et chaque jour qui passe accroîtra les coûts de mise aux normes de cet équipement essentiel en matière d'environnement pour notre ville, d'autant plus, je le rappelle, que nous ne sommes plus conformes aux normes européennes ; c'est ma quatrième question.

Cinquième question : dans ce document, une rubrique information - communication reprend les grands objectifs affichés d'actions d'information de la Ville. Et puis, au hasard des pages, mais nous l'avons déjà dit l'an dernier, on découvre des actions qui ne figurent pas à cette rubrique et qui sont bien évidemment de la communication, et laquelle ? Avant même de présenter la petite politique nouvelle que vous proposez en matière d'aide économique, 1 MF, 0,15 % de notre budget, vous exposez d'abord une action de communication dites-vous, très largement tournée vers l'extérieur, vers les milieux économiques. Elle ne figure pas, opacité j'y reviens, volonté sans doute un peu de diluer les choses, elle ne figure pas dans la présentation des actions de la délégation. On pourrait dire la même chose de la communication en matière sociale. Alors là ça manque de cohérence, ça manque de clarté et ce n'est pas de nature à nous permettre de bien réfléchir aux orientations budgétaires.

Ma sixième question portera sur la politique du personnel. On fait état dans ce rapport du bilan de l'action passée en matière par exemple de communication interne, de management participatif, toutes choses qui sont évidemment nécessaires pour le personnel de notre ville, mais la seule chose que nous attendions vraiment dans un débat d'orientations budgétaires pour 1991, Monsieur le Maire, c'est que

vous nous parliez du régime indemnitaire des personnes sur lequel je m'étais permis de vous interroger lors de l'avant-dernière séance du Conseil. Vous savez que finalement le Gouvernement ROCARD est revenu sur la disposition qu'il avait tentée de faire voter à la sauvette et qui consistait à essayer de limiter les conditions d'octroi des régimes indemnitaires aux personnels territoriaux. Vous avez donc aujourd'hui, en tant qu'autorité locale, la possibilité de les fixer librement. Il me semblait que, compte tenu des incidences financières que cela a, mais aussi de l'élément fort de politique sociale vis-à-vis des personnels que cela comporte, il eût été utile de le faire figurer dans ce rapport d'orientations ; il n'y est pas, je voulais vous demander pourquoi.

Encore trois questions et j'en aurai terminé. Le Ministre délégué aux Collectivités Locales, Ministre de l'Intérieur aujourd'hui, soulignait tout récemment Monsieur le Maire, afin que les Conseillers Municipaux puissent apprécier avec clarté les comptes d'une ville, la nécessité d'essayer de les informer de la manière la plus précise possible, sans aller jusqu'à ce qu'on appelle en terme technique les budgets locaux consolidés, sur les relations entre une municipalité et les organismes qu'elle finance largement, une société d'économie mixte, un office municipal d'HLM... Or, pas un mot dans votre rapport d'orientations sur nos relations avec la SEDD et un mot, je dirai qui est une évidence dans les paragraphes consacrés à M. TISSOT, pour dire qu'on va poursuivre l'intensification des relations avec l'Office d'HLM. Quand on voit les mouvements financiers considérables entre ces deux organismes et la Ville, il m'a semblé que dans un rapport d'orientations, on aurait dû trouver quand même quelques éléments qui auraient permis de poursuivre notre réflexion sur l'action de ces organismes qui permet de relayer l'efficacité de nos services. On n'y trouve rien !

Enfin, je voudrais dire, et je rejoins en cela ce qu'a dit Michel JACQUEMIN tout à l'heure, qu'il y a des actions dans ce projet d'orientations budgétaires qui sont des actions poudre aux yeux ; c'est le million de francs symbolique qu'on attribue à l'intervention en matière économique, les aides économiques ou qu'on attribue à l'équipement de l'Université. Sans préciser plus, on nous annonce qu'il y aura 1,4 MF suivi ensuite de quelques millions de francs supplémentaires entre 1992 et 1995. J'aurais aimé, c'est ma question, savoir comment vous avez évalué ces sommes qui paraissent bien limitées et si vous considérez qu'elles constituent cette action de soutien à l'Université ou au monde économique que vous avez annoncée à plusieurs reprises.

J'en aurai quasiment terminé Monsieur le Maire en prenant deux autres et derniers exemples de ce qui me paraît insatisfaisant dans ce rapport d'orientations, mais je n'ai pris que des exemples ! Pour la politique des jumelages, Mme KUNSTLER nous a dit récemment que sa volonté était de mener avec la Commission des Relations Extérieures une action, je dirai tous azimuts, pour intensifier nos jumelages. On y parle dans votre rapport d'orientations en trois lignes et l'intensification du jumelage avec Douroula. Je trouve que c'est un peu juste si vous le permettez, un rapport d'orientations est pourtant là pour ça.

Et puis dernier point, ce n'est pas le moins sérieux et c'est pourquoi je l'ai réservé pour la fin. C'est ce que je voudrais qualifier de baisse évidente des crédits de subventions destinés à la population de notre ville dans deux domaines qui sont capitaux, et d'ailleurs vous avez l'objectivité dans votre rapport de le souligner d'une manière qui est très claire, c'est la baisse des subventions en matière sportive et en matière culturelle. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je vais essayer de les retrouver mais sinon je les ai à l'esprit, au moment même où Belfort, et M. DAHOUI appréciera la comparaison, le budget sportif de la Ville, nous dit la Gazette des Communes, est de 10,7 % des dépenses totales, notre document budgétaire montre que nous sommes loin de ce chiffre qui n'est pas exceptionnel. 10 % consacrés aux sports dans une ville, c'est une dépense d'un niveau assez classique.

Vous, vous êtes au regret de constater une baisse des crédits de subventions aux associations sportives sur plusieurs années, donc elle est continue, de même qu'aux associations culturelles.

Alors bien sûr, votre Maire Adjoint aux Affaires Culturelles dans sa présentation des actions de sa délégation souligne qu'il va relancer cette politique de subventionnement aux associations culturelles et je dirai que c'est évidemment salutaire. Je voudrais terminer sur ce point en disant qu'il ne suffit pas d'annoncer la relance, il faut encore la chiffrer et le préciser clairement. Nous attendrons bien évidemment

le rapport budgétaire pour pouvoir mieux juger, mais notre insatisfaction est quand même ce soir très grande.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de tout cela, Monsieur VIALATTE. Je crois que Jean BOICHARD va vous répondre rapidement.

M. BOICHARD : Je vais effectivement répondre rapidement à la plupart de vos questions. D'abord Monsieur VIALATTE, vous vous étonnez de ce qui est chez nous le développement des services en régie. Il est vrai que ce développement est très évident. Vous n'avez qu'à regarder ce que sont devenus par exemple nos restaurants scolaires, ce que sont à l'heure actuelle notre Service de l'Eau, de l'Assainissement et beaucoup de nos services sociaux. Il est évident que cela fait partie de notre originalité et d'une originalité à laquelle nous tenons. Mais je voudrais vous dire tout de même, Monsieur VIALATTE, que nous les avons conduits, avec l'aide des services bien évidemment à qui je rends encore une fois un hommage appuyé puisque chacun le fait, nous avons réussi à faire de ces régies quelque chose de très performant.

Je voudrais simplement vous donner trois exemples rapides : j'ai eu la visite dans mon bureau, il n'y a pas très longtemps, d'un envoyé d'une très grande entreprise qui distribue l'eau en France, je ne veux pas la citer mais il y en a deux, c'est l'une des deux. J'ai eu la visite également d'une très grande entreprise qui fait de la restauration collective. Ces deux entreprises, lorsque je leur ai montré les résultats auxquels nous arrivons avec nos propres services m'ont dit très clairement qu'elles ne pouvaient pas faire aussi bien que nous, ce qui d'ailleurs ne m'a pas étonné une minute. Et une organisation patronale de notre ville est en relation depuis maintenant probablement plusieurs mois, pour avoir des informations concernant notre façon par exemple d'économiser l'énergie en constatant qu'il n'y a pas au niveau de leurs entreprises quelque chose de comparable à ce que nous faisons.

Pourquoi voudriez-vous dans ces conditions que nous abandonnions les régies et que nous privatisions ? C'est peut-être ce que vous souhaitez mais nous sommes arrivés nous-mêmes à des résultats qui sont des résultats tout à fait performants et tout à fait remarquables.

Vous nous dites Monsieur VIALATTE : je suis allé me promener à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères. Peut-être durant vos présences ici, êtes-vous amené à vous déplacer, c'est possible. Donc vous nous avez dit que nous sommes très en retard pour l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères. Moi je vais vous donner un conseil aussi pour une autre promenade, allez donc à Port Douvot voir ce qui est en train de s'y faire à l'heure actuelle. C'est très bien fait et dans ce cas-là vous ne pouvez pas dire que nous avons du retard. Si nous avons peut-être du retard à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, là nous avons 5 ans, voire 10 ans d'avance, puisque ce que nous sommes en train de mettre là en place avec l'aide des services est quelque chose d'exceptionnel.

M. VIALATTE : Ce n'est pas une réponse !

M. BOICHARD : Ce n'est pas une réponse ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne peut pas être en avance partout !

M. BOICHARD : Écoutez, nous sommes première ville verte de France. Nous sommes ville pilote en matière de transport. Nous sommes la ville la mieux administrée d'après l'Expansion, alors pourquoi voudriez-vous que nous soyons encore en avance en ce qui concerne les ordures ménagères ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour les ordures ménagères, je préciserai à M. VIALATTE que nous n'avons pas perdu de temps. Nous avons mis en place des études qui vont être terminées dans le courant de l'année. Nous n'avons pas perdu notre temps, non simplement pour nous mettre en règle avec les normes européennes, mais aussi pour revoir l'ensemble des services rendus à ce niveau. Nous continuons cela mais nous ne le proclamons pas à hue et à dia. Nous en reparlerons d'ailleurs.

M. BOICHARD : Et, en même temps, nous épurons le phosphore ici et beaucoup d'autres choses ailleurs.

Vous avez dit également, Monsieur VIALATTE, que vous auriez voulu voir le régime indemnitaire du personnel de Besançon dans le document d'orientations. Mille regrets Monsieur VIALATTE, le personnel de Besançon sait très bien que pendant six mois nous avons négocié le régime indemnitaire et ce régime indemnitaire a été décidé ensuite par le Maire. La concertation a duré fort longtemps. Ma foi, demandez au personnel communal ce qu'il en pense, ce n'est pas à moi de répondre à sa place. Mais de toute façon, je ne vois pas pourquoi ceci figurerait dans un document d'orientations alors que c'est le travail n'est-ce pas, du semestre passé.

Ensuite, vous auriez voulu Monsieur VIALATTE que nous fassions encore quelque chose de beaucoup plus important en matière de document d'orientations. Certains de vos colistiers nous ont déjà dit que c'était indigeste et vous-même vous avez dit préalablement que c'était désorientant. Mais combien auriez-vous été désorienté si nous avions mis encore 50 pages de plus ! Faites ce que vous pouvez déjà avec ce qui vous est fourni.

Quant à l'Université, Cher Monsieur VIALATTE, nous sommes, à l'heure actuelle, obligés de vous dire, premièrement et cela n'a été contredit par personne, que la Ville qui, dans le passé, a fait pour son université et par tête d'étudiant, plus que toutes les autres villes, aujourd'hui est engagée dans un plan qui est celui d'Université 2000 et est amenée, comme toutes les autres, à apporter sa participation qui, croyez-moi, est fort importante.

Quant aux subventions sportives qui diminuent, excusez-moi de vous dire cela, mais vraiment vous êtes aveugle ! Vous n'avez qu'à demander à M. FUSTER jusqu'où il les a poussées. Et je suis de ceux qui lui prône en permanence un petit peu de modération, compte tenu de ce que nous distribuons déjà aussi bien au sport amateur qu'au sport de haut niveau. Voilà succinctement ce que je voulais vous dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que Vincent FUSTER souhaite dire quelques mots sur ce dernier point.

M. FUSTER : Simplement pour vous apporter quelques précisions chiffrées Monsieur VIALATTE parce que je pense qu'en ce domaine, vous avez besoin d'être documenté !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pourtant on diffuse des documents sur le sport !

M. FUSTER : Permettez-moi simplement de vous signaler l'augmentation des subventions depuis deux ans, si vous le permettez. En 1989, nous avions en ce qui concerne les sports de haut niveau, 800 000 F de subventions, en 1990 : 1 500 000 F. Dans le budget 1991, la proposition est de 2 550 000 F, donc une progression de 800 000 F à 2 550 000 F, Monsieur VIALATTE.

En ce qui concerne le sport amateur, je vais simplement chiffrer l'augmentation : en 1989, les subventions se chiffraient à 1 106 000 F ; en 1990 à 1 300 000 F et en 1991, elles seront de 1 600 000 F ; ce qui fait une augmentation très conséquente puisqu'on est passé de 2 000 000 F environ à 4 200 000 F Monsieur VIALATTE en deux ans. Je voulais simplement vous resituer les choses.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur PONÇOT voulait répondre brièvement en ce qui concerne sa délégation.

M. PONÇOT : Très rapidement car il me semble qu'il y a une conception bizarre de l'opposition en matière de développement économique. En effet, à vous entendre, il semblerait que le développement économique de la Ville dépende essentiellement des dépenses engagées par la collectivité. Or, précisément, notre objectif est exactement le contraire. Le développement économique dépend essentiellement des industriels, la Ville a à les accompagner et si la Ville essaie d'aménager des zones économiques, elle doit le faire précisément sans que cela lui coûte de l'argent.

Je vais prendre quelques exemples : la zone de Châteaufarine va effectivement développer une zone commerciale importante. Je sais que cela ne fait pas plaisir à tout le monde, mais la Ville n'a et n'aura probablement pas à déboursier de l'argent. Donc cela n'apparaît pas dans mon budget, de même que le centre d'affaires Louise Michel qui va démarrer ce mois-ci n'apparaît pas dans mon budget pour la bonne raison que la Ville de Besançon n'a pas à payer sur cette opération-là. On pourrait ainsi multiplier les exemples. Aménager le centre-ville, M. le Député tout à l'heure a dit mais on ne voit pas l'effort de la Ville sur les parkings, probablement parce qu'ils sont souterrains et que vous n'avez pas regardé en dessous. Nous sommes effectivement en train d'aménager 650 places de parking, mais là encore cela n'apparaît pas dans nos budgets puisque c'est aménagé avec un effort différent de celui qu'on fait peser sur les contribuables. Autrement dit, Monsieur le Député, ne croyez pas parce que nous ne faisons pas payer le contribuable, que nous n'avons pas d'action économique, bien au contraire ! Je crois que ce résultat vous pourrez le mesurer à l'élargissement des bases de la taxe professionnelle.

M. LIME : Deux petits mots en ce qui concerne les subventions culturelles pour dire qu'il me semble que ce soir M. VIALATTE n'est pas en avance d'un projet mais d'une incompréhension au moins. Je trouve cela très bizarre ; son raisonnement, en tout cas, m'a beaucoup étonné car on lui dit dans le texte qu'on augmente les subventions culturelles et lui dit qu'on les diminue ! C'est assez étonnant. Il faut savoir de quoi on parle, Monsieur VIALATTE ! Il est annoncé que les subventions aux associations vont augmenter, elles vont augmenter et vous le constaterez lorsque l'on discutera effectivement du budget 1991 et pas seulement des orientations. Quand c'est annoncé, c'est fait.

M. RUEFF : Je voulais simplement dire à M. VIALATTE que lorsque sa créativité est en défaut, il trouve ce qui n'existe pas, ou plutôt il ne trouve pas ce qui existe. Il a dit tout à l'heure que dans le passage consacré à l'économie, la stratégie de communication était en première place. Je tiens à lui signaler que le paragraphe commence par «de plus...», donc cela vient bien en deuxième. Ensuite il a déclaré qu'il n'y avait absolument rien dans la partie concernant ma délégation sur cette communication économique ; aussi je vais simplement lui lire ce qui y est indiqué : «les efforts porteront principalement sur cette communication extérieure, la promotion économique se trouvant au centre du dispositif mis en place, etc.».

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, comment voyez-vous le Besançon de l'an 2000 ? Si je puis utiliser un trait d'humour, le voyez-vous avec un B majuscule ou avec un b minuscule ? Quelles perspectives de croissance fixez-vous pour la prochaine décennie ? Il me semble en effet qu'on ne peut examiner les orientations budgétaires de 1991 sans une projection à long terme.

Mme FOLSCHWEILLER : Souvent, je me pose la question de savoir s'il faut que j'intervienne ou non car vous avez eu l'air de dire tout à l'heure qu'on a souvent été incompétent et puis, surtout, vous tenez rarement compte de ce que l'on dit. Mais enfin, on est là pour dire ce qu'on pense, donc je vais essayer de faire quelques remarques.

Le document que vous nous avez donné, je regrette de répéter ce que j'ai dit l'année dernière, est un document très mal fait. En matière d'investissement il y a des chiffres, mais en matière de fonctionnement, c'est encore pire que l'année dernière où le fonctionnement était à part ! Cette année, perspective 1991, investissement, fonctionnement, tout est emmêlé. Comme l'a bien dit M. VIALATTE, l'important et le moins important, ce qui est orientations budgétaires et ce qui ne l'est pas, c'est-à-dire des réunions de quartiers aux modifications de statuts de l'Association de Jumelages qui n'ont rien à voir avec des orientations budgétaires. Voilà pour la forme.

Autre chose, je suis un peu inquiète de voir comment on fait des choix budgétaires ici. On nous parle de position moyenne de la dette par habitant, de chiffres des autres villes. Moi j'ai envie de dire que l'on ne fait pas des choix en fonction de ce que font les autres. Ici, on choisit en fonction des désirs de l'opposition, des voix à récupérer aux prochaines élections. J'ai envie de dire que les orientations budgétaires, elles se font à partir de constats, de demandes insatisfaites, de problèmes à régler, de la conjoncture actuelle et je pense qu'il y a déjà là pas mal matière à réflexion.

Ces orientations budgétaires devraient donc suivre une réflexion sur des choix politiques ; or là, elles viennent après une discussion budgétaire qui est faite dans les commissions. Donc tout est déjà ficelé comme l'a déjà dit M. TOURRAIN tout à l'heure, ou du moins on en a l'impression.

En ce qui concerne les choix, il y a plusieurs choses pour nous qui sont importantes en fonction notamment de la crise ou même de la guerre dans le Golfe, et de tous les problèmes de la conjoncture actuelle, des problèmes d'énergie qui vont devenir de plus en plus cruciaux.

Ce qui est important et avec quoi nous sommes d'accord, c'est la réhabilitation des quartiers et les crédits accordés aux DSQ. Nous y apportons notre soutien total et j'ai même envie de dire qu'on ne va pas assez vite dans ce domaine-là.

Sur l'action sociale, tout à fait d'accord. Problème de logement insatisfait on n'en est qu'au niveau des études et là je crois qu'il faudrait mettre le paquet.

Sur la diminution de la communication d'énergie, à notre avis, c'est vraiment un des problèmes les plus cruciaux, dont on ne parle nulle part ici, qui devrait être j'ai envie de dire un espèce de point de repère pour discuter d'orientations budgétaires et qui devrait interférer au niveau de toutes les commissions de la Municipalité.

Le problème de l'eau, je crois que là il y a beaucoup de choses qui ont été faites, qui vont continuer notamment avec la station de la Malate, là-dessus on peut dire d'accord, il faut continuer.

Réflexion sur les transports, je n'en parle pas car on l'a déjà dit x fois et mon collègue je pense en parlera.

Sur le problème des déchets, il y a eu deux ou trois choses de dites tout à l'heure ; c'est vrai que par rapport à l'usine d'incinération, on n'en est qu'au niveau des études. Je pense qu'on aurait pu mettre le paquet sur le ramassage sélectif des ordures car là il y a beaucoup de choses, peu coûteuses à faire et que les citoyens réclament.

Pour les installations sportives, on nous dit qu'elles sont saturées et on cite un exemple : la piscine. Or le projet piscine est abandonné ! J'aimerais bien savoir pourquoi.

Problème de l'emploi : je pense que là aussi il est un peu facile de dire qu'il faut qu'on crée des emplois ; je pense que la Ville devrait commencer par avoir une autre réflexion sur le problème de l'emploi. Quand j'entends dire on a encore 5 emplois cette année à récupérer ou à supprimer, je me demande de quelle façon on va choisir ces 5 emplois. Est-ce que cela va être en fonction des choix politiques décidés ? Non, ce n'est pas cela qui est choisi. Cela va être en fonction des départs à la retraite. C'est logique ? Bien mais ce n'est pas notre façon de voir la logique politique. Alors je voudrais savoir comment vous allez répondre. J'ai lu à deux reprises, sous la plume de deux de vos Adjoints, qu'il va falloir pourvoir des emplois en matière d'environnement, en matière d'assainissement. Aussi, je voudrais savoir comment on va y répondre car ce sont effectivement deux domaines dans lesquels il faut travailler.

Et puis, comment allez-vous répondre à l'action dont vous nous parlez en direction de la lecture et des bibliothèques, sachant qu'il y a eu récemment des problèmes d'emplois en ce domaine ? Je crois que je vais m'arrêter là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous savez ce qu'est le redéploiement Madame FOLSCHWEILLER ?

Mme FOLSCHWEILLER : Je connais le mot, mais...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ...mais vous posez des questions idiotes !

Mme FOLSCHWEILLER : Excusez-moi mais j'ai écouté ce qu'a dit M. BOICHARD tout à l'heure et j'ai lu les documents.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Laissez-moi vous répondre pour préciser ma pensée. Ce n'est peut-être pas gentil mais quand on entend ce type de critique sur un document comme celui-là, ça fait rire ou ça fait pleurer, pour moi ni l'un ni l'autre. Enfin ! on vous dit qu'on va essayer de réduire encore de 5 emplois. Bien évidemment, on ne sait pas aujourd'hui qui on va choisir !

Mme FOLSCHWEILLER : Puisque c'est en fonction des départs à la retraite, vous ne pouvez pas savoir...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : De plus, on fait à l'intérieur de cette grande entreprise qu'est la Mairie, des redéploiements, c'est-à-dire qu'un départ en retraite ici n'est pas compensé, ça fait un poste, qu'on va replacer là où on en aura besoin. On procède toujours comme cela et c'est le travail de l'Adjoint au Personnel de le faire. Alors on vous dit que l'on va essayer encore de réduire de 5, mais cela ne va pas se faire en disant c'est un tel qui va partir. On mettra peut-être l'année pour le faire. C'est le genre de question que vous posez et j'aurais pu en citer d'autres. Vous dites qu'on ne parle pas de la maîtrise de l'énergie alors qu'une page du document parle de ce que l'on pense faire en ce domaine. Donc lisez avant de dire n'importe quoi ! Je ne peux pas accepter qu'on parle comme cela. Je sais que la critique est facile ; on l'a entendue encore ce soir de partout mais vous critiquez à partir de documents que vous n'avez peut-être pas parcourus totalement et sur lesquels vous devriez vous appuyer pour dire quelque chose de censé. Je précise donc que l'objectif est de maintenir les performances en matière de chauffage, cela fait 4 ou 5 ans qu'on fait de la maîtrise de l'énergie et l'on va maintenir nos efforts dans le domaine du chauffage. Des opérations spécifiques vont démarrer, on va essayer de pomper de l'eau sur le site du parking... on va étudier la possibilité d'utiliser des voitures électriques, etc. voilà des axes, des directions. En fonctionnement, les prix d'énergie pourront fortement varier suivant l'évolution de la situation internationale. A vous écouter tout à l'heure, on n'aurait pas tenu compte du tout de cela en matière de maîtrise de l'énergie. Pour nous aussi c'est important et on y travaille déjà depuis pas mal de temps.

M. BOICHARD : Je passerai très rapidement sur ce que vient de dire M. le Maire à propos de la façon dont on procède en ce qui concerne les récupérations de postes pour lesquelles le Conseil Municipal m'a donné mandat. C'est tout à fait ce qui a été dit, c'est-à-dire que les postes des gens qui partent en retraite ne sont pas obligatoirement et forcément supprimés. Le statut de la fonction publique étant ce qu'il est, il n'est pas possible de congédier quelqu'un de la fonction publique, donc lorsque nous avons à récupérer un poste, nous le faisons là où il y a abandon de ce poste pour une raison ou pour une autre, quitte ensuite à refaire une ventilation différente.

Je voudrais ajouter autre chose en ce qui concerne l'énergie Madame FOLSCHWEILLER. Vous avez eu vraisemblablement comme tout le monde les documents qui ont été diffusés par le service de l'énergie qui a fait sur ce point un énorme travail qu'il a rendu accessible très facilement à tous ceux qui voulaient bien le lire. Si vous ne l'avez pas eu, je le regrette et on va vous le faire envoyer.

Vous nous dites «il y a par contre l'Association des Jumelages», mais celle-ci a besoin aussi d'être confortée financièrement, elle ne travaille pas sans crédits. Vous me dites aussi et je m'arrêterai là, que le document est très mal fait. Je vais le dire au service qui l'a rédigé. On a lancé beaucoup de coups d'encensoir aux services cette année ; ce soir, sur ce point, ça ne marche pas. Mais je prends mes responsabilités, Raymond, je les prends ! (rires).

Je répondrai enfin à Mme DUVERGET en lui demandant de se reporter déjà au recensement qui vient d'être fait. On nous a assez reproché, je me souviens, les chiffres du recensement précédent en disant que si Besançon avait perdu 7 000 habitants, c'était la faute de sa Municipalité. Aujourd'hui, Besançon est probablement une des seules villes de Franche-Comté qui a gagné de la population. Alors c'est la faute au hasard sûrement, ce n'est plus la faute de la Municipalité ! Moi je crois que lorsqu'on juge ou qu'on mesure quelque chose, il faut toujours le faire avec la même aune. Aujourd'hui la Ville de Besançon, malgré la croissance considérable de sa périphérie pour des raisons que nous pouvons très bien expliquer et déplorer, est une des rares villes qui a augmenté. Regardez un peu ce qui se passe sur les secteurs de Montbéliard, de Vesoul, de Dole, de Lons-le-Saunier et puis comparez ensuite avec le bassin d'emplois de la Ville de Besançon. Si la responsabilité de la Ville de Besançon était engagée dans

un sens, il faut aussi reconnaître qu'elle l'est également dans l'autre sens mais avec quelques années de décalage ; vous ne pouvez nous accuser de choses qui ensuite, n'est-ce pas, sont à notre actif.

Mme FOLSCHWEILLER : Je veux répondre sur trois points. Par rapport aux emplois, il y a ce que vous dites mais je voudrais que vous m'expliquiez si j'ai mal compris ce qui s'est passé l'année dernière au niveau des bibliothèques. Il me semble qu'il y a eu un problème à la suite d'un départ en retraite et il a fallu que le personnel se mette en grève pour qu'il y ait des postes pourvus.

En matière de maîtrise de l'énergie, si parfois on s'explique mal, c'est que les documents ne sont pas toujours bien faits ; mais je voulais dire qu'en ce domaine, nous allons être confrontés à de graves problèmes. Or ce qui est prévu, c'est la reconduite de ce qui est fait. Je ne dis pas que rien n'est fait, je n'ai pas dit cela, simplement je constate que dans les opérations à lancer il y a simplement prévu 130 000 F d'études pour la déchetterie. En matière d'énergie, il n'y a pas d'effort fait et prévu sur 1991 autre que ceux réalisés depuis plusieurs années.

Ensuite, vous avez eu l'air de dire que j'accusais les services de mal faire leur travail parce que j'attaquais les dossiers. Je voudrais répondre à tous ceux qui ont lancé des fleurs qu'à mon avis, le meilleur remerciement qu'on puisse faire aux services, c'est de venir écouter leurs explications et d'engager le débat avec eux dans les commissions.

M. BOICHARD : Puisque c'est surtout le problème des bibliothèques que vous avez soulevé, je suis au regret de vous dire que je tiens à votre disposition un rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques qui vient de passer ici à Besançon et qui constate que, par rapport aux villes de 120 000 habitants, nous avons à l'heure actuelle, près de 5 postes supplémentaires, c'est-à-dire que nous sommes très nettement en avance sur des villes qui sont comparables à la nôtre. Nous ne pouvons pas être partout en première position Madame, et sur ce point c'était exactement ce que j'ai dit à ce moment-là. Je vous dirai en outre, que ce secteur-là est probablement un de ceux qui ont le plus, malgré cela, bénéficié de créations nouvelles cette année.

Mme DUVERGET : Je demandais à M. le Maire quel était son projet politique à long terme, je n'ai pas eu de réponse sur ce point. Dois-je comprendre qu'il n'en a pas ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis pour Besançon avec un grand B, un grand majuscule et un très grand B.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, il y a une petite contradiction entre ce qui a été dit tout à l'heure pour l'usine d'incinération et ce qui est indiqué dans le rapport qui nous a été remis ; en effet, dans ce dernier il est dit : «qu'une étude doit être engagée sur le devenir de l'usine d'incinération», alors que tout à l'heure il a été dit que l'étude était pratiquement terminée. Il y a là un petit problème !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Elle est pratiquement terminée.

M. TOURRAIN : Je veux simplement intervenir sur un point qu'a soulevé M. BOICHARD tout à l'heure concernant le recensement. Pour l'information de nos jeunes collègues, je parle en particulier pour les très jeunes, je dois rappeler que si la Ville de Besançon a subi une véritable saignée au point de vue de la population -mais si ! vous le savez bien, ce n'était pas 10 000 mais 17 000 habitants et les chiffres sont là, on peut les reprendre- cela tenait à deux faits, d'une part la diminution de l'activité économique et d'autre part les dispositions d'urbanisme qui avaient été prises avec la ceinture verte, si bien que tous ceux qui voulaient construire à Besançon étaient obligés d'aller construire à l'extérieur. Nous avons souvent réclamé que ces dispositions soient aménagées. M. DEFASNE a pris un certain nombre de dispositions très judicieuses qui font que maintenant la construction d'habitations individuelles est possible à Besançon, ce qui explique le revirement qui s'est produit.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je veux simplement faire un propos très court pour dire que je pense que la charge cumulée d'Adjoint à l'Urbanisme et d'Adjoint aux Affaires Économiques me paraît très lourde et que je ne souhaite pas que la politique économique se ramène, dans cette ville, au seul

aspect urbanistique et aux seules opérations immobilières qui ont été lancées ici ou là. J'ajouterai que dans le cadre d'une politique économique, il y a bien d'autres choses que cela et je pourrais vous en donner des exemples que vous n'abordez pas du tout. Ainsi, on va lancer cette zone des Montboucons que l'on veut être une zone proche de l'Université ; or, aucune réflexion sur une politique d'attraction d'entreprises n'est réellement menée sur ce projet. Il n'y a pas que des opérations immobilières et urbanistiques dans la politique économique...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais évidemment, Monsieur JACQUEMIN ! mais dire...

M. JACQUEMIN : Rien n'est dit là-dedans, il n'y a pas d'orientations sur la politique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ...dire que nous n'avons pas de réflexion sur le rôle du futur parc scientifique et industriel, c'est ne pas savoir ce qu'on fait, ce que fait l'Adjoint ou ce que font les services à longueur d'année, mais enfin il est possible que vous ne le sachiez pas !

M. BOICHARD : Monsieur TOURRAIN, je suis obligé de vous répondre parce que ce que vous avez dit n'est pas exact. Il est bien évident que la Ville de Besançon, entre 1975 et 1982 a perdu théoriquement 7 000 habitants. En réalité moi je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'elle en a perdu non pas 17 000 mais 14 000, parce qu'on n'a pas compris là-dedans n'est-ce pas à la fois le solde migratoire et puis le solde naturel. Mais toutes les villes ont été comptabilisées de la même manière au même moment, et Dijon a perdu 10 000 habitants, Nancy en a perdu 18 000, et Paris 150 000 habitants. Ce ne sont pas des villes qui étaient administrées par une municipalité aussi, j'allais dire incapable que la nôtre. Toutes les villes ont été logées à la même enseigne et il faut toutes les traiter de la même manière. L'exode urbain a été infiniment plus important qu'on ne l'a dit ou qu'on a voulu le percevoir rien qu'avec les chiffres du recensement. Aujourd'hui encore, et j'abonde dans votre sens, nous avons gagné quelques centaines d'habitants, mais nous en avons, en réalité, perdu probablement 5 000 ou 6 000. C'est exactement la même chose pour les autres. Si vous voulez comparer les villes entre elles, il faut les comparer là encore avec la même mesure.

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, je vais essayer d'être ni créatif, ni imaginaire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais ardent.

M. MAILLARD : ...et ça sera difficile, mais je vais essayer simplement de répéter ce que vos Adjoints ont dit et ce qui est écrit dans les orientations budgétaires, peut-être pas tout à fait dans le même ordre.

D'abord M. PONÇOT nous a dit tout à l'heure et je vais essayer de démontrer que dans les chiffres il a tout à fait raison, que la Ville suit le développement de Besançon mais ne l'incite pas. Lorsqu'on essaie de regarder quelle est la part du budget consacrée aux investissements productifs -pour moi, on peut appeler investissements productifs tout ce qui concerne l'urbanisme, l'enseignement, l'économie et je vais ajouter bien que la part soit très faible, le tourisme- elle représente dans les orientations budgétaires que vous nous proposez 33 MF, c'est-à-dire 27 % des investissements. Si on imagine qu'on réalise 64 % des investissements, c'est ce qui a été évoqué ou c'est ce qui figure dans les documents que vous avez joints aux orientations budgétaires, on s'aperçoit qu'en réalité on risque de consacrer en 1991, 21 MF aux investissements productifs. Il ne faut pas oublier que ce sont des investissements productifs qui contribuent seuls au développement d'une ville. Si je pars du budget de fonctionnement de la Ville de l'an dernier qui était de 446 MF, si on suppose une augmentation de 5 %, on arrive à un total de 468 MF. J'y ajoute l'ensemble des investissements, et on peut imaginer un budget total pour 1991 de l'ordre de 590 MF. Eh bien le pourcentage consacré aux investissements productifs représentera en 1991 3,5 % du budget. Alors il est évident que dans ces conditions, eh bien M. PONÇOT a raison, on suit le développement mais on ne l'incite pas.

M. NACHIN : J'avais noté tout à l'heure après la première intervention de M. TOURRAIN : quelle ingratitude ! car M. le Député-Maire, M. le Premier Adjoint avaient fait de très très gros efforts pour essayer

de montrer qu'ils allaient dans le sens souhaité par M. TOURRAIN, par le groupe «Une Ambition pour Besançon» et voilà que M. TOURRAIN démolit toute cette belle argumentation !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour une fois, merci.

M. NACHIN : Je retiens par contre de son intervention, mais cela apparaît aussi à travers les autres interventions, qu'on a beaucoup discuté sur la forme, essentiellement sur les documents présentés, de la date à laquelle ils ont été présentés mais il n'y a pas de désaccord sur l'orientation et les objectifs, ça me paraît être une évidence.

Nous par contre, nous avons des divergences et nous avons eu l'occasion de les manifester à de nombreuses reprises au cours de ces dernières semaines. Je pense que ce qui se passe actuellement dans le Golfe aura des incidences sur les finances communales. Il semble qu'elles seront certaines, elles risquent en effet de provoquer une montée de l'inflation, une augmentation des taux d'intérêt, ça a déjà commencé en Allemagne, et puis un engagement moindre de l'État dans les prochains investissements.

Nous ne sommes pas d'accord non plus dans cette orientation, le tout pour l'automobile, et c'est lié à ce que je viens de dire et à ce qu'a dit Michèle FOLSCHWEILLER tout à l'heure à propos de la nécessité de faire une politique d'économie de l'énergie. Mais c'est très important ! Si on se bat actuellement dans le Golfe c'est peut-être aussi pour le problème du pétrole. Vous en avez peut-être entendu parler, non ? Car le pétrole ça sert aussi à faire marcher les voitures. Ce que nous proposons en ce qui concerne la politique des déplacements, c'est une autre orientation qui favoriserait les déplacements en commun, la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes et surtout qui soit plus économe d'énergie. Les conséquences du choix que vous avez fait, le tout pour l'automobile, c'est que le poste le plus lourd dans vos budgets d'investissement est celui de la voirie, 34 316 000 F, que l'on abat des arbres pour élargir des avenues, pour faire des places de parking, et même si on remplace les arbres par d'autres, cela coûte cher. On a vu dans les documents qu'il était question, c'est un projet qui a déjà été annoncé...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Continuez... On n'est pas à l'école ici !

M. NACHIN : Mais je ne peux pas me concentrer ! (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il m'avait bien semblé que vous ne l'étiez pas jusqu'à présent.

M. NACHIN : Je ferai remarquer que Michèle FOLSCHWEILLER a parlé pendant cinq minutes, moi je viens juste de commencer. Si vous estimez que les propos que tiennent les gens de la minorité qui représentent, je vous le rappelle, la majorité des citoyens de cette ville...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah, tiens !

M. NACHIN : Je sais que l'heure est tardive, mais je crois que la moindre des choses serait d'écouter ce qu'on a à dire, même si on doit le répéter fréquemment.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On vous écoute, mais vous ne parliez plus !

M. NACHIN : Donc je disais qu'il y a des projets qui sont coûteux et qui, à notre avis, pourraient ne pas être. En ce qui concerne le tout pour l'automobile, on engage la Ville dans l'autoroute des Mercureaux qui va coûter 73 MF aux finances de la Ville. On va engager la Ville dans la construction de l'autoroute Planoise - les Montboucons et, là aussi, on jongle allègrement avec les millions. On gaspille de l'argent dans le ravalement des façades en s'attaquant uniquement aux effets. Non ce n'est pas négligeable ! Bien sûr qu'on va le répéter certainement jusqu'à la fin de notre mandat car nous sommes en désaccord total sur votre politique en ce domaine.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Comment voulez-vous ne pas fatiguer l'assistance et l'auditoire en répétant toujours les mêmes choses ? Passez plus vite, quoi !

M. NACHIN : Toi aussi tu répètes la même chose. Je dis qu'on gaspille de l'argent en ravalant les façades, en s'attaquant ainsi aux effets et non pas aux causes qui sont en fait la pollution engendrée en grande partie par la circulation automobile.

Nous ne sommes pas d'accord non plus avec la priorité que vous accordez à la grande distribution au détriment du petit commerce et c'est la raison pour laquelle nous avons été opposés à la construction de la zone de Châteaufarine.

Nous ne sommes pas non plus d'accord, Michèle FOLSCHWEILLER l'a rappelé tout à l'heure, avec les diminutions des effectifs alors que dans le même temps il y a augmentation régulière des missions du service public, c'est dans votre rapport.

Les choix que vous avez faits ont des conséquences évidentes, l'abandon pour l'instant du moins, du projet de piscine, alors que l'an dernier ici même dans le même débat, vous aviez répondu à M. TOURRAIN à propos de la piscine-patinoire, qu'elle n'était pas du tout repoussée. C'est ce que vous avez dit textuellement. La construction de la caserne des Sapeurs-Pompiers est renvoyée une fois de plus aux calendes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Grecques !

M. NACHIN : Les projets concernant les transports en commun sont vraiment dérisoires ; il n'y a pas de nouveaux projets sinon changer la couleur des bus, le logo, les cravates des chauffeurs, on achète une cravate pour l'Adjoint chargé de la circulation et du transport (rires). Donc il n'y a là aucun projet sérieux pour développer les transports en commun -c'est vrai pour les cravates, je ne parle pas de celle pour JUSSIAUX puisqu'il est comme moi, il n'en porte pas-.

En ce qui concerne l'usine d'incinération, on est toujours dans l'incertitude et c'est vrai que là on a pris un retard important, même si par ailleurs on est premier un peu partout. Il n'y a toujours rien de prévu pour assurer une collecte sélective des ordures. Le patrimoine architectural est laissé à l'abandon, on va me citer Granvelle et c'est vrai que ce qui est fait à Granvelle est tout à fait remarquable, mais par contre Goudimel reste toujours à l'abandon, la Porte Noire, la fontaine Victor Hugo, la Citadelle dans une certaine mesure, etc.

En ce qui concerne la gestion financière, nous avons fait l'an dernier un certain nombre de propositions, vous pourrez Monsieur le Député-Maire et ça nous fera gagner du temps, vous y reporter, c'est dans le compte rendu du Conseil Municipal du 16 octobre.

En ce qui concerne le fonctionnement c'est le flou, voire le mystère et lorsqu'on vous pose des questions, vous ne répondez pas. Je rappelle un certain nombre de questions que je vous ai posées en particulier concernant les voyages, les déplacements des élus, etc. auxquelles vous ne répondez pas et sera bien malin celui qui pourra y trouver une trace quelconque dans les documents que vous nous avez remis.

J'avais dit l'an dernier, je le répète encore, qu'il me semble anormal que la Ville de Besançon supporte pour l'essentiel le financement du Conservatoire de Région pour lequel la participation de l'État, de la Région et du Département est tout juste symbolique.

Il n'est pas normal non plus que pour le percement du tunnel sous la Citadelle que nous avons réclamé -n'allez pas me faire dire que je suis contre le tunnel sous la Citadelle- il n'y ait pas un financement de l'État. On est en train de refaire à propos du tunnel sous la Citadelle ce qui s'est déjà fait avec le pont Denfert Rochereau, et dans le même temps, on s'engage à financer l'autoroute des Mercureaux pour quelques centaines de mètres qui se trouvent sur la commune de Besançon.

Enfin, je suis surpris de la facilité avec laquelle la Ville accepte d'éponger les déficits d'opérations, comme l'aérodrome de La Vèze pour lequel ce n'est pas fini à ce que nous a dit le Président du Syndicat de La Vèze à la dernière réunion de la Commission Communication du Conseil des Communes du Grand

Besançon, comme les Tilleroyes ou la ZAC de Chemaudin, et la facilité avec laquelle on accorde des subventions à des sociétés comme Mitsubiski qui, manifestement, n'ont pas besoin de cela pour se développer, même à Besançon.

Je constate également en lisant vos documents, Monsieur le Député-Maire, que les ressources restent encore pour l'essentiel la taxe d'habitation malgré les exonérations qui permettent effectivement une plus grande justice. On peut constater aussi une augmentation des contributions directes, aussi bien en francs courants qu'en francs constants et dans le même temps, la participation de l'État aux dépenses d'investissement est en diminution constatée depuis 1986. Mieux, l'État n'assume pas ses engagements puisqu'il doit encore de l'argent sur la DGF de 1990, ça figure dans votre document. Monsieur le Député-Maire, nous souhaitons que ces critiques soient accueillies avec intérêt, que nos propositions soient prises en considération. Il est encore temps d'en tenir compte, c'est ce que nous souhaitons dans l'intérêt de notre ville et de nos concitoyens.

M. HUMBERT J.F. : Mon intention première était de ne pas prendre la parole ce soir dans ce débat. Mes collègues ont excellemment expliqué notre position, mais ayant entendu tout à l'heure M. BOICHARD dire un certain nombre de choses inexactes, je me sens obligé d'intervenir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en prie, allez-y !

M. HUMBERT J.F. : Je voulais en particulier mettre en garde le Premier Adjoint qui a laissé tout à l'heure entendre ou penser que les autres collectivités, Région, Département, n'aimaient pas notre ville, c'est-à-dire qu'aux yeux du Conseil Régional ou du Conseil Général, ce serait un peu Besançon la mal aimée. Vous avez annoncé des chiffres quelque peu inexacts -c'est ce que j'ai compris- sur le 5ème lycée situé aux Montboucons qui coûte 70 MF, vous annoncez 35 MF, pour vous, je vous rappelle quand même que la part de la Ville est de 20 % sur ces 70 MF et que 20 % de 70 MF, ça ne fait pas 35 MF.

Je regrette aussi, Monsieur le Premier Adjoint, dans le souci de maintenir un peu les bonnes relations entre le Conseil Régional et la Ville, entre le Département et la Ville, que vous ayez omis de citer d'autres participations, certes modestes, 3 MF de la Région sur le gymnase, la participation sur la transformation du carrefour de Micropolis, la participation du Conseil Régional sur le percement du tunnel sous la Citadelle, la reconstruction du CLA et de l'École d'Ingénieurs. Je ne veux pas éterniser les débats, mais je crois qu'il faut, lorsque l'on avance des chiffres, donner les vrais. Dans le document d'orientation budgétaire, en 1990, 1,5 MF étaient inscrits pour le 5ème lycée, 2 MF en 1991, 8,5 MF entre 1992 et 1995, ce qui fait sauf erreur de ma part, un total de 12 MF. Nous sommes un peu loin des 35 MF auxquels vous faisiez allusion tout à l'heure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais tout de suite rectifier. On n'a jamais dit, en tout cas dans la bouche du Premier Adjoint comme dans celle du Maire, que la Région ne faisait pas d'effort. Au contraire nous l'avons toujours souligné. On sait bien que la Région participe et on la remercie chaque fois, de même que le Département à certaines occasions et je crois que je n'ai pas entendu dire l'inverse ce soir. On va dans un instant vous donner les chiffres et vous verrez qu'outre la participation en subvention sur le 5ème lycée à la Région, il y a d'autre part notre participation pour construire le gymnase, la réalisation de la viabilisation du terrain, etc. Si on ajoute tout cela vous verrez qu'on arrive vite à l'addition.

M. ANTONY : Mes Chers Collègues, je ne voudrais pas abuser de votre patience mais une fois de plus les critiques de notre collègue NACHIN m'ont irrité. Elles m'ont irrité parce qu'il n'y a pas très longtemps que j'ai lu dans BVV un article qui procède par insinuation à l'encontre d'un Adjoint que l'on ne cite pas nommément bien sûr, ou d'un Parlementaire, et cela rejoint une attaque personnelle tout à fait inacceptable au cours du dernier Conseil Municipal envers l'un des Adjoints de cette Municipalité.

Alors je dis on ne peut pas sans arrêt formuler des critiques sans balayer devant sa porte. C'est inacceptable parce que ça procède d'une belle inconscience ou d'une belle innocence.

Si c'est une belle innocence, si c'est de l'inexpérience, eh bien je crois que dans ce cas on commence par écouter, par apprendre avant de vouloir donner des leçons de démocratie. Si c'est de l'inconscience, c'est encore plus grave parce que c'est une perversion de la démocratie.

Je voudrais vous laisser, en conclusion, méditer sur une analyse d'un écologiste que je respecte, qui s'appelle Brice LALONDE, quand il juge les Verts. Dans LE POINT du 10 septembre dernier, on posait ceci comme question : «les Verts vous attaquent durement en critiquant votre engagement auprès des Socialistes, mais vous que leur reprochez-vous ?». Auriez-vous peur d'entendre ce que je vais lire ? Bon alors ouvrez grand vos oreilles : «Je crains que les Verts ne soient en train de gâcher leur chance par dogmatisme, manque de maturité, incapacité à prendre des responsabilités, nombrilisme. On ne les entend pas sur les trois quarts des sujets de société. Je crains aussi les excès d'un écologisme purement local et contestataire qui finirait par nourrir l'extrême-droite avec une idéologie du lien au sel et de l'ordre naturel». Ça se passe tout à fait de commentaires et je leur dirai, pour ma part en conclusion : mes chers collègues, vous qui prétendez représenter la majorité de la population bisontine, méfiez-vous du syndrome allemand parce que les «grünen» ont connu un bel échec en décembre 1990 !

M. TOURRAIN : Je vous ai dit tout à l'heure que votre rapport d'orientations était mauvais dans la forme et mauvais dans le fond, je n'y ajouterai rien de plus.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai bien compris !

M. TOURRAIN : Mais par contre, je veux vous faire la proposition pour l'année prochaine, c'est-à-dire pour le mois d'octobre qui va venir, de nous laisser la possibilité d'établir notre propre rapport d'orientations et ceci avec l'aide de vos services...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous ne voulez pas aussi prendre ma place ? (rires).

M. TOURRAIN : Je peux vous le proposer aussi. C'est quand même tout à fait important.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais bien sûr !

M. TOURRAIN : Alors je souhaite qu'on puisse le faire et je vous garantis que vous pourrez établir la comparaison avec le rapport que vous venez de nous donner. Notre rapport sera complet.

M. NACHIN : Je voudrais simplement dire à notre collègue ANTONY que c'est la deuxième fois qu'il prend la parole au cours de cette assemblée depuis le début du mandat...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et après ?

M. NACHIN : Et chaque fois c'est pour attaquer les Verts. Alors je crois qu'il doit avoir un problème personnel à régler de ce côté-là peut-être par une psychanalyse !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Heureusement que tous les membres de ce Conseil Municipal ne sont pas comme certains ici, qui prennent trop souvent la parole pour dire n'importe quoi !

M. BOICHARD : Monsieur HUMBERT, je pense que vous entendez ou écoutez mal ce que je dis. Ce que j'ai dit, et je m'en souviens très bien, c'est qu'avec les participations des uns et des autres au financement dans les années à venir, nous allons constater que des grands projets, la Région avec le tunnel sous la Citadelle et la voie du grand contournement et nous, Ville avec le 5^{ème} lycée, que les rapports vont s'inverser. Et je le maintiens, Monsieur HUMBERT, car j'ai retenu au cours des années précédentes une intervention de M. TOURRAIN que je fais mienne, parfaitement ! au risque de me faire encore accuser d'avoir balancé l'encensoir sous le nez de mon ancien camarade...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah ! vous avez des camarades ?

M. BOICHARD : Il y a bien longtemps de cela, il y a cinquante ans.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si loin que cela ?

M. BOICHARD : Donc j'ai entendu un jour M. TOURRAIN dire qu'il était contre les financements croisés et je crois effectivement que si nous n'avions pas des financements croisés nous serions gagnants.

Je maintiens les 35 MF en ce qui concerne le 5ème lycée non seulement avec les 20 % de la construction mais encore avec l'achat des terrains, leur viabilisation, ce qui nous fait bien 35 MF et j'ajouterai Monsieur HUMBERT que je compte sur vous pour arrêter les nouvelles propositions que la Région voudrait faire pour nous faire payer davantage.

A M. NACHIN je dirai simplement deux choses : les contributions directes en francs courants comme en francs constants n'ont pas augmenté comme vous le dites. Tout d'abord en 1987, en 1988, en 1989 la pression fiscale a été 0, c'est-à-dire qu'elle a considérablement diminué en francs constants, et qu'en ce qui concerne les années 1990 et 1991, les contributions n'augmenteront que proportionnellement à la dépréciation monétaire, c'est-à-dire qu'elles resteront où elles étaient en francs courants.

Enfin, sur tout ce que vous avez dit, je relèverai simplement le point concernant le ravalement. Cela fait je ne veux pas dire des années bientôt mais enfin des mois que je vous entends partir en guerre contre le ravalement. Un jour, vous nous avez dit qu'il ne fallait pas ravalier les façades parce que de toute façon elles allaient se «resalir», je pense. J'espère pour vous Monsieur NACHIN que vous vous lavez tous les jours bien que sachant que vous allez vous salir pendant la journée ! (rires).

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, comme vous n'avez pas contesté le raisonnement que j'ai fait tout à l'heure, je considère que vous êtes d'accord avec les chiffres que j'ai annoncés.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr que non, mais je n'ai pas voulu allonger le débat. Je vais maintenant conclure. Si j'ai bien compris ce que l'on m'a dit du côté des oppositions, c'est un débat que nous avons voulu volontairement rendre confus, les documents qu'on vous a présentés étaient insuffisants, insignifiants, dérisoires, c'était mauvais sur la forme et sur le fond. Qu'est-ce qui reste de tout cela pour le Maire et le Premier Adjoint qui seront chargés de faire l'an prochain un débat d'orientations ? J'aime autant vous dire que la prochaine fois les choses changeront et que vous aurez un document le plus concis possible, pas du même type que celui qu'on vous a donné et qui comporte suffisamment d'éléments pour réfléchir, pour examiner les choses, etc. Vous ne pourrez donc pas critiquer dans le détail ce qui est dit ici ou là. Et je vous assure que le débat d'orientations de l'année prochaine pour le budget 1992 sera réduit au minimum tant au niveau des documents qu'au temps que nous passerons ensemble qui, pourtant pourrait être intéressant pour la Ville de Besançon, pour le budget que nous allons faire et pour les orientations que nous allons donner. Non Monsieur VIALATTE ! Je ne prends pas comme modèle Georges FRECHE ou un autre, nous sommes ici à Besançon avec notre façon de concevoir les choses que nous essayons d'améliorer au fil des ans. Nous prenons de l'expérience ensemble Monsieur TOURRAIN depuis déjà quelque temps mais vous n'êtes pas à la veille de prendre ma place, ça je vous le garantis !

Dont acte.